

Colloque du 19 novembre 2019

## Lutte contre les violences faites aux femmes





# PROGRAMME

## DISCOURS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE

- Elena SUZAT, animatrice de la journée ..... 5
- Françoise BEY, adjointe au Maire..... 7

## MOT D'INTRODUCTION PAR LA GRANDE TÉMOIN

- Laurence ROSSIGNOL ..... 10

## LES ÉVOLUTIONS DANS LA PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES

- ▶ **La convention d'Istanbul : un cadre de référence global en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques**
  - Anna MATTEOLI..... 16
- ▶ **Retour critique sur les dispositions pénales relatives aux violences sexuelles**
  - Catherine LE MAGUERESSE ..... 21

## TABLE RONDE : Retours d'expériences sur la réalité des prises en charge..... 26

Animation : Laurence ROSSIGNOL

- **Les personnes prostituées : Accompagnement et suivi**
  - Le mouvement du Nid - Aude EVRARD DEBATTE ..... 27
- **Les femmes à la rue : Accueil d'urgence des femmes**
  - Le Home Protestant - Femmes de paroles – Diabou DIATTA ..... 31
- **Les femmes migrantes**
  - La Cimade – Françoise POUJOLET..... 35

## INTERVENTION IMPROMPTUE

- Amadeus Rocket..... 40

## UN COMBAT SANS FIN

- Martine STORTI ..... 45

## SPECTACLE "VILAINES"

- Amadeus Rocket..... 50

## **EDUCATION, FORMATION : ET SI C'ÉTAIT LA CLÉ ?**

- Caroline DE HAAS ..... 59

## **TABLE RONDE : Retours d'expériences sur des actions particulières..... 66**

Animation : Carole DE HAAS

- **La prévention et la formation auprès de groupes de personnes en situation de handicap**
  - Le Planning Familial 67 – Nicole GREIB ..... 66
- **L'éducation**
  - L'ASTU – Christine PANZER ..... 71
- **La formation des professionnels-les notamment la santé**
  - SOS Femmes Solidarité – Thomas FOEHLÉ ..... 76

## **BIEN NOMMER LES CHOSES C'EST COMMENCER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES**

- Florence MONTREYNAUD ..... 87

## **INTERVENTION IMPROMPTUE**

- Amadeus Rocket..... 92

## **CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

- Françoise BEY, Adjointe au Maire ..... 97
- Bernadette GEISLER, chargée de mission droits des femmes et égalité de genre 98

---

## ■ DISCOURS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE

### Elena SUZAT

Animatrice de la journée

Bienvenue à toutes et à tous pour cette 10<sup>ème</sup> édition du colloque organisé par la Ville de Strasbourg à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sommes ravis-es de vous accueillir si nombreuses et nombreux passer la journée avec nous, parler de nos échecs, victoires et rêves en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela sous le regard à la fois bienveillant et attentif de la petite fille<sup>1</sup> intrépide qui est une statuette trônant en face d'un taureau "viriliste", une grosse statue à la bourse de Wall Street à New York.



Je suis Elena Suzat, agente à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Je vais vous accompagner aujourd'hui pour l'animation. J'étais déjà présente lors de précédentes éditions du colloque et je suis ravie de pouvoir être à nouveau parmi vous. À ce titre, je remercie la commission plénière pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'adjointe au Maire, Madame Françoise Bey, ainsi que Bernadette Geisler, chargée de mission, pour leur confiance concernant cette lourde tâche qui m'incombe. Je vais devoir embêter les intervenants-es qui ne termineraient pas leur présentation à l'heure.

Je suis Elena Suzat, agente à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Je vais vous accompagner aujourd'hui pour l'animation. J'étais déjà présente lors de précédentes éditions du colloque et je suis ravie de pouvoir être à nouveau parmi vous. À ce titre, je remercie la commission plénière pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'adjointe au Maire, Madame Françoise Bey, ainsi que Bernadette Geisler, chargée de mission, pour leur confiance concernant cette lourde tâche qui m'incombe. Je vais devoir embêter les intervenants-es qui ne termineraient pas leur présentation à l'heure.

Nous avons des annonces à faire pour commencer cette journée. La première annonce est que l'agora associative se trouve dans le hall. Vous pouvez vous y rendre toute la journée. Des panneaux d'expression libre sont à votre disposition afin que vous puissiez nous donner vos idées pour l'avenir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. La deuxième annonce concerne les urnes placées dans la galerie. Nous organisons une collecte

---

<sup>1</sup> Fearless Girl (La fille sans peur) est une sculpture en bronze représentant une jeune fille rebelle créée par Kristen Visba qui fut en mars 2017 devant la statue du Charging Bull (taureau en train de charger) qui trône depuis 1989, au cœur de Bowling Green Park à quelques mètres de la Bourse de Wall Street, à New York. Cette Fearless Girl est l'initiative du gestionnaire de fonds Sate Street Global Advisors et a été installée pour interpeller les passants et réclamer la présence de plus d'administratrices dans les conseils des grandes entreprises, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes. Elle a été déplacée dans l'immeuble du New York Stock Exchange, dans Broad Street, le 10 décembre 2018.

de produits d'hygiène féminine à l'attention des femmes sans-abri ou victimes que nos associations partenaires accompagnent. La dernière annonce est très importante pour la journée. Nous allons être accompagnés par des comédiens et comédiennes. Léa, Julie et Alex vont émailler la journée de leurs improvisations. Ils font partie de la compagnie Amadeus Rocket.

Je vous souhaite une excellente journée et un très bon colloque. J'invite pour le mot d'introduction Madame l'adjointe au Maire, Françoise Bey, à me rejoindre à la tribune.

*[Applaudissements]*

## Françoise BEY

Adjointe au Maire

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer toutes et tous au nom de Roland Ries, le Maire de Strasbourg qui est retenu ce matin à la préfecture et qui est désolé de ne pas pouvoir être présent. Je vous salue aussi au nom d'Alain Fontanel qui devait être là ce matin et que j'excuse, car il est pris par des obligations familiales. Je salue, bien entendu, tous les élus-es présentes et présents : Marie-



Dominique Dreyssé qui nous fait le plaisir d'être très régulièrement présente aux colloques, Luc Gillmann qui est également adjoint au Maire, Suzanne Kempf et Jeanne Barseghian qui sont conseillères municipales, et d'autres que je n'ai pas encore vus dans la salle.

D'autres communes de l'Eurométropole sont aussi présentes ce matin à travers leurs élus-es : Sonya Dietsch et Adrienne Grand-Clément qui sont adjointes au Maire de la ville de Fegersheim, Martine Castellon qui est vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et adjointe au Maire de la commune d'Illkirch. Denis Roth-Fichet, Directeur régional du Grand-Est pour les droits des femmes et l'égalité, et Sophie-Anne Dirringer, déléguée départementale pour le droit des femmes et l'égalité, sont également présents dans la salle.

Je salue aussi les agents et agentes des différents services de l'Eurométropole de Strasbourg. Ils se sont mobilisés aujourd'hui pour être présents et présentes à ce colloque. Je salue bien sûr les associations, les représentants et représentantes des membres de la commission plénière égalité femme-homme qui sont pilotés par moi-même.

Je suis heureuse de voir le nombre d'inscrits et d'inscrites à ce colloque qui a vite été saturé en début de mois. Nombreux sont celles et ceux qui ont dû rester sur une liste d'attente. Nous voyons combien ce colloque marque un temps important de la vie de la collectivité et de notre ville.

Je salue dans le public tous ceux qui se sont mobilisés pour cette ajournée : les professionnels et les bénévoles du monde éducatif, social, médical, judiciaire, syndical, les étudiants-es, les lycéens-es. De nombreuses classes se sont mobilisées avec leurs enseignants-es et j'en suis très heureuse. Je remercie les agents-es de l'Eurométropole et tout particulièrement Laurence Rossignol qui sera notre témoin de la matinée.

Ce colloque est organisé dans un contexte particulier qui est celui du Grenelle des violences conjugales à l'initiative du gouvernement dont les préconisations ou les décisions seront rendues publiques dans quelques jours, le 25 novembre. Nous n'avons pas attendu ce temps de réflexion national pour nous impliquer localement sur les violences dont les femmes sont les victimes parce qu'elles sont femmes.

De plus, nous n'avons pas eu besoin de nous inscrire dans un schéma particulier pour nous retrouver, ni de collectif pour mieux prendre en compte les violences à l'égard des

femmes. Toutefois, nous ne pouvons que nous réjouir de la mobilisation nationale actuelle : celle des services de l'État et celles des associations féministes dont nous souhaitons qu'elles puissent se rejoindre au mieux et au plus vite. Nous formulons le souhait que la restitution des travaux du Grenelle aura bien pris en compte les pistes et les expériences qui ont été relayées par les acteurs et actrices de terrain, et qu'elle saura être accompagnée de l'annonce de moyens, notamment financiers, sans lesquels rien n'est possible. L'expertise de terrain – celle de nos partenaires et des services de la collectivité – est considérée à Strasbourg. Elle permet à ce collectif de proposer aujourd'hui encore un programme riche pour cette journée.

Nous avons pris la mesure du contexte de domination masculine dans lequel vivent les femmes de nos sociétés. Nous avons analysé, discuté, abordé, approché lors des précédents colloques les différents modes d'expression des violences subies par les femmes. La présence d'un public important, toujours plus nombreux dans la salle, d'horizons, d'origines et de profils très différents, maintient une constante que nous pouvons relever avec fierté : le souci renouvelé chaque année de mieux comprendre toutes les violences faites aux femmes. Nous avons, dans chacun des colloques pilotés par le passé et celui-ci qui est le dixième, choisi d'aborder un sujet différent, mais toujours en relation avec l'expérience de terrain de nos partenaires et de nos services.

Il a semblé pertinent de marquer cette année un temps d'arrêt pour nous permettre d'élargir notre lecture de la problématique et faire, en quelque sorte, un point d'étape afin de mieux nous rendre compte de la constance de notre propos et de nos luttes collectives. Nous aurions souhaité ne pas avoir à mettre en avant nos ou les échecs, nos ou les réussites, ni à nous focaliser sur nos rêves, tant il semble incongru en 2017 de devoir encore rêver d'un monde dans lequel les femmes et les hommes vivront à égalité et où les femmes n'auront pas à risquer leur vie parce qu'elles sont femmes. Est-ce vraiment une utopie de nous protéger dans une nouvelle organisation sociale, une vie idéale – comme le désigne le sens premier du mot "utopie" –, une nouvelle forme de vie dans laquelle, en l'occurrence, la cohabitation entre les femmes et les hommes ne sera plus un risque ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes et sont terribles : plus de 225 000 femmes sont victimes chaque année de violences de la part de leur compagnon ou ex-compagnon en France. Concernant les viols, 74 % sont commis par une personne connue de la victime et 25 % par un membre de la famille. Tout comme l'a répété il y a quelques jours l'actrice Adèle Haenel, ces hommes sont nos pères, frères, collègues et amis. Ils ne sont pas des monstres que l'imaginaire collectif place au rang des sauvages, fous ou migrants à incarcérer, voire à expulser d'urgence de France, au rang des autres, alors que la réalité montre bien qu'il s'agit d'hommes *a priori* banals, ayant une vie somme toute ordinaire. Cent-trente-trois femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en France. Ce chiffre fait froid dans le dos. Actuellement, une femme est tuée toutes les 48 heures. Les victimes, nombreuses, ont souvent été victimes de plusieurs hommes au cours de leur vie, car beaucoup d'entre eux ont déjà harcelé, agressé ou violé. Les agressions et assassinats sont le fait de ceux qui pensent pouvoir posséder le corps et la vie de leur compagne, conjointe ou ex, et estiment avoir le droit de les contrôler et de les maîtriser. Il n'est pas possible d'accepter cette triste réalité qui place la France au deuxième rang en Europe pour le nombre de féminicides. Comment justifier et comprendre que les lois existantes ne soient pas appliquées, par exemple celle de l'éloignement des conjoints

violents ? Comment ne pas nous insurger du soutien apporté aux hommes, dont certains considèrent qu'ils sont victimes d'injustices vis-à-vis des femmes à un niveau comparable à celles vécues par ces dernières, au point d'instituer une journée de l'homme ? Reprenons les arguments des fondateurs de ladite journée, à savoir l'importance de la complémentarité entre les sexes et l'absence de prise en compte des violences.

Des questions restent sans réponse : quid des mesures de prévention dispensées à tous les stades de la scolarité, comme cela est prévu dans la loi du 09 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ? Quid des grandes campagnes de sensibilisation et d'information pour tous publics dont il a souvent été question ? Quid de la prise en compte d'une demande récurrente d'interdiction ferme de la médiation pénale dans le cas des violences au sein du couple ? Quand la suppression de la garde alternée des enfants en cas de divorce en présence de violences sera-t-elle prise en compte ? Où est la réforme de la suppression de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un père auteur de violences sur la mère de ses enfants ? Où sont les tribunaux spécialisés appelés des vœux de celles et ceux qui accompagnent les femmes victimes dans leur quotidien ? La liste n'est hélas pas exhaustive.

Laurence Rossignol, que nous avons le plaisir d'accueillir, pourra nous faire part de la difficulté à faire bouger les lignes. Elle pourra sans doute évoquer avec amertume les débats au Sénat du 06 novembre dernier où, dans un contexte pourtant *a priori* favorable, ont été rejetés les textes validés à l'Assemblée Nationale, ceux visant à modifier de manière importante la législation en faveur des femmes victimes, voire de leurs enfants témoins et victimes collatérales. Nous devons reconnaître notre incapacité collective à protéger ces femmes victimes d'un conjoint ou ex-conjoint et ces enfants victimes d'un parent violent qui se transforme, ou peut se transformer, en assassin. Cette réalité insupportable doit faire l'objet d'un véritable combat à mener sans relâche. Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est aussi, peut-être surtout, lutter contre les auteurs, éduquer, informer, sensibiliser et probablement repenser la masculinité pour établir une véritable justice de genre, comme le préconise Ivan Jablonka<sup>2</sup> dans son dernier ouvrage *Des hommes justes*.

Chacun et chacune des intervenants-es de cette journée éclairera un aspect particulier, à partir de la place qu'il ou elle occupe, pour nous faire réfléchir individuellement et collectivement. Nul doute que l'importance de notre engagement ne sera pas confortée et nous ressortirons de cette salle soutenus, une nouvelle fois, par cet élan collectif qui vise plus d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes.

Je vous souhaite un bon colloque. Merci à vous.

*[Applaudissements]*

---

<sup>2</sup> Historien et écrivain français, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-XIII

---

## ■ MOT D'INTRODUCTION PAR LA GRANDE TÉMOIN

### Laurence ROSSIGNOL

Sénatrice de l'Oise, membre de la Commission des affaires sociales, vice-présidente de la délégation pour les droits des femmes au Sénat, présidente de l'Assemblée des femmes, ancienne ministre en charge des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour Françoise. Je suis très heureuse d'être invitée et de te retrouver ici ce matin. Bonjour Elena que je retrouve aussi avec un grand plaisir. Elle vient de dire à l'instant qu'elle avait eu de la chance de travailler avec moi, mais je dirai que c'est moi qui ai eu de la chance de l'avoir comme collaboratrice. L'Eumétropole de Strasbourg a de la chance de l'avoir aujourd'hui comme fonctionnaire territoriale. Bonjour chère Bernadette Geisler. Je vous remercie de m'avoir invitée pour introduire cette manifestation qui est votre 10<sup>ème</sup> édition du colloque. Bravo aux organisatrices et organisateurs de cette journée. Bravo aussi pour la méthode qui allie à la fois un collectif d'associations et les collectivités territoriales.



Je voudrais pour commencer essayer de suivre le plan, même si un plan en trois parties est troublant et déstabilisant pour la juriste que je suis. J'ai essayé de suivre le plan qui nous a été indiqué "Échecs, victoires et rêves" en le bouleversant quand même un petit peu. Je ne parle pas en écriture inclusive, car cela est compliqué. J'applique la règle du pluriel majoritaire. Je vois dans cette salle plus de femmes que d'hommes. Je vais donc mettre systématiquement le pluriel au féminin.

Tout le monde sait enfin ce que savent les militantes féministes, en tout cas ceux qui veulent bien tendre l'oreille pour le savoir. **Tout le monde découvre enfin qu'il y a des violences sexuelles et que les familles y sont exposées.** J'étais très surprise au moment de *Me Too*<sup>3</sup> d'entendre des hommes venir me dire très spontanément et sincèrement "C'est ça la vie des femmes ! Je ne l'aurais jamais pensé". Je leur ai répondu "Eh oui. Vous ne savez pas ce que c'est". Les hommes ne savent pas ce qu'est la peur par exemple. Ils sortent d'un bar ou d'une boîte, ils rentrent de chez des copains le soir à 2h du matin et traversent la ville à pied. Au pire, ils peuvent craindre une mauvaise rencontre et de se faire voler leur portefeuille. Ils ne connaissent pas la sensation profonde d'être toujours un gibier que ressentent les femmes depuis toutes petites, partout où elles se trouvent, dès qu'elles ne sont pas protégées par la masse, la foule, et encore, car les transports en commun montrent que le nombre de gens

---

<sup>3</sup> Dans le sillage de l'affaire Weinstein, en octobre 2017, l'actrice Alyssa Milano relance le hashtag #MeToo créé dix ans plus tôt par la militante féministe américaine Tarana Burke. Le mot d'ordre libérant la parole des victimes d'agressions et de harcèlement sexuels a rapidement pris une dimension virale sur les réseaux sociaux. Sa version francophone #balancetonporc appelle à briser l'omerta et rapporte des témoignages allant du sexisme quotidien et du harcèlement de rue aux agressions sexuelles.

autour de vous ne protège pas forcément. Il y a une espèce d'indifférence mêlée de peur. Être une femme, c'est être toujours en éveil, occuper tout le temps une partie de notre cerveau à évaluer l'espace, regarder où est le danger, chercher où est l'éventuelle porte de sortie. Nous perdons sans arrêt notre temps. Notre cerveau est colonisé par le risque qu'est d'être une femme dans une société de violence patriarcale. Enfin, tout le monde le découvre.

**Tout le monde découvre aussi que les femmes ne sont pas crues quand elles parlent.**

La parole des femmes est systématiquement soupçonnée de mensonge, de manipulation. Quand une femme arrive dans un commissariat, une gendarmerie ou devant un juge – qu'il s'agisse d'un juge d'instruction ou d'un juge aux affaires familiales –, la première question quand elle évoque les violences dont elle est victime elle-même ou ses enfants n'est pas de la croire, mais de se demander pourquoi elle le dit. Qu'a-t-elle derrière la tête au moment où elle évoque devant la justice et les forces de l'ordre la violence dont elle est victime ? Pourquoi va-t-elle manipuler les pouvoirs publics, les juges et à quelles fins ? Il pèse sur la parole des femmes une présomption de mensonge et de manipulation qui est extrêmement dommageable à la prise en charge par la justice et par la société des violences faites aux femmes. Tout ceci s'inscrit dans un ensemble de représentations voulant que les femmes soient des menteuses. C'est bien connu : regardez les proverbes, la littérature, les petites phrases. Le mensonge est inhérent aux femmes. Quand elles parlent de violences, il faut donc probablement se demander d'abord si elles mentent. La démarche ne va pas être de les mettre d'abord à l'abri, mais de lever cette présomption de mensonge. On va rechercher pourquoi cette femme ment. Tout le monde découvre que les violences faites aux femmes ne sont une priorité ni pour la police, ni pour la gendarmerie, ni pour la justice. Parmi la pile de dossiers qu'il y a dans un commissariat ou sur le bureau du procureur, les violences faites aux femmes ne sont pas de très bons dossiers. Ils sont difficiles à cause des questions de preuves qui se posent. De plus, ce ne sont pas des dossiers avec lesquels les tribunaux font du chiffre. En matière de violences sexuelles, par exemple, les parquets poursuivent prioritairement les affaires dans lesquelles la certitude de la condamnation va être plus grande que l'incertitude. Cela aboutit au fait que 80 % des plaintes ne sont pas prises en compte. Maintenant, tout le monde le sait.

**Nous savons aussi que la justice est fondamentalement patriarcale.** Le Code pénal et le Code civil n'ont pas été faits pour protéger les femmes contre les violences. Ils ont été rédigés par des hommes dans des sociétés où le droit de cuissage, le viol, les violences sexuelles étaient considérés comme des choses banales et quasiment admises. Les législateurs, juristes, militantes doivent changer le Code pénal et le Code civil pour y faire rentrer la spécificité des violences faites aux femmes et aux enfants. Il est clair que nous avons des difficultés : la présomption d'innocence, le fait que le doute profite toujours à l'accusé, la nécessité de prouver. Pour autant, je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il faut totalement inverser les principes du Code pénal. Néanmoins, nous devons travailler pour avoir une architecture pénale et civile qui soit plus protectrice et plus juste à l'égard des femmes. Je voudrais faire une petite remarque à propos de la manière dont la justice est rendue dans les cabinets des juges aux affaires familiales. Je pense que tout le monde ici a vu *Jusqu'à la garde* dont la première scène raconte tout, c'est-à-dire comment une femme terrorisée par son mari n'arrive pas à faire entendre par la juge qu'elle a peur. La juge applique

tranquillement l'autorité parentale conjointe, avec droit de visite et d'hébergement, jusqu'au drame. Je ne spoiler pas totalement le film pour ceux qui ne l'ont pas vu. On nous dit souvent à ce sujet que les femmes sont majoritaires dans la justice, que ce sont elles qui la rendent. Cela ne change rien. Je le dis très clairement : je connais la liste des juges femmes engagées dans une vision juste de la justice à l'égard des femmes. C'est une liste, mais ce n'est pas la grande masse des juges. Il faut évacuer l'idée que lorsque les femmes exercent un métier, sont en responsabilité, la cause des femmes avancent forcément. Encore faut-il que les femmes en responsabilité soient des féministes et qu'elles aient été formées à protéger et défendre la cause des femmes.

Tout cela commence enfin à se savoir, mais pour autant la parole des femmes n'est pas vraiment libérée. J'ai été frappée le 25 novembre 2017 lorsque le Président de la République a réuni des associations en plein *Me Too*. Il a dit qu'il fallait libérer la parole des femmes, que celles-ci s'expriment et parlent, qu'on les entende, mais qu'il ne voulait pas d'une société de la délation. Quand on a dit aux femmes de parler, on leur a dit immédiatement en même temps de se taire pour ne pas dénoncer. On leur a dit qu'elles devaient être sûres d'elles, avoir des preuves, si elles dénonçaient. On leur a donc dit de ne pas parler, car on ne voulait pas d'une société dans laquelle les femmes dénoncent leurs agresseurs, les violeurs et les harceleurs. Face à cette injonction contradictoire, la France est restée très modeste dans ses dénonciations. Vous observerez comme moi que, pour le moment, nous n'avons pas vu un seul cas de dénonciation frauduleuse, malveillante ou injustifiée. La jeune femme qui a lancé *Balance ton porc* n'a pas été condamnée parce que les faits étaient faux, mais pour une disproportion entre les faits et la campagne qu'elle a menée à partir de ceux-ci. Les faits étaient justes. Depuis deux ans, la France fait semblant d'avoir libéré la parole des femmes et cela progresse à chaque fois grâce à des femmes, comme Adèle Haenel<sup>4</sup>.

Nous vivons dans un milieu, un monde, un écosystème où la culture du viol est fort résistante. La discussion actuelle sur Polanski<sup>5</sup> en est un excellent exemple. Peut-on distinguer l'homme de l'œuvre ? Oui, probablement quand l'homme est mort depuis un siècle, qu'il n'est plus un harceleur ou un violeur en vie. Nous n'allons pas brûler toutes les œuvres des auteurs du 19<sup>e</sup> siècle qui troussaient les bonnes. Cela est vrai. Néanmoins, lorsque l'auteur est encore en vie, qu'il vient chercher devant le public la rétribution narcissique du succès, l'amnistie par le plaisir de la réussite de son œuvre, nous ne pouvons pas distinguer l'homme de l'œuvre. Pour ma part, au risque de choquer dans certains milieux culturels, je ne veux pas donner à un homme comme Polanski – pas plus qu'à Bertrand Cantat<sup>6</sup> – l'amnistie qu'il attend du public pour les faits commis. Je n'irai pas voir son film, qui est probablement très bien, et j'invite les gens à ne pas y aller.

---

<sup>4</sup> Dans une enquête publiée par Mediapart, l'actrice Adèle Haenel accuse le réalisateur Christophe Ruggia de "harcèlement sexuel" et "d'attouchements". En brisant le silence, Adèle Haenel invite toutes les femmes victimes d'agressions sexuelles à parler et devient ainsi une figure du mouvement #MeToo dans le cinéma français.

<sup>5</sup> Roman Polanski, cinéaste poursuivi par la justice depuis 1977 pour crime sexuel sur mineure et accusé publiquement de viol par plusieurs femmes en 2019.

<sup>6</sup> Chanteur du groupe Noir Désir. En 2003, il tue sa compagne, Marie Trintignant, lors d'une dispute ce qui lui vaut d'être condamné à 8 ans de réclusion. Suite à l'obtention de sa liberté conditionnelle, en 2007, puis totale en 2011, et à la dissolution de Noir Désir en 2010, il fait un retour progressif à la scène.

Le problème est aussi le comportement erratique et incohérent des gouvernements sur ces sujets. Je vais pouvoir dire un peu de mal du gouvernement sans risquer de me faire reprendre puisque le Maire et son adjoint ne sont pas là. **Le premier sujet est celui de l'argent. Il n'y a pas un centime de plus. Le but est, comme on le dit souvent, de faire mieux avec moins.** Essayez donc de faire mieux avec moins, vous verrez comme cela est facile ! On va traiter les plaintes, instruire, poursuivre avec les mêmes moyens dans les tribunaux et les gendarmeries. Cela est impossible. La première chose à dire est que si le gouvernement ne met pas les moyens nécessaires à l'accompagnement des femmes victimes de violences, à leur mise à l'abri, à l'éviction et au traitement des conjoints violentes, les textes ne seront pas appliqués. Nous avons un très beau Code pénal en la matière pour aider les femmes victimes de violences. Le sujet n'est pas arrivé la semaine dernière. Il existe depuis dix ans l'ordonnance de protection, l'aggravation des crimes lorsqu'ils sont commis par un conjoint, etc. Tout cela est dans le Code pénal, mais n'est pas appliqué. Les juges aux affaires familiales n'utilisent pas les ordonnances de protection et les téléphones "grave danger" restent dans les tiroirs des procureurs. Comment, sans moyens supplémentaires, appliquerait-on les nouvelles lois ou celles préexistantes ? Le process du Grenelle a donné la parole aux associations et de la visibilité, mais il ne faut pas lâcher sur la question des moyens. Il sera vain de vouloir faire les choses sans argent.

La deuxième chose est que je ne comprends pas le processus législatif. Il y a un plan de communication avec des dates (3919, 25 novembre) et, en même temps, des propositions de loi qui circulent entre l'Assemblée et le Sénat. Nous avons eu il y a 15 jours la fameuse PPL (proposition de loi) Pradié<sup>7</sup> qui renforce l'ordonnance de protection. Je me suis dit naïvement que cela était très bien, car les véhicules législatifs sont rares. Le Parlement a beaucoup de textes, un calendrier très contraint, donc quand on rate un véhicule législatif, le prochain ne passe pas dans la demi-heure. Je me suis dit "Allons-y" et ai fait beaucoup d'amendements pour suspendre l'autorité parentale pendant l'ordonnance de protection. Nous savons toutes et tous que les enfants sont l'enjeu et l'outil de la poursuite des violences post-séparation. Nous savons qu'il y a encore dans le code des délits, par exemple celui non-représentation d'enfant. Savez-vous que des femmes sont aujourd'hui condamnées au pénal à des peines de prison et à des amendes parce que de grands ados ne veulent plus aller chez leur père ? Savez-vous qu'on oblige des femmes à rencontrer des conjoints violents à l'occasion du droit de visite et d'hébergement, ou à communiquer l'adresse de l'école des enfants alors qu'elles sont sous ordonnance de protection ? Quoi de plus facile que de trouver la victime par l'intermédiaire des enfants et de leur école ? Nous avons donc fait, avec quelques collègues, plusieurs amendements visant à renforcer l'ordonnance de protection, à tirer les conséquences de la justice familiale et à limiter les occasions de poursuite des violences post-séparation. Tous nos amendements ont été rejetés et refusés par le gouvernement avec cette formule très étonnante "*On s'occupe de tout, soyez patiente et vous verrez*". Il y a 2 ans, le même gouvernement avait refusé la création d'une obligation de signalement pour les médecins sur les enfants victimes de violences. Je découvre maintenant qu'on va créer une

---

<sup>7</sup> Aurélien Pradié, Député et rapporteur de la proposition de loi sur les violences conjugales qui promeut le déploiement du bracelet électronique anti-rapprochement, le renforcement des ordonnances de protection, la suspension automatique de l'autorité parentale lors de crime sur conjoint.... (Loi publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2019)

obligation de signalement pour les femmes majeures et adultes. Il y a un débat sur ce sujet, plusieurs médecins disant qu'il faut faire attention et ne pas aller si loin. Nous sommes face à un gouvernement qui garde ses cartouches pour plus tard. Le problème est que les assassins ne gardent pas leurs cartouches pour plus tard : ils s'en servent tout de suite. Pendant ce temps-là, pendant que le gouvernement hésite et manœuvre, des femmes continuent de mourir au rythme actuellement d'une tous les deux jours. Ceci n'est pas acceptable. À l'issue du Grenelle, le gouvernement devra nous dire ce qu'il entend faire. J'ai rencontré l'autre jour un ministre lors d'un déjeuner avec des associations. Je l'ai entendu dire que le gouvernement allait faire des annonces là-dessus. Il est bien de faire des annonces, mais cela ne change pas grand-chose à la vie. Il faut passer des annonces aux actes. Le gouvernement devra aussi, à l'issue du Grenelle, nous dire comment il entend mettre en œuvre ces fameuses annonces dont nous sommes aujourd'hui presque saturés tellement nous n'arrivons pas à nous retrouver dans leurs incohérences. J'avais également demandé il y a 6 mois aux ministres de la Justice et de l'Intérieur, Nicole Belloubet et Christophe Castaner, que leurs inspections générales procèdent à une enquête sur les raisons des dysfonctionnements. Le ministère de la Justice a fait le travail puisque le rapport a été rendu public dimanche, mais je ne sais toujours rien de la manière dont le ministère de l'Intérieur entend identifier la façon dont les femmes sont accueillies dans les commissariats et pourquoi autant de plaintes sont soit renvoyées vers la main courante – qu'il faudrait supprimer, car elle n'a pas d'existence légale –, soit non traitées, rangées, jetées, mises au fond d'un tiroir. J'attends toujours du ministère de l'Intérieur qu'il procède à un examen et à une autocritique sur la manière dont la police et la gendarmerie traitent ces plaintes. De plus, étant donné les dernières affaires – en particulier celle de Sylvia dont la fille nous a appris qu'il y avait eu une plainte un mois avant et une main courante deux mois avant –, j'ai encore demandé la semaine dernière aux ministres de l'Intérieur et de la Justice que l'on mobilise de toute urgence les magistrats, les policiers et les gendarmes pour ressortir les plaintes de l'année écoulée et toutes celles qui n'ont pas été traitées. Il est urgent de le faire. J'espère que ma demande sera entendue.

Le troisième point concerne le rêve. Un rêve n'est pas des mesures, des budgets. C'est au-delà de cela. Je me suis demandé quel rêve je pouvais faire pour protéger les femmes, leur garantir la liberté de mouvement, de circulation, la sécurité quand elles rentrent chez elles ou sont dans la rue, pour qu'elles ne soient plus exposées aux prédateurs, harceleurs et violeurs. Le premier rêve serait que les hommes arrêtent d'être violents. Nous le formulons toutes. Il faudrait surtout changer l'éducation que nous donnons aux petites filles pour qu'elles cessent de croire que l'amour est toujours plus fort que tout, que par la magie de l'amour, elles vont transformer des hommes violents en conjoints parfaits. Elles doivent arrêter de croire que leur rôle de soignantes (des enfants, malades, personnes âgées) va jusqu'au fait de soigner leur propre homme. Elles ne doivent pas croire qu'on peut changer, juste parce qu'on l'aime, un homme qui vous menace, vous insulte, vous parle mal et finit par vous donner une claque, vous frapper brutalement et vous tuer souvent aussi. Je voudrais aussi dire aux femmes qu'elles doivent cesser de croire, par exemple, que la jalousie est un signe de l'amour. La jalousie n'a rien à voir avec l'amour. Un homme ne vous aime pas davantage parce qu'il est jaloux, pourtant tellement de jeunes femmes le croient. Elles interprètent l'instinct de propriété comme des sentiments. Cela est en cause dans tous les dossiers que nous connaissons, les féminicides, ces affaires terribles. Quand nous remontons le fil de l'histoire,

c'est au moment où les femmes partent que les hommes tuent. Les hommes ne tuent pas par amour, contrairement à ce que la presse et les procureurs nous ont raconté pendant des années en parlant de « drame passionnel », de « drame de l'amour ». Les hommes tuent simplement par instinct de propriété. C'est donc bien la liberté des femmes qui est en cause. Or, la liberté des femmes est celle d'aimer des hommes qui les aiment, et non qui les possèdent. Merci.

*[Applaudissements]*

---

## ▪ LES ÉVOLUTIONS DANS LA PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES

### **La convention d'Istanbul : un cadre de référence global en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques**

#### **Anna MATTEOLI**

Directrice adjointe du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Bas-Rhin, chercheuse associée au Centre de droit privé fondamental à la faculté de droit de l'Université de Strasbourg.



J'ai le plaisir d'intervenir ce matin au nom du CIDFF pour vous présenter la convention d'Istanbul qui est un traité international en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques.

Avant d'aborder le cœur de notre sujet, j'aimerais remercier l'ensemble de l'équipe du CIDFF que j'ai le plaisir de représenter aujourd'hui. Nos échanges fructueux et quotidiens permettent de mettre concrètement en place une réelle pluridisciplinarité dans la manière d'appréhender la question des violences faites aux femmes. Je remercie également tous les membres de la commission égalité de la Ville de Strasbourg.

Une féministe ne se construit pas seule. Les victoires et les rêves en ce domaine s'élaborent collectivement. Nous abordons la convention d'Istanbul, car ce texte précise que nous ne pouvons pas y arriver seules. Pour appréhender l'ensemble de ces questions, nous devons être plusieurs et différents-es. C'est le sens de la convention d'Istanbul, un texte international qui est technique, mais dans lequel nous retrouvons ces principes. J'aimerais pour toutes ces raisons remercier Ayfer, Françoise, Nicole, Isabelle, Geneviève, Bernadette, Thomas, Nathalie, Maryssa, Irène, Fatou, Karine, toutes celles qui ont fait devenir réelle une sororité, certes institutionnelle, mais qui a su irradier en dehors du contexte de départ. J'ai bien sûr une pensée pour Miné Gunbay qui a lancé la dynamique ou qui a mis le feu aux poudres. Je vous laisse juge de ce point.

La convention d'Istanbul est un traité international. Je vous propose d'abord de présenter brièvement l'histoire de cette convention. Je reviendrai ensuite sur ses quatre axes opérationnels principaux.

Cette convention a été signée le 11 mai 2011 à Istanbul, d'où son nom. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014. 34 pays membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la convention. Je rappelle que le Conseil de l'Europe comprend 47 états et une instance différente du Parlement européen. Depuis les années 1990, le Conseil de l'Europe a développé une politique

de lutte contre les violences faites aux femmes, mais la convention d'Istanbul est le premier traité européen contraignant en la matière. Pourquoi cette convention a-t-elle été mise en place ? Elle a été jugée nécessaire devant le nombre toujours très important de femmes victimes de violences. De plus, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme – ou des droits humains – Opuz contre Turquie du 9 juin 2009 a mis en évidence des lacunes au niveau des états quant à la poursuite des auteurs et la protection des victimes. À partir de cet arrêt a été mise en place une obligation positive pour les états d'agir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, **cette convention a été mise en place pour affirmer que les violences faites aux femmes et domestiques sont intolérables. Elles ne sont pas le problème privé de quelques-uns, mais un problème public dont toute la société doit s'emparer afin d'y remédier.**

Au-delà d'un instrument juridique contraignant, **la convention d'Istanbul est aussi un cadre global qui fournit un modèle en matière de lutte contre la violence faite aux femmes** : si un état ne sait pas comment faire pour mettre en place une politique publique en matière de violences faites aux femmes, il peut s'inspirer de la convention d'Istanbul. Cette convention est innovante puisqu'elle considère que la lutte contre les violences ne peut être mise en œuvre par le biais d'une seule mesure. Il est ainsi question de prévention des violences, de protection des victimes, de poursuite des auteurs et de politique intégrée. La convention d'Istanbul est aussi importante, car il s'agit du premier texte juridique européen qui contient une définition du terme "genre". Nous revoyons ce terme dans le préambule, car la convention nous dit : "*La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation*". Pour les juristes dans la salle, je précise qu'il s'agit bien d'un texte juridique. Nous sommes plus ouverts au niveau du droit européen qu'à celui du droit interne. La convention nous dit également est que les états qui la signent « *aspirent à créer une Europe libre de violences à l'égard des femmes et libre de violences domestiques* ». Voici le rêve de la convention et des états signataires. Le rêve apparaît et le droit est là pour faire vivre nos rêves. La convention d'Istanbul est un texte juridique. N'est-ce pas merveilleux de considérer le droit comme un catalyseur de nos rêves ?

**Je reviens à présent sur les axes opérationnels de ce texte.** Je fais un rapprochement rapide avec la situation française. La France a ratifié la convention le 4 juillet 2014. Le texte est entré en vigueur en France le 1<sup>er</sup> novembre 2014. L'État français s'est engagé en ratifiant à respecter et à mettre en œuvre tous les principes énoncés dans cette convention. Il s'est aussi engagé à être soumis à une procédure d'évaluation puisque la convention d'Istanbul prévoit un groupe d'expert-e-s pour évaluer les états. La France a été évaluée et le rapport est disponible. Nous verrons alors si nous respectons bien la convention d'Istanbul. Pour mettre en œuvre ces obligations et que l'État ne soit pas condamné par la Cour européenne des droits de l'homme, on nous dit qu'il faut **mettre en place des politiques intégrées. Il s'agit du premier axe.** Cela veut dire qu'il doit y avoir un plan global dans l'État pour prendre en charge l'ensemble des violences faites aux femmes. Il faut également que les partenariats soient formalisés. Il a été demandé que les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes soient rétablies ou, en tout cas, fonctionnent mieux. Les

politiques intégrées signifient aussi que sans financement adéquat, aucune législation ne peut être appliquée effectivement. Quand nous regardons les différents rapports des associations et de la société civile, nous voyons bien que cette question financière est importante. Très souvent, le manque de moyens est mis en avant. Je crois que la France n'échappera pas à cette critique dans le rapport du GREVIO<sup>8</sup>.

**Le deuxième axe important quand on veut créer et mettre en place une réelle politique de lutte contre les violences faites aux femmes est la prévention.** La convention nous le rappelle. Mettre en avant la prévention permet de faire évoluer les représentations stéréotypées des femmes et des hommes. La convention nous dit que ces représentations stéréotypées des femmes et des hommes sont des ferments pour les violences faites aux femmes, le terreau de celles-ci. Mettre en œuvre des actions de prévention permet également d'éradiquer l'idée de l'infériorité des femmes. Il a été dit tout à l'heure que le droit l'a mis en place dans le Code civil et le Code pénal. Notre société le met en place. Les actions de prévention permettent de combattre cette idée. Comment cette action de prévention peut-elle se mettre en place ? Il y a des actions de sensibilisation, des campagnes importantes pour faire valoir que la violence à l'égard des femmes est inadmissible. Toutefois, la sensibilisation ne suffit pas. Il faut aussi former. Les différentes associations ont dit de façon répétée qu'il convient de systématiser le processus de formation des différents acteurs censés intervenir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, la connaissance du phénomène des violences et des différents enjeux est incontournable pour ne pas reproduire des stéréotypes dans la manière d'accueillir et d'accompagner les victimes. Cela concerne l'ensemble des personnes et des associations féministes, mais aussi les policiers, les magistrats qui doivent être formés afin que la jurisprudence soit en accord avec la loi. Il est donc proposé de rendre les formations obligatoires et régulières et de les concevoir avec les associations de terrain pour que leur expertise soit reprise. Ces propositions seront sans doute reprises dans le rapport du GREVIO. En général, on considère que ces formations sont trop courtes, trop générales, ponctuelles et non obligatoires.

**Le troisième axe concerne la protection et le soutien des victimes.** La convention d'Istanbul nous rappelle que pour protéger et soutenir les victimes de toutes les violences visées par la convention, il faut suivre certains principes. En effet, selon la convention, la protection et le soutien doivent être sous-tendus par une compréhension de la violence contre les femmes fondée sur le genre. Cela est très important. Cette protection et ce soutien doivent avoir pour priorité les droits humains et la sécurité de la victime. Les services qui travaillent en matière de protection et de soutien doivent se baser sur la reconnaissance du rôle des stéréotypes fondés sur le sexe, reconnaître l'impact et les conséquences de ces violences et avoir à l'esprit l'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport explicatif dit aussi que ces missions de protection et de soutien ne doivent pas être menées juste avec de bonnes intentions ou, au contraire, de manière trop abrupte. En effet, ne pas connaître ni

---

*8 Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il a publié le 19 novembre 2019 son [premier rapport d'évaluation de référence sur la France](#). Le rapport contient une analyse globale de la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Istanbul. Il met en évidence les initiatives positives visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique au niveau national et fournit des suggestions et des propositions pour améliorer la situation des femmes confrontées à cette violence.*

comprendre les effets de la violence et la longueur du processus de rétablissement participent d'un risque de revictimisation.

Il me semble important d'insister sur ce point, car c'est aussi la formation qui permet de mettre en œuvre ces principes. Comment protéger et soutenir ? La convention met en place des mécanismes opérationnels. Il faut que les victimes aient une information adéquate dans une langue qu'elles comprennent. Nous pouvons nous interroger en France sur les lacunes en matière d'interprétariat. Il y a d'autres mécanismes comme une performance téléphonique 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il s'agit d'une obligation de la convention d'Istanbul, mais ce service ne fonctionne pas en France 24 heures sur 24 ni 7 jours sur 7.

Le quatrième axe est aussi important. Il s'agit de **la poursuite des auteurs**. Nous avons vu que pour mettre en place une politique globale, il faut des politiques intégrées, la prévention des violences, le soutien des victimes et, bien évidemment, la mise en œuvre des mesures quant à la poursuite des auteurs. La convention d'Istanbul met en place, par rapport à la poursuite des auteurs, des dispositions civiles et pénales. Elle nous rappelle que la législation ne suffit pas : elle doit être effective. Concernant la législation, la convention rappelle qu'il faut faire attention en matière de droits civils et de droits de la famille. Quand les autorités judiciaires rendent des ordonnances relatives au droit de garde et de visite, elles doivent tenir compte des éventuels actes de violence commis contre le parent non violent ou contre l'enfant. Nous avons mené une étude publiée en octobre 2019 sur l'ensemble des ordonnances de protection rendues en France en 2016. Je ne vais pas développer, mais nous pouvons reprendre les mêmes conclusions que Laurence Rossignol. Dans beaucoup de situations, les juges aux affaires familiales sont guidés par l'injonction de la coparentalité. Même dans des situations de violence graves, ils mettent en place une interdiction de rentrer en contact, mais autorisent le contact entre la victime et l'auteur pour la remise des enfants. Cette question pose problème en termes de sécurité pour la victime. Je ne vais pas développer le droit pénal puisque Catherine Le Magueresse va aborder après certains points. Concernant les poursuites, le droit ne suffit pas. Les poursuites doivent se mettre en œuvre. La convention d'Istanbul oblige à mener sans retard les enquêtes et les procédures judiciaires. L'actualité sur les derniers féminicides montre que la France doit encore faire des progrès. Je pense que le rapport GREVIO le mettra en avant. Une autre obligation importante dans la convention d'Istanbul, qui fait résonance avec les féminicides, est la mise en place de réels outils d'appréciation et de gestion des risques. La France a adhéré à cette obligation.

Pour conclure, je vais reprendre la grille d'analyse du colloque "Victoires, rêves, échecs". L'échec le plus frappant et mis en avant est, bien sûr, le nombre de féminicides. Cela pose la question de l'effectivité de notre législation. **La convention d'Istanbul et la Cour européenne mettent en avant le fait que notre législation ne suffit pas** : celle-ci doit fonctionner. Pour illustrer le nombre de féminicides, j'ai repris le travail effectué par un collectif féministe bénévole qui gère une page Facebook "[Féminicide par compagnon ou ex](#)". Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le collectif recense dans la presse les féminicides conjugaux en France. Leur travail n'est pas uniquement de donner des chiffres, mais de montrer les personnes et les histoires qui sont derrière ceux-ci. J'ai donc repris quelques situations : "Vendredi 15 novembre, Aurélia, 22 ans, a succombé à ses blessures à l'hôpital après que son compagnon, 32 ans, ait mis le feu à leur chambre à coucher au cours d'une dispute qui aurait

*mal tourné. Grièvement brûlée, Aurélia est décédée en service réanimation", "Lundi 11 novembre, Karine, 48 ans, a été tuée par son compagnon, 43 ans. Il l'a étranglée et poignardée à trois reprises avant de se suicider par pendaison. La victime venait récupérer ses affaires au domicile de son ex-conjoint. Elle était mère de trois enfants de 13, 15 et 17 ans", "Dimanche 10 novembre, Sylvia, 40 ans, a été tuée à coups de couteau par son compagnon, 58 ans. Elle a essayé de s'enfuir, mais a été rattrapée dans la rue par son assassin. Gravement blessée au cou, les secours n'ont pas pu la réanimer", "Vendredi 25 octobre, Shaïna, 15 ans, aurait été tuée par son petit ami, 17 ans. Il l'aurait poignardée puis aurait tenté de maquiller son crime en brûlant le corps dans une cabine de jardin", "Dimanche 13 octobre, une fille, 12 ans, et un garçon, 9 ans, ont été tués par leur père, 46 ans, dans la nuit. Le père a envoyé un message à la mère qui a immédiatement prévenu la gendarmerie. Il a ensuite essayé de se suicider".*

Devant ces échecs cuisants, comment passer au deuxième item de ce colloque et parler de victoires ? **Nous pouvons quand même parler de victoires quand il s'agit de constater que le sujet de la lutte contre les violences n'est plus réservé à quelques féministes œuvrant dans l'ombre et le silence.** Il faut relever qu'il y avait une liste d'attente pour la participation à ce colloque. Ce sujet fait l'objet des attentions médiatiques. Les stars s'en emparent et portent un message fort, à l'instar d'Adèle Haenel. Ce sujet n'est plus uniquement porté par des personnes d'un certain âge. Les jeunes s'en emparent et des collectifs naissent.

Pourtant, en négatif de ces avancées, nous pouvons nous interroger sur l'attention à porter aux victimes dans leur parcours au quotidien quand elles ont pu dire quelque chose sur ce qu'elles ont vécu ou vivent. Y a-t-il assez de structures d'écoute, d'accueil, d'accompagnement ? La grande lacune est surtout l'absence de prise en considération de la dimension genre des violences. Le grand défi ou rêve est de réintégrer une dimension féministe dans l'appréhension des violences faites aux femmes. Cette question doit s'analyser en rapport avec les inégalités qui existent toujours dans la société entre les femmes et les hommes. Comment y arriver ? En conclusion, je vais finir par une chanson d'Anne Sylvestre qui propose un mode d'action : *"Si on se retrouvait frangine, on n'aurait pas perdu son temps. Unissant nos voix, j'imagine qu'on en dirait vingt fois autant et qu'on ferait changer les choses, et je suppose aussi les gens. On ferait changer les choses, allez, ose, il est grand temps !"*

*[Applaudissements]*

---

- **Retour critique sur les dispositions pénales relatives aux violences sexuelles**

### **Catherine LE MAGUERESSE**

Juriste féministe, docteure en droit. Ancienne présidente de l'Association européenne de lutte contre les violences faites aux femmes (AVFT)

Bonjour à toutes et à tous. Je suis impressionnée d'être là, car il est rare que les colloques sur les violences rassemblent autant de personnes. Bravo à Bernadette Geisler et à toute l'équipe de réussir à organiser ces colloques depuis 10 ans.



Mon intervention s'inscrit elle aussi dans "Échecs, victoires et rêves". Les violences sexuelles ne sont pas nommées ainsi dans le Code pénal où il est question de viol, d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel, d'exhibition sexuelle, d'outrage sexiste. Elles sont pour la plupart traitées dans le chapitre 2 des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne et dans la section 3 sur les agressions sexuelles. On parle d'agressions sexuelles dans d'autres endroits. Il est par exemple question d'atteintes sexuelles concernant les mineurs. Celles-ci sont souvent des viols minorés et des agressions sexuelles minorées. Cela se trouve dans le chapitre 7 sur les atteintes aux mineurs et à la famille. La prostitution est une autre grande forme de violence à l'encontre des femmes. Le Code pénal en parle dans plusieurs chapitres. Les violences sexuelles sont donc éclatées dans différents endroits. Il est aussi question des dispositions pénales (relevant du droit pénal qui traite de la définition des crimes et délits) sont les règles qui organisent la procédure (la recherche des auteurs d'infraction) et la répression des infractions pénales. La première grande Loi sur les violences est celle du 23 décembre 1980 qui a défini légalement le viol dans le Code pénal. Le viol était auparavant défini par la jurisprudence et a été intégré en 1980 au Code pénal. Cependant, il y a encore matière à faire des critiques, y compris sur le droit.

Je commence par un retour critique sur les dispositions pénales relatives aux violences sexuelles. Je souhaite d'abord faire des remarques générales. Je développerai ensuite deux aspects qui me paraissent particulièrement importants : le consentement et la disqualification des violences sexuelles.

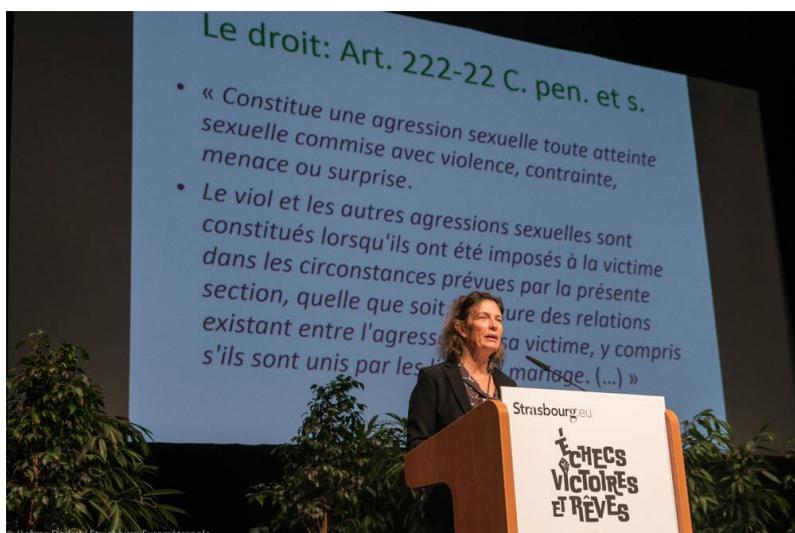
**Le premier constat est que, sur ces dix dernières années, le législateur a été prolifique puisque nous avons pléthore de textes.** Certains sont connus, comme la Loi du 4 avril 2006 qui renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs, la Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants, la Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel. Il y a eu plusieurs lois sur un même type de violence, notamment le harcèlement sexuel : une infraction est créée en 1992, modifiée en 1998, remodifiée en 2002, abrogée en 2012. Cela a été un échec pour les femmes qui avaient déposé

une plainte qui a été purement et simplement mise à la poubelle. Les Lois se répètent aussi parfois, par exemple pour l'obligation de formation des professionnels. Celle-ci a été inscrite une première fois en 2010 comme étant une obligation de formation. Manifestement, cela n'a pas été suivi d'effets. Le législateur est donc revenu à la charge en 2014 pour que soit à nouveau inscrite et rappelée l'obligation de formation des professionnels-les en matière de violences. Le législateur a traité à peu près de toutes les formes de violences. La législation est évolutive puisqu'il a aussi traité dernièrement des cyberviolences. Le droit s'adapte aux agresseurs qui profitent des nouveaux outils techniques pour affiner leur technique d'agression.

**Le deuxième constat général est la diversité des méthodes.** Nous avons des lois dédiées ou des petites mesures en sous-main dans de grandes lois. Par exemple, la loi du 5 août 2013 qui a notamment intégré la convention d'Istanbul dans le droit interne, nous dit que "*constitue une agression sexuelle le fait de contraindre une personne par la violence, la menace ou la surprise à subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers*". Cette mesure se trouve dans la Loi portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union Européenne et des engagements internationaux de la France. Cet article est important, car, par exemple, un employeur qui obligerait une salariée à être violée par un client tomberait sous le coup de cette disposition. Nous rencontrons évidemment ce type de situation. Autre exemple, dans la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, nous trouvons un autre article très intéressant qui permet de prononcer l'inéligibilité des élus condamnés pour agression sexuelle. Nous le devons notamment à un amendement de Madame Rossignol. Je note que ce sont à chaque fois des femmes qui doivent se montrer tenaces pour réussir à faire passer des choses qui semblent normales. Il est normal que quelqu'un condamné pour des violences sexuelles ou conjugales ne puisse pas se présenter à des postes où il est le représentant de l'État. Pourtant, il a fallu s'y reprendre à deux fois pour obtenir cela. Il y a eu beaucoup de résistance, notamment de Christian Jacob qui a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel, car il considérait probablement que cette mesure était une atteinte. Le Conseil constitutionnel l'a débouté de sa demande. Je note que ces lois sont soit le fruit d'une maturation et d'une réflexion collectives, soit une réponse à une actualité qui a suscité une indignation particulière. Il y a donc une prise de conscience réelle de la nécessité d'agir contre les violences. Celles-ci sont reconnues comme quelque chose de grave qui nuit à la liberté des femmes et qu'il convient de combattre. Nous avons maintenant un arsenal législatif complet. Le problème est l'évolution des mentalités. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la une du Monde le 14 septembre 2018 disant qu'en 10 ans, le nombre de personnes condamnées pour viol a chuté de 40 %. Dans le même temps, le nombre de plaintes augmentait quasiment dans les mêmes proportions. Pourquoi ? Il y a eu l'affaire de Pontoise avec un enfant de 11 ans violé par un homme de 28 ans, dont la mère va déposer plainte immédiatement. Après une enquête préliminaire assez sommaire, les parents apprennent que l'affaire ne sera pas renvoyée devant un juge d'instruction pour le crime de viol, mais pour le délit d'atteinte sexuelle. Cette affaire, surtout grâce à un article de Mediapart très à la pointe sur la question des violences sexuelles, causera une indignation générale en France qui conduira le gouvernement, notamment Madame Schiappa, à rédiger une nouvelle Loi, celle du 3 août 2018, afin d'aménager le droit des adultes à avoir une sexualité avec des enfants, et non de poser un

interdit. Pourquoi, si tout va bien, y a-t-il eu le mouvement *Me Too* ? Pourquoi seulement une femme sur dix dépose plainte quand elle est victime de violences sexuelles ou conjugales ? Si le droit était à ce point-là vécu comme une ressource pour les femmes, pourquoi ne déposent-elles pas plainte ? Tout n'est pas réglé en droit.

Je voudrais aujourd'hui montrer à quel point le droit disqualifie l'expérience des femmes. Je reviens sur l'analyse de l'article 222-22 du Code pénal. Celui-ci ouvre la section trois sur les violences sexuelles. Il est dit que "*constitue une agression sexuelle toute atteinte commise avec violence, contrainte, menace ou surprise*".



Un ajout de 2006 nous rappelle ensuite que le viol conjugal existe et qu'il est aussi répréhensible. Le viol conjugal est répréhensible depuis la loi de 1980, mais cela a du mal à rentrer dans les mœurs judiciaires et dans l'esprit public. Beaucoup de femmes considèrent qu'à partir du moment où elles sont mariées ou en couple, elles n'ont pas le droit de dire non et qu'il ne saurait donc y avoir de viol conjugal. Il est important que le législateur rappelle que la loi concerne aussi les personnes unies par les liens du mariage. Pour la définition du viol, nous retrouvons l'obligation de prouver la "*violence, contrainte, menace ou surprise*". J'insiste là-dessus, car il n'est nulle part question du consentement. Le Code pénal est muet sur la question du consentement. Cette définition dit en fait implicitement que nous sommes toutes et tous supposés consentants. Il y a une présomption de consentement – principalement des femmes – aux relations sexuelles, quels que soient l'endroit, la personne ou les circonstances : je suis *a priori* d'accord. Cette présomption de consentement tombe si on arrive à prouver qu'il y a eu "*violence, contrainte, menace ou surprise*". Cela est problématique pour la liberté des femmes. Personnellement, je ne suis *a priori* pas consentante avec n'importe qui, n'importe où, sans choisir la personne. Si je suis agressée, je peux être en état de sidération et donc incapable de réagir. Je suis alors la proie idéale et mon agresseur n'a pas besoin d'user de la « *violence, contrainte, menace ou surprise* ». Il a juste à me pénétrer et je suis violée. Pourtant, en droit, il n'y aura pas de viol. Je rappelle que cette définition est aussi valable pour les mineurs. Il faudra aussi prouver pour un enfant qu'il y a eu "*violence, contrainte, menace ou surprise*". Cela a notamment posé problème pour une affaire où un oncle a violé ses trois neveux et nièces qui avaient entre 14 mois et quatre ans. Dans un premier temps, il a été dit qu'il n'y avait pas de viol, car pas de "*violence, contrainte, menace ou surprise*". La Cour de cassation a cassé la procédure compte tenu du jeune âge des enfants qui n'ont pas pu se rendre compte de ce qui leur était imposé. Les enfants sont donc protégés jusqu'à cinq ou six ans. Au-delà, il faudra prouver la "*violence, contrainte, menace ou surprise*".

Le viol ne sera sinon pas reconnu et on tombera dans le délit d'atteinte sexuelle pour lequel il n'est pas nécessaire de prouver "*violence, contrainte, menace ou surprise*" jusqu'à l'âge de 15 ans. Les enfants permettent de se rendre compte à quel point cette définition est une atteinte à notre liberté. Que faudrait-il faire ? La Loi du 3 août 2018, liée à l'affaire de Pontoise, a suscité un débat. On s'est alors demandé s'il ne faudrait pas créer une présomption irréfragable de non-consentement pour les mineurs. Je considère qu'il faut la créer pour tout le monde. Un mineur n'est de toute façon pas consentant à avoir des relations avec des adultes. La question du consentement ne se pose pas comme cela. La question du seuil d'âge des mineurs a aussi été posée : est-ce que ce sera 13 ans ou 15 ans ? Nous devrions, selon moi, poser un interdit de relation sexuelle des adultes avec les mineurs et faire comme le Canada afin de protéger les relations sexuelles entre mineurs (je pense notamment aux adolescents), c'est-à-dire créer des seuils d'âge différenciés. On poserait, par exemple, un interdit absolu en dessous de 12 ans et, à partir de cet âge, les adolescents pourraient avoir des relations sexuelles avec d'autres adolescents et un écart d'âge de trois ans. Le seuil d'âge serait ensuite augmenté progressivement. La convention d'Istanbul définit une approche du consentement positif dans le code pénal. Nous devrions aller vers cela en termes de changement législatif en disant que le consentement doit être donné volontairement comme résultat de la volonté libre de la personne considérée dans le contexte des circonstances environnantes.

Il y a une disqualification légale, car l'expérience des femmes disant avoir été violées et qui l'ont été pour moi, ne le sont pas en droit. L'expérience des femmes n'est pas reconnue dans le droit pénal. La disqualification est aussi judiciaire. Il y a un double mouvement séparateur et descendant. Quand on analyse la jurisprudence rendue en matière de violences, on se rend compte que sa physionomie correspond à des affaires très particulières. Dans les affaires où une condamnation est obtenue, nous remarquons que soit elle concernent une multiplicité de victimes, soit celles-ci présentent une vulnérabilité particulière, soit il y a une stratégie aisément identifiable de l'agresseur. Dans une affaire, par exemple, un jeune homme avait systématiquement après les soirées son scooter en panne. Il s'arrangeait donc pour dormir chez des jeunes femmes sympas qui prêtaient leur canapé. Il en profitait pour les violer. Il a fait cela plusieurs et, au bout d'un moment, sa stratégie est devenue visible et on s'est rendu compte qu'effectivement les femmes n'étaient pas d'accord pour être violées. Des viols peuvent aussi être accompagnés de violences avérées. Quand on a le visage en miettes, on peut difficilement être présumée consentante. On considère qu'*a priori* la femme n'était pas d'accord pour subir ces relations sexuelles là. La jurisprudence est donc en conformité avec les stéréotypes que nous avons sur les vraies victimes, violences, viols ou agresseurs. Ces situations ne représentent pas la majorité des viols puisque dans 70 % des cas les victimes connaissent l'agresseur. Nous ne nous situons pas dans ces cas de figure là. Le mouvement est séparateur entre les bonnes et les mauvaises victimes, ou celles qui ne méritent pas la protection du droit. Il est également descendant. Nous parlons beaucoup de la correctionnalisation des viols, c'est-à-dire qu'un viol devrait normalement être jugé par une cour d'assises, et non par un tribunal correctionnel. Les cours d'assises coûtent cher. Le tribunal correctionnel est plus rapide et coûte nettement moins cher. Cela permet aussi de faire baisser le nombre de viols puisque, dans un tribunal correctionnel, il est seulement question d'agression sexuelle. C'est symptomatique des disqualifications qui sont en fait en

cascade. Les viols deviennent des agressions sexuelles, celles-ci deviennent du harcèlement sexuel – un délit – et ce dernier devient un outrage sexiste avec la Loi du 3 août 2018. Or, les outrages sexistes ne sont que de simples contraventions. La justice diminue systématiquement la gravité des violences dénoncées par les femmes. Cela est porté par le droit et a été rendu possible grâce à l'article 469 du code de procédure pénale, la loi Perben et la dernière Loi du 3 août 2018.

J'ai moi aussi fait des rêves, partagés avec les intervenant-e-s de cette journée. C'est une sorte d'inventaire à la Prévert : je rêve que la parole des femmes soit entendue et

conduise au changement, que les hommes aient l'humanité de ne plus traiter les femmes comme des objets, que les petites filles puissent se projeter en des femmes libres, puissantes, égales, que les femmes puissent compter sur une justice exempte de préjugés sexistes, que les intervenant-e-s en matière de violences conjugales soient au chômage technique, que les filles et garçons soient éduqués pour connaître leur désir et respecter celui d'autrui, que les femmes cessent d'avoir peur, d'être assujetties, que le terrorisme à l'encontre des femmes s'arrête. Je rêve enfin que toutes les femmes se lèvent, se soutiennent et se rebellent.

*[Applaudissements]*

## **Elena SUZAT**

Avant la pause, j'ai une annonce à vous faire. L'invitée de ce soir est une humoriste que vous avez peut-être déjà entendue sur France Inter et qui a écrit un spectacle suite à l'affaire Weinstein. Elle nous fera l'honneur d'être là ce soir à partir de 20h30. Il s'agit de Sophia Aram.

## **Pause et agora associative**

---

## ■ Table ronde : retours d'expériences sur la réalité des prises en charge

### Laurence ROSSIGNOL

Animatrice de la table ronde

Le but de cette table ronde est d'aller plus loin que ce dont nous avons parlé ce matin et que ce qui est évoqué lorsque nous parlons de violences à l'encontre des femmes, qu'il s'agisse des violences sexuelles ou physiques (en sachant qu'une violence sexuelle est bien entendu aussi une violence physique). Dans notre approche, les discours publics les interventions et les projets de loi, une zone est en dessous de la ligne de flottaison. Il s'agit des femmes qui sont encore plus victimes que d'autres à cause de leur situation personnelle à l'égard des migrations dont elles ont été actrices, de leur situation matérielle (je pense aux femmes sans-abri) ou de leur obligation de se prostituer. Nous sommes là dans le domaine spécifique des violences à l'encontre des femmes migrantes, sans domicile fixe et liées à l'achat de services sexuels et au recours à des personnes prostituées.



Nous allons donner la parole à des femmes qui représentent trois structures engagées et actrices auprès de ces femmes. Nous évoquerons peut-être ce matin ce qui, pour moi, est sans doute la vraie intersectionnalité : le cumul des discriminations que subissent les migrantes, les personnes prostituées et les femmes sans-abri.

## ■ Les personnes prostituées : accompagnement et suivi

### Aude EVRARD-DEBATTE pour le Mouvement du Nid

Déléguée départementale du Nid pour le Bas-Rhin

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au nom du Mouvement du Nid.

Je vais d'abord présenter le [Mouvement du Nid à Strasbourg](#), car je pense que tout le monde n'est pas familier avec nos actions militantes. Le Mouvement du Nid est une association abolitionniste, mais de terrain. Le Mouvement du Nid existe depuis les années 1970 en France et à Strasbourg. L'objet du Mouvement du Nid est d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution. Nous agissons, d'une part, auprès des personnes prostituées (par des actions de rencontre sur les lieux de prostitution deux fois par semaine à Strasbourg et l'accompagnement global des personnes prostituées, médical, administratif, social, de retour à l'emploi, etc.), d'autre part, contre le système prostitutionnel. On nous dit souvent que nous sommes contre la prostitution. Or, cela est faux. Nous sommes contre le système prostitutionnel constitué des personnes prostituées, mais dans lequel interagissent également les clients de la prostitution qui nourrissent la demande de personnes prostituées et victimes de la traite d'êtres humains. Il y a évidemment aussi les proxénètes, les trafiquants et, enfin, la société qui permet à tous ces acteurs d'interagir et de permettre à la prostitution d'exister.



Nous effectuons contre la prostitution des actions de prévention auprès des jeunes, de formation auprès des professionnels et de plaidoyer, comme aujourd'hui, pour porter la voix du Mouvement du Nid. Nous avons à Strasbourg une équipe de 26 bénévoles militants-es, peut-être deux fois plus de sympathisants, et deux salariées dont une permanente départementale qui effectue l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution. En 2018, nous avons rencontré sur les lieux de prostitution presque 300 personnes de 16 nationalités différentes. 95 femmes et 10 hommes ont été accompagnés.

La spécificité est que la prostitution se situe à l'intersection de plusieurs discriminations qui touchent majoritairement les femmes, même s'il y a également des hommes. Il y a d'abord le sexisme. Dans la prostitution, nous comptons 85 % de femmes, 5 % de transgenres, le reste sont des hommes. La prédominance de la prostitution féminine est donc énorme. Le système est également raciste. Nous n'allons pas mentir : 90-95 % des personnes dans la prostitution sont d'origine étrangère. À Strasbourg, 90 % des personnes que nous accompagnons viennent d'Europe de l'Est ou d'Afrique. Le système est aussi classiste, car la prostitution de survie est une réalité, y compris pour les personnes d'origine française. Des personnes, poussées par la précarité, se tournent vers la prostitution afin de survivre et de subvenir à leurs besoins. À l'intersection de ces multiples discriminations, il

Il y a ce public spécifique qui est accompagné par le Mouvement du Nid à l'occasion de deux permanences d'accueil chaque semaine, le lundi et le jeudi, sans rendez-vous. Les personnes peuvent rencontrer des bénévoles, partager un café, un temps de détente, trouver une écoute. Nous avons au Mouvement du Nid plusieurs principes. L'accueil est inconditionnel. Nous n'allons jamais juger les personnes pour ce qu'elles sont ou font, pour leurs choix éventuels. Cela est très important, car tout le processus d'accompagnement du Mouvement du Nid repose sur le fait que la personne décide de ce qu'elle souhaite faire. L'accompagnement est adapté à ses attentes et besoins. Nous ne décidons jamais à la place de la personne de sa sortie de la prostitution. L'accompagnement prend beaucoup de temps. Sortir de la prostitution ou demander de l'aide prend un temps considérable, parfois un ou deux ans, et nécessite plusieurs rencontres sur les lieux de prostitution. Les personnes viennent soudain à nos permanences d'accueil et demandent à être accompagnées pour obtenir un titre de séjour, une demande d'hébergement ou simplement pour bénéficier d'une formation ou d'un retour à l'emploi. Que la prostitution soit choisie ou non, elle est rarement un choix, mais toujours une violence. C'est une violence physique, psychique, institutionnelle. La personne prostituée est stigmatisée et cela peut constituer un frein à sa réinsertion. Il faut un temps considérable pour travailler sur la perte d'estime de soi et contre les préjugés quand on est confronté à différents partenaires institutionnels.

Les personnes prostituées sont victimes de violences. Elles sont six fois plus exposées aux viols que la population générale, sept fois plus au suicide et une sur eux a vécu des violences physiques dans les 12 derniers mois. Les chiffres viennent d'une [étude ProstCost de 2015](#) sur le coût économique et social de la prostitution. Je vous invite à la regarder, car elle est très instructive.

Depuis 3 ans, l'action du Nid s'inscrit dans le cadre de la nouvelle [loi du 13 avril 2016](#) visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et qui constitue un véritable changement de paradigme sur la prostitution en France. La France a adopté le modèle nordique ou abolitionniste qui avait déjà été instauré en Suède, en Norvège et en Islande au début des années 2000. Cette loi vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle est une grande victoire pour le Mouvement du Nid et 60 autres associations de terrain au sein d'un collectif Abolition 2012. Nous ne sommes pas des associations théoriques qui blablatent sur la prostitution. La loi est globale, car elle vise la prévention, l'accompagnement des personnes, la répression et le lutte contre le système prostitutionnel. Plusieurs dispositions majeures ont été prises au niveau de l'accompagnement des personnes. La loi a quatre volets, pas seulement celui de la pénalisation des clients. Pour l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, une des premières mesures phares est l'abrogation du délai de racolage. Avant cette loi, le racolage était un délit puni de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. Des commissions départementales ont été instaurées sous l'égide du préfet. Elles rassemblent les acteurs institutionnels et sociaux du département en lien avec le public prostitué. Le but est d'établir un état des lieux de la prostitution sur le département et d'agréer des personnes dans un parcours de sortie. Le parcours de sortie

est un dispositif ouvert à toute personne souhaitant sortir de la prostitution. Un titre de séjour de 6 mois lui est octroyé. Elle reçoit aussi une place prioritaire en hébergement et un accompagnement global pour une durée totale de 2 ans. L'État reconnaît ainsi la nécessité d'accompagner les personnes durablement et globalement pour une sortie efficace de la prostitution.

D'autres mesures ont été prises en faveur des personnes prostituées. Par exemple, tout acte de violence physique ou sexuelle commis sur une personne prostituée constitue une circonstance aggravante. La vulnérabilité particulière des personnes victimes de prostitution est reconnue. Par ailleurs, la lutte contre le proxénétisme est renforcée, notamment sur internet. Les fournisseurs d'accès à internet ont l'obligation d'informer les autorités sur tout contenu violant la loi sur le proxénétisme et la traite des êtres humains en France.

Enfin, un volet concerne la pénalisation des clients qui nourrissent la demande et commettent des violences contre les personnes prostituées. Les lois précédentes ne visaient jamais les clients dans les dispositifs légaux. La responsabilité des clients dans le système prostitutionnel est reconnue. Les clients peuvent, à ce titre, être sous le coup d'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe et payer une amende de 1 500 euros maximum. Il y a également des peines complémentaires pour les clients verbalisés. Elles consistent en un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat de services sexuels. Le stage a déjà été mis en place dans plusieurs départements français.

Enfin, concernant la prévention auprès des jeunes, des programmes de formation pour les travailleurs sociaux à la prévention de la prostitution et à l'identification des victimes de prostitution, de trafic d'êtres humains ou de proxénétisme ont été mis en place, ainsi qu'une politique d'information dans les établissements scolaires sur la réalité de la prostitution et les dangers de la marginalisation du corps. La loi est donc très globale. Elle agit en amont et en aval. La loi reconnaît les personnes prostituées pour ce qu'elles sont : des personnes victimes d'un système de violence. **La prostitution est, depuis 2016, reconnue comme une violence faite aux femmes et une atteinte à la dignité humaine.**

Je fais un bilan rapide et global de cette loi, en particulier à Strasbourg. Un [rapport d'évaluation](#) conduit par deux sociologues pendant 2 ans a été rendu public fin octobre-début novembre. Il a été financé par la Fondation Scelles et par le Secrétariat aux droits des femmes de Marlène Schiappa. Le rapport a été conduit dans 4 grandes villes françaises à Narbonne, Bordeaux, Paris et Strasbourg. Je vous invite à le lire pour avoir de plus amples informations. Il montre que la loi est une réussite quand elle est appliquée partout et dans toutes ses dispositions. À Strasbourg, le volet social accompagnement des personnes est bien appliqué. Notre association le Mouvement du Nid est agréée pour les parcours de sortie. Deux associations devraient potentiellement être agréées dans les mois à venir pour présenter des parcours de sortie. Actuellement, nous avons six personnes en parcours de sortie à Strasbourg. Les parcours de sortie vont pour une grande partie arriver à terme à la fin de l'année. Par contre, d'autres volets de la loi ne sont pas appliqués. Par exemple, trois clients ont été verbalisés depuis l'entrée en vigueur de la loi. C'est très peu, sachant que nous dénombrons plus de 300 personnes sur les lieux de prostitution à Strasbourg, et peut-

être certainement autant sur internet. Les forces de l'ordre dénoncent un manque de moyens pour lutter contre le proxénétisme sur internet. Nous accompagnons des victimes qui ont porté plainte pour des faits de proxénétisme et de traite des êtres humains. Des affaires sont en cours, mais un important manque de moyens a été dénoncé dans le rapport. Enfin, concernant le volet prévention, le Mouvement du Nid passe depuis longtemps dans les collèges, lycées et établissements d'études supérieures pour faire de la prévention sur le système prostitutionnel. Ce volet n'a pas beaucoup évolué depuis l'entrée en vigueur de la loi. Nous constatons que les personnes inscrites dans un dispositif de parcours de sortie se sont engagées durablement dans des formations professionnalisantes et ont retrouvé un emploi. Elles ont surtout retrouvé confiance en l'avenir. Ces personnes se sentent soutenues par l'État et valorisées. Cela est capital pour permettre la réinsertion durable d'une population ayant une très forte perte d'estime de soi et de confiance dans les institutions.

Notre rêve serait de renforcer les moyens pour lutter contre le système prostitutionnel. Les associations et les acteurs institutionnels font beaucoup avec peu de moyens. Notre association est la seule à agir uniquement auprès des personnes prostituées à Strasbourg. Nous fonctionnons avec des bénévoles et une seule salariée à temps plein pour l'accompagnement. Il en va de même pour les acteurs institutionnels, notamment la police. Nous rêvons d'avoir une véritable politique publique sur la prostitution pour lutter efficacement contre ce phénomène et donner les moyens aux personnes d'être réinsérées et de pouvoir retrouver durablement leur dignité. Je vous remercie.

**Laurence ROSSIGNOL :**

Je voudrais dire un mot avant de passer la parole à Diabou Diatta. Nous avons arraché au forceps cette loi au gouvernement précédent. Nous avons dû utiliser tous les moyens de persuasion, et même de menace, dont dispose un parlementaire contre un gouvernement. Pourtant, la loi n'est pas réellement appliquée. Elle a beaucoup d'adversaires, d'abord ceux qui pensent que depuis la Loi, la situation des personnes prostituées s'est aggravée. Ils croient que la violence vient de la Loi, et non de la prostitution. Cela est un premier obstacle.

Le deuxième obstacle est l'inertie des pouvoirs publics. Quand un procureur a compris la loi et l'utilise, celle-ci produit des effets à la fois en termes de pénalisation du client et de parcours de sortie. Toutefois, si le procureur est muté et que le suivant ou la suivante n'a pas d'intérêt pour cette Loi, la situation redevient exactement comme avant. La Loi n'est pas rentrée dans la culture. J'attends d'avoir un gouvernement et des ministres concernés (Justice, Intérieur, Secrétariat des droits des femmes) qui portent cette Loi pour la faire appliquer. Nous avons peut-être une chance : la prostitution des mineurs a augmenté de façon spectaculaire et cela commence à se savoir. Si la Loi était appliquée à l'égard des clients de prostituées mineures, nous aurions déjà des résultats. Le Code pénal prévoit une infraction pour les clients des mineurs. La Loi devrait être utilisée dans un premier temps pour lutter contre les achats de services sexuels auprès des mineurs. Il y a une vraie bataille politique à mener. Il faut harceler les préfets et les procureurs pour que la loi soit appliquée.

## ■ Les femmes à la rue : accueil d'urgence des femmes

### Diabou DIATTA pour Le Home Protestant – Femmes de paroles

Cheffe de service du Home Protestant – Femmes de paroles

Bonjour et merci. Je vous remercie surtout d'avoir pris en compte la problématique des femmes qui sont à la rue. Ces femmes sont très visibles lorsque nous les voyons dans la rue. Pourtant, elles sont invisibles au niveau administratif et de certains dispositifs d'accueil et d'hébergement.



Je vais d'abord présenter le [CHRS Femmes de paroles](#) dont je suis la cheffe de service. Ce CHRS a une particularité au niveau de Strasbourg, car il accueille de l'hébergement d'insertion et de l'hébergement dit d'urgence. La capacité d'accueil est de 28 femmes majeures et non accompagnées d'enfants. Ces femmes sont réparties sur deux dispositifs d'accueil et d'hébergement. Douze places sont réservées à l'hébergement d'urgence. Cela est très peu sachant qu'il s'agit d'une des rares structures à Strasbourg qui fait de l'hébergement d'urgence. Sur ces 12 places, 4 sont dédiées à l'hébergement urgence posée. Depuis quelques années, nous constatons que des femmes sont hébergées chez nous pour trois ou quatre nuitées, puis repartent. Nous les revoyons 3 semaines ou 1 mois après, parfois moins. Nous avons donc pris la décision de stabiliser sur ces quatre places des femmes qui peuvent bénéficier d'un parcours plus stable et, peut-être, d'une insertion. Notre structure est ouverte 24h sur 24. Elle offre aussi la possibilité de se restaurer. Les femmes hébergées chez nous ne sont pas obligées de quitter la structure toute la journée. Elles peuvent rester durant les 3 ou 4 nuitées de leur hébergement. Ces femmes sont accueillies en chambre individuelle ou double, selon les places disponibles dans la structure. En 2018, nous avons pu réaliser 3 600 nuitées sur les 12 places d'hébergement. Cela représente la prise en charge de 317 femmes différentes, à raison de 3 ou 4 nuitées par hébergement. C'est mieux que rien, mais nous pouvons bien comprendre la frustration et le désespoir des travailleurs-ses sociaux-les et des personnes accueillies.

Les personnes accueillies sont de tout âge et ont différents profils. Nous identifions néanmoins 3 sous-groupes ces dernières années : l'hébergement de rupture, l'urgence installée et l'urgence des femmes migrantes.

L'hébergement de rupture concerne toutes les femmes sorties de quelque part, d'abord les jeunes majeures de 18 ans sorties des institutions et qui ne sont plus prises en charge. S'il n'y a pas de solution familiale, de travail ou de formation rémunérée, ces jeunes se retrouvent à la rue. Nous en avons de plus en plus. Les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales sont aussi nombreuses à se retrouver dans les dispositifs d'hébergement d'urgence. Il y a également les femmes expulsées de leur logement à cause du chômage, du manque de revenus ou de revenus très bas. La prise en charge CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) ou chez des tiers de ces femmes prend fin, ou

elles sont déboutées de leur demande d'asile. Certaines femmes sortent de prison ou de la prostitution. Ce public n'est pas nouveau, mais il est de plus en plus nombreux.

L'hébergement d'urgence installée concerne celles que nous avons l'habitude d'appeler les "grandes SDF" et de voir au coin d'une rue des grandes villes. Il s'agit de femmes ayant de longs parcours de rue, qui sont fragiles au départ au vu de leur situation personnelle et fragilisées à cause du contexte socio-économique et d'un manque de réponse convenant à leur situation. Ces femmes développent souvent des maladies et des pathologies. Elles sont tellement désocialisées qu'elles arrivent difficilement à rétablir des liens de proximité avec l'administration, les travailleurs-ses sociaux-les ou leur entourage proche. Quand ces femmes sont accueillies, leur prise en charge n'est pas toujours simple étant donné leurs attentes, besoins, et ce que nous pouvons leur proposer dans le cadre de nos missions.

Les femmes migrantes sont un phénomène nouveau. Certaines sont les invisibles de l'administration, car elles sont toujours entre deux (entre deux cultures, pays, situations de santé ou administratives). Des femmes sont déboutées de leur demande d'asile, en attente de réponse à leur demande ou font un recours. Il y a aussi des femmes résidentes d'autres pays européens. Cela est un phénomène nouveau. Ces femmes viennent surtout d'Italie ou d'Espagne, des pays d'Europe du Sud. Il y a également les femmes sans papiers, toutes catégories confondues, et migrantes qui, pour des raisons de violences, ont quitté leur domicile et leur conjoint. Une carte de séjour d'un an leur est octroyée, mais si les femmes migrantes n'ont pas rempli le nombre d'années nécessaires pour qu'elle soit renouvelée, elles se retrouvent rapidement dans la précarité. Si elles n'ont pas de famille ou de liens solides pour être stabilisées, elles arrivent dans l'hébergement d'urgence.

Nous recevons aujourd'hui ces types de profils. La liste n'est pas exhaustive, car les femmes sont de tout âge, de toutes origines, et connaissent différentes situations économiques. Toutefois, ce sont ces femmes-là et ces problématiques que nous repérons le plus souvent dans notre structure d'hébergement. Au vu de leurs profils et situations, ces femmes sont amenées à solliciter le 115, car elles n'ont pas de solution familiale ni les moyens financiers pour accéder à des nuitées d'hôtel. Quand notre collectif les accueille, les femmes sont orientées par le 115 ou par l'accueil de jour Femmes de paroles. Les travailleurs-ses sociaux-les de la structure connaissent la notion d'urgence. Cela fait partie de leur quotidien. L'urgence est d'accueillir tout de suite, de façon inconditionnelle et immédiate. Toute l'équipe est mobilisée, car les demandes sont parfois très fortes et les difficultés liées à cet accueil et cet hébergement peuvent être complexes, pour ne pas dire très compliquées. Nous sommes confrontés à l'obstacle de la langue et aux pathologies psychiatriques parfois très sensibles, à de grandes fragilités. Il y a aussi la fatigue, le découragement, la détresse de ces femmes. Les multiples problématiques auxquelles les femmes sont confrontées nécessitent souvent une adaptation régulière et un travail de partenariat. Les équipes de travailleurs-ses sociaux-les agissent aussi dans l'urgence. Il faut mettre les femmes à l'abri, en sécurité entre quatre murs, leur offrir un toit. Du temps est également nécessaire pour écouter, rassurer, apaiser. Le temps du premier accueil est toujours très long, car les femmes arrivent dans une structure qu'elles découvrent et va être leur toit pendant quelques jours, semaines ou mois. Il faut les rassurer, accompagner,

installer. Les femmes ont dans la structure la possibilité de bénéficier de produits d'hygiène qui leur manquent de manière récurrente puisqu'elles ne possèdent que leur sac ou sachet pour ranger leurs affaires. Les produits d'hygiène ne sont pas un luxe pour ces femmes qui ont besoin de serviettes hygiéniques, de shampoings, de gel douche, des choses basiques et normales pour tout un chacun, mais qui sont un véritable manque pour ces femmes-là. Nous disposons aussi de vestiaires de dépannage si besoin pour se changer, prendre une douche, remettre des vêtements propres. Nous devons également aider ces femmes à gérer leurs problèmes de santé en les mettant en relation avec un cabinet d'infirmiers-ères. À force d'être à la rue et dans des situations très compliquées, les problèmes de santé surgissent ou apparaissent.

La prise en charge est de très courte durée (3 ou 4 nuits). Nous accueillons les femmes le lundi, le mardi, puis elles repartent le jeudi ou le vendredi suivant. C'est une goutte d'eau dans l'océan qui épuise à la longue. Il faut encore refaire le 115. Au bout de 5 nuits, la femme aura le droit à une place d'hébergement. Ces 5 nuits passées à l'extérieur obligent les femmes à trouver des solutions, des plans B, à bricoler, à se débrouiller. Certaines vont dans les halls de gare pour se protéger du froid ou de la chaleur et attendent jusqu'à la fermeture. D'autres prennent le bus, le tram, font des va-et-vient ou vont aux urgences dans les hôpitaux pour échapper aux températures et à l'extérieur. Des femmes s'arment de courage, de patience, de détermination et appellent constamment le 115 pour essayer de trouver une place. Quand cette place se présente au bout de 5 jours, cela est formidable pour ces femmes. Puis, les choses recommencent.

La réalité est qu'aujourd'hui nous ne nous occupons plus que de l'hébergement des "grands-es SDF". L'hébergement d'urgence subit une double pression : celle de la prise en charge croissante des jeunes majeures sorties des institutions, des déboutées de la demande d'asile, des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales et des femmes migrantes. Le manque de places est évident. Nous le soulevons tout le temps. Les femmes à la rue subissent un véritable parcours du combattant qui est devenu un processus difficilement compréhensible, car aléatoire. Le principe même de l'inconditionnalité perd son sens. Faut-il donner la priorité à un public plutôt qu'à un autre ? Les femmes demandent simplement des places d'hébergement et doivent se montrer déterminées. Les plus fragiles qui ne persistent pas se retrouvent à nouveau à la rue où elles connaissent les menaces, les vols, les viols, les agressions physiques, verbales ou psychologiques. D'autres femmes se disent qu'elles ont la chance d'avoir des tiers qui les hébergent, mais la réalité est faite d'exploitations, de viols, de violences sexuelles.

La conséquence est que nous remarquons une dégradation croissante de la situation. Les femmes perdent l'espoir et l'énergie. Elles deviennent vieillissantes : à 40 ans, elles semblent en avoir 10 ou 20 de plus. Les femmes sont très fatiguées, malades, fragiles. Cela les conduit parfois à des situations de dépression. Elles n'ont plus ni goût ni envie. Les jeunes majeures entrent dans l'errance et sont exposées aux dangers de la rue (prostitution, addiction, conduites à risque). Elles finissent malheureusement par s'habituer à la rue, aux compagnons de rue, et entrent dans un cercle infernal et vicieux.

Cela a aussi des conséquences sur les dispositifs d'hébergement. Il y a un manque de places partout : pour la demande d'asile, les CADA, les femmes victimes de violences conjugales qui occupent de plus en plus des places d'hébergement d'urgence. Dans notre structure, il arrive souvent – surtout ces derniers mois – que des femmes victimes de violences conjugales soient accueillies dans les places d'hébergement. Des personnes qui sont à la rue ne sont donc pas accueillies. Il n'y a pas de dispositif adapté ou stabilisant pour les jeunes majeures qui se rabattent également sur l'hébergement d'urgence, car elles n'ont pas de solution familiale et appellent le 115 pour trouver une place.

Cela devient un éternel recommencement pour toutes ces femmes. Sortir d'une structure d'hébergement est aujourd'hui l'équivalent de se retrouver à la rue. Il s'agit de la solution la plus fréquente qu'ont ces femmes. C'est une violence aussi pour les personnes qui les ont prises en charge et les accueillent, pour les travailleurs-ses sociaux-les qui restent impuissants-es devant de tels phénomènes humainement inacceptables. Les femmes sortent d'une structure pour retourner à la rue alors que nous savons que, pour beaucoup, il y aurait des possibilités de droit commun d'accéder à un logement, parfois même autonome. Cela ouvre un autre questionnement par rapport à l'attribution des logements et à la stabilisation dans des structures d'hébergement (création de places de stabilisation, d'insertion pour bénéficier d'un accompagnement).

Les femmes à la rue ne sont plus un tabou. Ce colloque et son intitulé sont en eux-mêmes une victoire puisque nous en parlons. Auparavant, nous détournions le regard des femmes à la rue. À présent, nous les regardons directement et nous en parlons. Il reste à trouver des solutions. Le fait que ce ne soit plus un tabou est déjà une première évolution. Il faut maintenant obtenir la victoire et se dire "Plus jamais une femme à la rue". Merci.

#### **Laurence ROSSIGNOL :**

La qualité du silence qui a accueilli votre intervention en dit long sur votre propos, ce que vous nous avez appris ou rappelé, et ce sur quoi vous avez insisté.

Je voudrais faire une précision sur ce que vous appelez les jeunes majeures pour ceux qui ne sont pas dans le travail social. Ces dernières sont des jeunes de l'ASE (aide sociale à l'enfance). Elles sont les victimes collatérales de la loi de 1974-1975 qui a ramené la majorité de 21 à 18 ans. Cela était formidable, car les jeunes de 18 ans ont pu voter plus tôt. Cependant, tous les enfants qui avaient été placés auparavant ont dû, dès 18 ans, s'assumer et prendre en charge la suite de leur vie. Ce sujet est très important. En effet, dans les services d'aide sociale à l'enfance – pas dans tous les départements, mais dans bon nombre d'entre eux –, on dit à un gamin ou une gamine de 18 ans qui a une vie cabossée – puisque sa famille a été défaillante pour diverses raisons – de prendre son paquetage et de se débrouiller. Aucun de nous n'imagine faire une chose pareille à ses enfants, mais la République le fait aux enfants de l'ASE.

## ■ Les femmes migrantes

### Françoise POUJOLET pour La Cimade

Directrice de La Cimade Grand-Est

L'objet de [La Cimade](#) les personnes étrangères dans la conquête de leurs droits, de résister contre les lois et les pratiques qui stigmatisent, excluent, humilient les personnes et d'interpeller les pouvoirs publics et les consciences. Nous tenons des permanences d'accueil pour les personnes migrantes. Nous faisons également des actions de sensibilisation auprès d'un large public et de plaidoyer.



Pourquoi consacrer une attention particulière aux femmes étrangères victimes de violences conjugales ? Il existe des spécificités dans les violences qu'elles subissent et dans la prise en charge effectuée. Quand je parle des femmes étrangères, je fais d'abord référence à des femmes qui ont un statut juridique particulier. Il s'agit des femmes primo-arrivantes, qui sont sur le territoire dans une situation administrative précaire ou sans-papiers.

Il faut d'abord se souvenir que les femmes étrangères sont victimes de violences conjugales depuis seulement 2003. Je le dis évidemment sous forme de boutade, mais entendez par là que la Loi qui concerne les personnes étrangères ne les prend en compte que depuis cette date-là. Elles étaient avant parfaitement invisibles. Les femmes qui étaient entrées en France par le biais du mariage – soit avec un français, soit avec un conjoint étranger – dans le cadre d'un regroupement familial dépendaient de leur conjoint. Quand elles étaient victimes de violences conjugales de la part de leur conjoint, qu'elles le quittaient ou étaient mises à la porte par ce dernier, elles perdaient leur droit au séjour et pouvaient être reconduites à la frontière. Il y avait une dépendance administrative forte de ces femmes vis-à-vis de leur conjoint. Leur statut dépend de leur conjoint, de la volonté de celui-ci, d'où la phrase récurrente de menace de la part des conjoints violents "*Si tu me quittes, tu perds tes papiers*". Se retrouver sans papiers n'est pas rien : c'est ne pas avoir droit à un hébergement, ne pas avoir accès à l'emploi, risquer d'être interpellée par la police aux frontières, d'être placée en rétention et expulsée.

Je parle au passé, car la Loi a évolué pour les personnes étrangères victimes de violences conjugales. Deux moments sont importants : la possibilité d'être régularisée sur le fondement des violences – encore faut-il en faire la preuve – et d'obtenir une ordonnance de protection qui permet d'être régularisée. La protection s'élargit puisqu'elle tient compte des personnes qui ne sont pas mariées, mais pacsées ou concubines. Pour obtenir une ordonnance de protection, il faut être dans une situation de danger. Il est excessivement difficile à Strasbourg d'obtenir une ordonnance de protection, car dès lors que l'on a quitté son conjoint violent, on est considérée comme n'étant plus en danger. Vous voyez donc bien la difficulté pour obtenir cette mesure.

Ces avancées sont bien, mais largement insuffisantes. Les mesures fonctionnent peu et, surtout, la dépendance administrative n'a jamais été remise en cause par le législateur. Les mesures fonctionnent peu, car ces femmes sont dans un contexte de migration. Une partie d'entre elles n'ont pas de grande connaissance de leur société d'accueil. Elles ne connaissent pas les lieux ressources ni leurs droits. De plus, elles ne maîtrisent pas forcément la langue française et sont souvent isolées. D'une façon générale, le contexte migratoire rend vulnérable. Du coup, ces femmes ne vont pas entreprendre les démarches nécessaires pour se protéger, ou vont le faire tardivement. Elles vont donc manquer de preuves pertinentes et, de fait, perdre la possibilité d'être régularisées sur le fondement des violences. Concernant la dépendance administrative, il n'y a pas eu d'évolution. Les personnes qui rentrent en France dans le cadre du mariage dépendent de leur conjoint sur le plan administratif pour un certain nombre d'années. Les associations ont régulièrement demandé qu'on mette fin à cette dépendance, notamment auprès du ministère des Femmes quand il existait encore. Je vous fais remarquer au passage que ce ministère a disparu au profit d'un Secrétariat d'État. Il y a une petite différence puisque le pouvoir n'est pas le même et le Secrétariat n'a pas de budget propre. Les associations n'ont pas été écoutées. La phrase revenant sans cesse étant *"Cela relève de l'interministériel"*, sous-entendu du ministère de l'Intérieur qui est maître dans les questions migratoires quels que soient les autres enjeux. Il y a une sorte de hiérarchie lorsqu'on traite des questions migratoires : on est une personne migrante avant d'être une femme victime de violences sexuelles, une personne mineure ou malade.

Les avancées sont donc timides. Aux difficultés nommées s'ajoutent d'autres problèmes plus généraux que je vais aborder ici par un exemple. Il s'agit d'une histoire qui nous est arrivée très récemment. Une femme se présente à la préfecture pour renouveler son titre de séjour avec un courrier que nous avons fait. Cette femme était la conjointe d'un français et une victime de violences conjugales. Elle avait obtenu une ordonnance de protection et était bénéficiaire d'un téléphone "grand danger". Elle était en instance de divorce. La personne au guichet lui demande de se présenter avec son conjoint. Elle refuse de lire son courrier et la renvoie sans l'écouter davantage alors que la femme essaie de lui expliquer la situation. Cette personne revient donc chez nous en pleurs, tremblante à l'idée de se remettre avec son conjoint et d'être sans-papiers. Il est particulièrement difficile de la calmer. Je décide d'appeler la préfecture pour expliquer la situation. On répond *"C'est une erreur. Elle doit revenir et sa demande sera prise en compte"*, puis on me dit *"Vous savez, nous avons parfois au guichet des personnes vacataires qui ne sont pas au courant de tout"* et *"Vous savez, il y a beaucoup de personnes qui se disent victimes de violences"*. Cette anecdote nous dit plusieurs choses. La première partie de la phrase révèle un manque de professionnalisme de la part de la personne au guichet. Ce manque de professionnalisme est probablement le résultat d'une précarisation du service public puisque la personne est vacataire et certainement mal formée. Elle montre aussi qu'une personne sans soutien extérieur ne peut pas faire valoir ses droits. Je me demande où en serait aujourd'hui cette femme si elle ne nous avait pas connus. La première phrase dit également que ne pas avoir accès à ses droits peut être destructeur pour la personne. En cinq minutes, le travail d'un an que nous avons fait avec elle a été réduit à néant.

La seconde partie de la phrase reflète la suspicion qui pèse sur les personnes étrangères. Ces dernières sont perçues comme des fraudeuses en puissance et ce qu'elles déclarent est systématiquement remis en question. Les personnes étrangères ne sont pas crues quand elles se disent victimes de violences, d'où l'importance des preuves. Cela rejoint ce que Madame Rossignol disait ce matin sur les femmes considérées comme des manipulatrices. Là, les personnes sont femmes et, de surcroît, étrangères. C'est la double peine. De fait, dans ce contexte de méfiance, aucune amélioration n'est possible.

Mon propos sur les avancées dans ce domaine pourrait se conclure de la façon suivante : oui, mais non. Oui, il y a des avancées dans la Loi, mais non, car la dépendance administrative est une violence institutionnelle, d'État. Cette dernière décourage les femmes victimes de partir et rend leur démarche particulièrement difficile. Il faut vraiment que cela cesse.

Par ailleurs, le manque de moyens est évident pour permettre aux femmes de s'en sortir. Nous devons être vigilants sur ce qui est dit, mais surtout ce qui se fait. Nous ne pouvons pas nous contenter d'effets d'annonce. La volonté politique ne se verra que dans les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces violences. Or, il n'y a de volonté politique que si nous la provoquons. Cette provocation vient de nous, de la mobilisation de la société civile. Je vous engage donc toutes et tous à y prendre part. Je vous invite, femmes et hommes, à réfléchir à la place que vous pourriez prendre dans cette lutte.

Je vous remercie.

#### **Laurence ROSSIGNOL :**

Avant de laisser la parole à la salle pour des échanges, je voudrais confirmer deux choses que vient de dire Françoise Poujoulet. Tout d'abord, ce qu'elle a dénoncé sur la mainmise du ministère de l'Intérieur sur toutes les politiques liées aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France est vrai. Il existe une théorie de l'appel d'air consistant à dire que tout assouplissement, toute bienveillance ou générosité à l'égard des étrangers en situation irrégulière en France vont être entendus, aux fins fonds de l'Afrique, de l'Afghanistan, par des gens qui vont se précipiter pour venir dans notre pays alors que nous ne pouvons pas tous les accueillir. Cette théorie de l'appel d'air est la philosophie de base des politiques d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle est dramatique. J'exprime ma frustration et ma co-responsabilité pour n'avoir pas pu faire bouger le ministère de l'Intérieur.

Ma deuxième remarque concerne l'ordonnance de protection. La Loi dit que pour avoir une ordonnance de protection, il faut être dans une situation de violence et de danger. La violence est, à mon sens, elle-même un danger. Les juges les moins bienveillants appliquent à la lettre cette double condition. J'ai déposé un amendement il y a 15 jours dans la proposition de Loi sur l'ordonnance de protection pour remplacer le "et" par "ou", "violence ou danger". Cela veut dire que la violence avérée ou la situation de danger, de menace, mais sans violence avérée, suffiraient pour obtenir l'ordonnance de protection.

Je me suis fait renvoyer dans mes buts par la garde des Sceaux qui m'a expliquée que "violence et danger" était très bien et que "violence ou danger" ne se justifiait pas. Le diable se niche dans une simple conjonction de coordination en matière de protection des femmes.

Je donne la parole à la salle.

## Échanges avec la salle

### Première question :

*J'ai deux questions très brèves. Je suis psychologue à l'Eurométropole. On a peu parlé de la Loi de 2010 concernant les violences psychologiques et le harcèlement moral. Nous savons que cette Loi est très peu appliquée. Ma deuxième question concerne les budgets ou des actions qui existent réellement pour accompagner les auteurs de violences. Qu'est-ce qui existe ? Qu'est-ce qui est soutenu pour travailler autour de l'action des auteurs de violences ?*

### Deuxième question :

*Ma question s'adresse plutôt à Anna Matteoli. Avons-nous des éléments pour savoir si la convention d'Istanbul est mieux respectée dans les autres pays ? Quels sont les pays où cette convention est mieux respectée qu'ici ?*

### Troisième question :

*Concernant la prostitution, je souhaite revenir sur la pénalisation des clients. Il s'avère en effet que cela met plus en danger et dans la précarité les prostituées. Je voudrais savoir ce que vous en pensez, car cela est une hérésie.*

**Laurence ROSSIGNOL :** Je réponds rapidement aux deux premières questions. Vous avez raison, les violences psychologiques dans le cadre des violences interpersonnelles sont peu utilisées et peu qualifiées par les juges. Nous les identifions mieux lorsqu'il s'agit de harcèlement moral au travail, mais les violences intra-familiales souffrent de problèmes de preuves encore plus grands que ceux que nous connaissons pour les violences physiques.

Je n'ai pas en tête les budgets consacrés à l'accompagnement des conjoints ou ex-conjoints violents. Je connais des expériences des parquets, des lieux où il y a un accompagnement, mais il n'y a pas de politique globale et générale d'accompagnement des conjoints violents. Je pense que les budgets ne doivent pas être élevés, même si je n'ai pas les chiffres. Nous allons essayer de les chercher d'ici la fin de la réunion.

**Diabou DIATTA :** Les grenelles par rapport aux violences faites aux femmes et à la prise en charge viennent de se passer. Les associations ont travaillé autour d'une même table, d'une même voix, pour dire le manque de moyens que nous avons par rapport à la prise en charge des femmes victimes de violences. Dans ce cadre-là, je pense que des acteurs sont prêts à investir ce terrain par rapport à l'accompagnement des auteurs de violences.

**Anna MATTEOLI** : Le GREVIO est un groupe d'experts-es qui évalue les 34 Etats qui ont ratifié la convention d'Istanbul. Il y a plusieurs vagues d'évaluation. Tous les Etats n'ont pas été évalués, comme par exemple l'Albanie, la Finlande, la Suède. Le rapport de la France est disponible depuis ce matin. La convention d'Istanbul contient beaucoup de dispositions. Les rapports sont donc très précis. Aucun des pays évalués jusqu'à présent ne remplit les différentes conditions. Les rapports montrent les axes de progression. Des mesures sont mieux mises en œuvre dans certains pays qu'en France.

**Aude EVRARD-DEBATTE** : Concernant la pénalisation des clients, l'hérésie est pour moi de refuser de responsabiliser les clients qui nourrissent la demande dans la prostitution et la traite des êtres humains. Les médias disent et répètent sans aucun fondement que la pénalisation précariserait les personnes en situation de prostitution. Pour ceux qui connaissent la prostitution, la précarisation et la violence font partie de ce système prostitutionnel. Les clients ne se sont pas réveillés avec la Loi pour se mettre à agresser les personnes prostituées. Les personnes étaient déjà bien avant cela victimes de violences de la part des clients et des proxénètes. Je suis donc tout à fait pour la pénalisation. Je trouve même qu'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe n'est pas suffisante pour ces auteurs de violences. Ce n'est pas une hérésie. Si vous voulez des preuves, je vous invite à rencontrer les associations de terrain qui constatent qu'il n'y a pas plus de précarisation, de personnes qui se cachent pour effectuer la prostitution. Je vous invite aussi à lire le dernier rapport dont je parlais tout à l'heure qui montre bien que la Loi est efficace lorsque la pénalisation des clients est appliquée. Je vous remercie.

*[Applaudissements]*

---

## ▪ Intervention impromptue d'Amadeus Rocket

Merci beaucoup à toutes et à tous de rester encore assis quelques instants avant la pause déjeuner. Nous sommes avant tout très fiers et heureux d'accompagner ce beau plateau. Nous remercions les gens qui nous embauchent aujourd'hui pour leur confiance.



Nous sommes comédiennes et comédiens, improvisatrices et improvisateurs. Nous sommes là depuis ce matin et prenons des notes. Nous avons envie de vous restituer ce que nous avons vu et compris ce matin par une petite scène. Nous reviendrons ensuite à 13 heures 30 pour un spectacle autour de témoignages.

Avant toute chose, nous sommes nombreux et nombreuses. Nous ne nous connaissons pas vraiment et nous voulons que cela change. Nous avons envie que vous posiez vos sacs à main, vos affaires et que vous vous leviez quand vous êtes d'accord avec les phrases qui seront dites. Est-ce que vous êtes prêts-es ?

Je vais commencer par une première question qui est assez simple et concrète. Qui, ce matin, a bu un café ? Nous pouvons déjà nous regarder les uns et les autres pour voir qui a bu du café. Nous sommes une communauté de caféine. Merci beaucoup. Vous pouvez vous rasseoir.

Qui, ce matin, a préparé une boisson chaude ou froide pour quelqu'un d'autre que lui-même ?

Qui, parmi vous, a bien pensé à préparer un petit sandwich pour midi ? Il y a plus de la moitié de la salle qui ne va pas savoir où manger.

Qui, au quotidien, travaille autour des questions de l'égalité femmes / hommes ? Bravo. Il est beau de constater que beaucoup de gens ne sont pas concernés directement par le côté professionnel, mais sont là aujourd'hui. Bravo à vous aussi.

Qui a déjà été témoin ou victime d'agressions ou de violences sexuelles ? Merci beaucoup de votre témoignage.

Qui, aujourd'hui, en écoutant les témoignages depuis ce matin, ressent de la frustration ? Merci beaucoup.

Parmi les choses qui nous ont inspirés ce matin, il y avait l'image d'une petite fille qui est une statue à Wall Street en face d'une autre statue qui représente un immense taureau. Nous avons envie de partir de là.

**Père :** Je vous ai préparé des petits sandwiches pour midi. J'ai mis un peu de jambon et un peu de Saint-Môret. Nous allons nous régaler. La vue sur la parenthèse est magnifique les enfants. Qu'est-ce que je suis content de vous avoir ramenés ici aujourd'hui ! Nous allons passer une après-midi en pleine nature et nous régaler.

**Mère :** Fais attention. La montagne est grande et abrupte. Fais attention, ma chérie. Fais attention. Je l'ai déjà gravie cette montagne, tu sais. Je me suis cassé la gueule. Tu seras un petit gibier à l'intérieur et tu entendras toujours cette petite voix te dire "c'est de ta faute".

**Père :** Chérie, qu'est-ce qu'il se passe là ? Pourquoi tu parles comme ça à Victoire ? Qu'est-ce que tu fixes ? Pourquoi est-ce que tu fixes le haut de la montagne depuis cinq minutes ? Il y a un problème ? J'ai conduit trop vite en voiture ?

**Mère :** Fais attention, ma chérie. Ta parole ne sera jamais crue. Il y aura toujours présomption de mensonge et de manipulation. Je ne te dis pas ça pour te faire peur. Je sais. J'ai gravi la montagne avant toi, ma chérie. Tu entendras toujours, toujours, quelqu'un qui te dira "parle, mais tais-toi". Tu devras toujours prouver fort et longtemps. Fais attention, ma chérie. Tu peux aimer, évidemment, mais la jalousie n'est pas de l'amour. Tu comprends ? La jalousie, ce n'est pas de l'amour. Aimer ne suffit pas à changer les gens. Tu comprends ?



**Père :** Il y a de très jolis chamois qu'on peut voir à droite, si vous regardez sur le côté. Ils sont magnifiques. Ils sont en train de monter la montagne, regardez !

**Mère** : Vite, ma chérie.

**Fille** : Je n'ai pas envie d'aller faire de l'accrobranche !

**Mère** : Lève-toi.

**Fille** : Je n'ai pas envie que vous me foutiez dans un baudrier avec des petits trucs pour m'assurer ! Je n'ai pas envie de faire semblant de vivre de l'aventure avec partout des poulies et vous qui me regardez en bas ! J'ai envie d'aller là-haut parce que le granit brille. Je n'ai pas envie de manger du taboulé !

**Père** : Bah, il est bon.

**Fille** : Je n'ai pas envie de manger des knackis ball dans une assiette en carton ! Tu as préparé des sandwiches, papa. C'est super, c'est louable que tu ais préparé des sandwiches tout seul pour les mettre dans un tupperware étanche. C'est super, maman, que tu aies peur pour moi, mais moi je n'ai pas peur.

**Mère** : Tu as raison.

**Fille** : Bah oui, j'ai raison.

**Mère** : Je suis fière, ma chérie. Tu dois y aller parce que tu es ma fille ! Ce serait la même chose si tu étais mon fils. Tu dois y aller, tu vas y aller et tu vas y arriver ! Tu vas gravir bien plus haut que moi et toutes mes copines de l'année dernière. Vas-y, nom de Dieu ! Ne te retourne pas et vas-y. On n'en a rien à foutre des knackis ball ! Vas-y et fonce tout droit !

**Père** : On joue aux raquettes, d'accord ?

**Mère** : Je suis fière de toi, mon amour.

**Père** : Enfin, chérie, que se passe-t-il ?

**Mère** : Tu seras un gibier, mais plus coriace que l'année dernière ! Le loup qui te bouffera aura mal aux canines !

**Fille** : Je ne serai pas un gibier, maman. Je ne serai pas un gibier parce que, mine de rien, je suis une petite fille blanche, gâtée par toute la confiance que vous avez mise en moi et par tout le chemin que tu as déjà fait, maman, que tu as déjà un peu fait, papa, et que tu as laissé faire à maman. Je ne suis pas un gibier, mais une petite fille gâtée et blanche qui n'a jamais eu à appeler n'importe quel numéro et qui dormira toujours chez 40 personnes qui seront prêtes à l'accueillir les bras grands ouverts. Je suis une petite fille qui, probablement, aura toujours la liberté de choisir le sexe qu'elle a envie d'avoir, ce qu'elle fera avec son sexe et avec qui elle fera l'amour.

**Père** : Quoi ?

**Mère** : Laisse-la tranquille.

**Fille** : Je ne serai jamais un gibier.

**Père :** Elle a 9 ans !

**Mère :** Laisse-la tranquille.

**Fille :** Je ne suis pas une petite biche, même si tu trouves, papa, que j'ai de très beaux cils qui te rappellent les yeux de grand-maman, que tu es très fan de me prendre sur tes genoux et de m'appeler ta "petite victoire". Je ne suis pas une petite victoire, papa.

**Père :** Bon, ça suffit !

**Fille :** Je suis encore moins une "petite victoire chérie", papa.

**Père :** On va ramasser des cèpes et jouer au Molkky.

**Fille :** Je ne suis pas une petite victoire, papa, parce que pour l'instant il n'y a pas de grande victoire. Je serai une grande victoire, papa !

**Mère :** Vas-y.

**Père :** Quoi ?

**Mère :** Laisse-toi aimer et aime, mais ne te laisse jamais posséder. C'est clair ? Regarde-moi, regarde-moi je suis ta mère !

**Fille :** Je n'ai pas besoin de te regarder en arrière pour te voir, maman, merde ! Si tu savais comme c'est long.

**Mère :** Je suis encore devant.

**Fille :** Je ne vais pas perdre du temps à me retourner et à répondre à papa.

**Mère :** Ne te laisse pas posséder et tais-toi ! Vas-y, arrête de parler et vas-y ! Gravis cette montagne, allez ! Ce ne sont pas deux ou trois rochers qui vont t'en empêcher.

**Fille :** Ce ne sont pas deux ou trois rochers qui vont m'en empêcher.

**Mère :** Alors, vas-y, ma chérie. Viens la porter avec nous.

**Père :** Tu veux un paquet de chips pour la route ?

**Mère :** Dépêche-toi de venir la porter ! Allez, on est là tous les deux. Vas-y, c'est la première marche qui est importante. On est là. D'accord ?

**Père :** Je ferai faire tes devoirs en rentrant ce soir.

**Mère :** Aidez-la, s'il vous plaît, aidez-la un peu à gravir cette montagne. On est ensemble pour la gravir, pas tous seuls.

**Fille :** Maman, j'ai les jambes qui tremblent, mais je suis sûre de monter. J'ai le pas bien plus assuré que toute une assemblée de parlementaires !

**Mère :** Ne t'inquiète pas. Ce n'est pas grave si le maire ne vient pas parce qu'il a une gastro.

**Fille** : Tu sais quoi, maman ? On commence à galérer dans les premiers rochers, puis il y a un moment où ça monte tout seul. C'est assez génial ! Le problème est qu'on se prend un gros mur après.

**Père** : Tu es capable, ma petite. Souviens-toi de tes cours d'escalade.

**Fille** : La gendarmerie est en face de moi. J'espère qu'elle est une alliée.

**Père** : Poussez-la !

**Fille** : Ce n'est pas une institution patriarcale qui va me laisser au pied du mur, bordel !

**Père** : Attends, Victoire ! Des bouquetins viennent t'aider !

**Fille** : Elle est super, la gendarmerie ! Il n'y a que des femmes. Des hommes m'auraient sûrement aidée, mais elles sont super.

**Mère** : À bientôt, ma chérie. Merci.

**Fille** : Je vous enverrai des cartes postales les parents.

Merci. L'improvisation est finie.

---

## ■ UN COMBAT SANS FIN

### Martine STORTI

Militante féministe, co-fondatrice du [Mouvement de libération des femmes](#) (MLF), professeure de philosophie, journaliste, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bonjour.

Je précise que le MLF dans les années 1970 n'était présidé par personne. Il ne s'agissait pas d'une organisation structurée, mais d'un mouvement. Ceux qui s'en réclamaient en faisaient partie. Il n'y avait ni hiérarchie ni présidence. Cela ne veut pas dire que certaines ne prenaient pas plus la parole que d'autres, ce qui est une continuité ou permanence de l'histoire.



Merci de m'avoir invitée. Je remercie la Ville de Strasbourg.

Je vais faire une intervention intitulée "Un combat sans fin". Le titre peut vous faire penser que je suis pessimiste, car, si le combat est sans fin, cela signifie qu'il n'est jamais gagné. Je pense en effet qu'il n'est jamais gagné et qu'il faut toujours continuer. Le combat est sans fin "contre", mais aussi "pour". Le combat est contre les violences faites aux femmes. C'est à la fois un combat sans fin et un commencement sans fin. L'enjeu des violences contre les femmes accompagne l'humanité tout au long de son histoire. On pourrait me dire que ce sont les violences tout court qui accompagnent depuis toujours l'histoire de l'humanité. Cela est vrai, malheureusement. Toutefois, concernant les femmes, il ne s'agit pas d'une violence contre le genre humain en général, mais d'une violence, une agression liée à la spécificité, au fait que les femmes en tant qu'êtres sexués particuliers peuvent être victimes de violences. Vous savez comme moi que l'histoire, la littérature, la mythologie sont pleines de textes, d'histoires, de mythes où il est question de l'enlèvement et du viol des femmes. De plus, toutes les guerres – quels que soient le siècle, l'époque, la culture, le lieu, le pays – passent, hélas, par le viol des femmes. Nous l'avons vu récemment avec l'esclavage et le viol des yézidiennes lors de la guerre en Irak, l'épuration ethnique lors de la guerre en ex-Yougoslavie ou ce qui se passe aujourd'hui en République démocratique du Congo. Le viol de guerre concerne les femmes. La violence à l'encontre des femmes est une punition infligée aux hommes. La question des violences est donc liée à celle de la domination, du pouvoir et de la possession. Il ne faut jamais oublier ce point.

Le titre "Un combat sans fin" peut faire penser que je suis pessimiste, mais je suis aussi optimiste. Je suis optimiste grâce aux mobilisations qui ont lieu depuis des décennies pour l'émancipation des femmes et sur la question des violences, et au mouvement *Me Too* auquel j'assiste et participe. Ce mouvement rend complètement optimiste, car il y a un relai générationnel. Des mouvements s'engagent avec des femmes beaucoup plus jeunes. De plus,

ce mouvement est mondial et transversal. Une série de luttes contre les violences a lieu à peu près dans tous les pays comme le montre l'actualité depuis environ deux ans. Le combat n'est pas du nord ou du sud. Il est complètement international.

Par ailleurs, le combat est transversal dans le sens où il concerne tous les milieux. Il est parti d'un milieu particulier, celui du cinéma aux États-Unis, puis il s'est étendu à d'autres domaines (opéra, théâtre, supermarchés, travail, journalisme, monde politique), chez les jeunes et les moins jeunes. Des femmes ont témoigné de violences sexuelles qui ont été vécues des années, voire des décennies, auparavant. Je trouve cette transversalité tout à fait enthousiasmante, car le mouvement dépasse les féministes. Il s'agit du féminisme au-delà des féministes. Le mouvement n'est pas parti des professionnelles du militantisme, de femmes engagées dans le combat féministe, mais il se développe grâce aux féministes et à d'autres personnes parce qu'il concerne toutes les femmes. Vu sous cet angle, le mouvement *Me Too* ressemble mené dans les années 1960 et surtout 1970 en faveur de la libéralisation de l'avortement. La lutte pour la libéralisation de l'avortement concernait toutes les femmes, par-delà les origines, les classes sociales, car toute femme, quelle que soit sa position dans la société, qu'elle soit noire, blanche, émigrée, autochtone, riche ou pauvre, était confrontée à cet enjeu. Le social intervenait évidemment. Quand l'avortement était interdit, une femme riche pouvait aller se faire avorter dans un pays comme la Suisse ou l'Angleterre, alors qu'une femme pauvre ou qui n'avait pas assez de moyens était victime des « faiseuses d'anges » qui effectuaient des avortements dans des conditions épouvantables. Le mouvement a aussi été global, car il était transversal et concernait toutes les femmes. La question des violences et celle des agressions sexuelles sont du même ordre. Elles concernent toutes les femmes par-delà leurs différences, parfois très importantes (situations sociales). Néanmoins, toute femme, à un moment ou à un autre de sa vie, éprouve – parce qu'elle la vit ou la craint – la peur de l'agression sexuelle et du viol. L'éducation des filles montre bien cela. Les femmes intériorisent le fait que la violence sexuelle est toujours possible et qu'elle est une composante de leur vie. Or, *Me Too* est précisément un engagement et une lutte contre cette intériorisation, cette peur et l'idée qu'il faut se taire, ne pas se battre. La honte est vécue, non par l'agresseur, mais par l'agressée. Cet enjeu d'un mouvement féministe me paraît important.

Je suis aussi optimiste, car le relai médiatique et de la société civile sur cet enjeu des violences a été pris d'une façon plus importante que dans les décennies antérieures. Nous voyons, par exemple, ce qu'il se passe dans l'Église catholique, une structure qui était jusqu'à présent complètement fermée à ce type de problématique et de dénonciation. La dénonciation de la pédophilie est initiée par les victimes elles-mêmes. De plus, le viol des religieuses est rendu visible. Le fait que cela fasse l'objet d'articles et soit pris au sérieux par la hiérarchie catholique indique un changement important.

Il y a une prise de conscience peu à peu que la question des violences n'est pas un enjeu lié aux mœurs ou aux modes de vie. C'est un enjeu politique, c'est-à-dire de domination d'une personne ou de personnes sur une autre. Le combat féministe n'est pas à la marge ou subalterne. Il est au cœur de la politique, car la question des femmes est au cœur des sociétés. La question de la place des femmes est liée à l'égalité et à la liberté qui sont des principes

politiques. Le combat pour l'émancipation des femmes n'est pas à la marge. Il est au contraire au cœur du politique.

Le combat contre les violences n'a évidemment pas commencé avec *Me Too*. Il est très ancien, comme les violences. Il a été important dans les années 1970. Le combat contre le viol et le harcèlement a été majeur après celui pour l'avortement. En France, la loi en faveur de l'avortement a été votée en janvier 1975 et le combat contre le viol a commencé immédiatement après, entre 1976 et 1978. L'idée était que le viol soit reconnu comme un crime. Le viol était un crime dans la loi, mais cette celle-ci n'était pas respectée. Le viol était la plupart du temps disqualifié en « coups et blessures » quand une femme portait plainte, que le violeur était arrêté et éventuellement jugé. Le viol était jugé par un tribunal correctionnel et non par la cour qui juge les crimes, à savoir la cour d'assises. La stratégie du MLF, toutes tendances confondues, était de dire que le viol était un crime et que les violeurs devaient donc être jugés par une cour d'assises. Les assises, la justice et la prison ne nous enthousiasmaient pas, mais cela a été un outil stratégique qui a suscité une polémique et un débat extraordinaires. Il y a eu une polémique au sein de l'extrême gauche à laquelle le MLF se rattachait. Les filles qui avaient créé le MLF venaient toutes des groupes gauchistes. Elles avaient rompu avec le gauchisme précisément parce qu'il ne prenait pas assez en compte les luttes féministes pour constituer un mouvement autonome. Le débat portait sur deux enjeux. Certaines personnes disaient que nous avons raison, qu'elles n'étaient pas pour le viol, mais que les assises étaient la justice bourgeoise, c'est-à-dire la justice de classe. Il était évidemment facile sur ce premier point de répondre qu'il s'agissait non pas de justice bourgeoise, mais de justice tout court, quand l'extrême gauche se réjouissait qu'un patron soit jugé par une cour d'assises à cause d'un accident du travail ayant entraîné la mort d'un ouvrier ou quand un policier était jugé pour avoir cogné trop fort une personne arrêtée et que celle-ci en était morte. Pourtant, on considérait qu'il s'agissait de justice bourgeoise quand les femmes faisaient appel à la justice pour lutter contre le viol. Il y avait deux poids, deux mesures. Cela montrait que le combat contre le sexisme et les violences pouvait être à cette époque considéré comme secondaire. Nous étions également accusées de mener un combat raciste. On nous disait que le jour où un violeur noir, arabe, émigré, issu des ex-colonies sera arrêté pour viol, il sera plus sévèrement condamné par une cour d'assises qu'un bourgeois, un homme blanc propre sur lui portant une cravate. L'accusation était difficile à supporter, même si cela était vrai. Les féministes de l'époque étaient conscientes du racisme qui régnait dans la société et du fait que le post-colonialisme n'évacuait pas les effets racistes et raciaux de la colonisation. Le combat a été très douloureux pour les féministes. Il était compliqué de lutter contre le viol avec cette stratégie et nous avons intériorisé cette culpabilité. Néanmoins, nous répondions qu'un viol est un viol, quelle que soit la personne qui le commet. L'enjeu était de faire reconnaître qu'un viol est un viol, qu'une agression est une agression, et qu'il n'y a pas de raison que les femmes subordonnent leur lutte à une autre lutte. Le combat pour la reconnaissance du viol comme crime a été positif puisqu'à partir de 1980, non seulement le viol a été considéré comme un crime – ce qu'il était selon la loi –, mais il a été défini. Une définition précise a été donnée du viol qui est "*toute pénétration non consentie*". Je n'aurai pas le temps de développer le débat autour du consentement qui est une notion ambivalente.

Par ailleurs, en 1981, quand François Mitterrand était Président de la République et Madame Roudy ministre des droits de la femme, des mesures ont été prises et des campagnes menées, notamment au niveau de la formation des personnels, surtout des policiers, et de l'accueil des femmes violées.

Je pensais très honnêtement que ces points-là avaient été définitivement marqués. Les luttes menées par les jeunes depuis plusieurs années sur la question des violences montrent que ce n'est pas le cas et que la question de la formation et de l'accueil est tout à fait importante.

J'ai quelques remarques à faire. Y a-t-il aujourd'hui un consensus sur cette nécessité de mettre fin aux violences dont les femmes sont victimes ? Je pense qu'il y a un consensus apparent qui est important, mais pas total ni suffisant. Nous avons vu récemment la tribune dite Deneuve publiée par Le Monde et signée par des femmes disant que certes le viol n'est pas bien, mais qu'il ne faut pas le confondre avec tout, notamment le harcèlement. Ces femmes considèrent que l'on développe un féminisme punitif qui confond la drague un peu lourde avec la violence. Le texte contient une phrase extraordinaire disant que la liberté d'importuner est une composante de la liberté sexuelle. Les luttes contre le harcèlement, la violence, etc., empêcheraient finalement les relations amoureuses, le jeu de la séduction. Ce discours remonte à plus de deux siècles. Dès la Révolution française – durant laquelle il y a eu quelques combats en faveur des droits des femmes (Olympe de Gouges,... etc) –, des personnes ont dit que s'il y avait une égalité entre les hommes et les femmes, ce serait la fin de l'amour. Cela fait plus de deux siècles que ce type de langage est répété, ainsi que des rengaines – que mon amie Geneviève Fraisse<sup>9</sup> appelle plus joliment "des ritournelles" - telles que "le féminisme est la guerre des sexes, la haine des hommes, empêche les relations cordiales entre les femmes et les hommes". Nous avons récemment entendu à la télévision que le féminisme serait contre la galanterie. Il y a donc une résistance pour des raisons idéologiques. Il est aussi dit que le féminisme émascule les hommes et provoque leur violence. Christine Boutin<sup>10</sup> l'a déclaré il y a trois ou quatre jours à la télévision. Un discours tenu dans les années 1970 est également repris. La lutte contre le viol et le harcèlement de rue viserait en particulier les "racisés". Un débat parlementaire sur le harcèlement de rue a eu lieu lors du projet de loi. Il a été dit que si l'on punit les personnes qui harcèlent dans la rue, celles "racisées" seront punies en priorité. Faut-il subordonner le combat des femmes contre le harcèlement et les violences à la lutte contre le racisme ?

La conclusion est que le mouvement *Me Too* ne met pas seulement en place la lutte contre les violences (qui, à mon avis, ne va pas s'arrêter). Ce mouvement universel et transversal annonce l'étape suivante qui est la lutte pour une véritable émancipation sexuelle des femmes. Nous vivons dans un monde où l'éducation apprend aux hommes à céder à leurs désirs et aux femmes à céder sur leurs désirs. Nous apprenons encore trop souvent aux garçons qu'ils peuvent faire un peu tout ce qu'ils veulent, alors que l'éducation des filles est encore basée sur le mode "il ne faut pas faire ci, il ne faut pas faire ça", même si cela change

---

<sup>9</sup> Philosophe de la pensée féministe, ancienne déléguée interministérielle aux droits des femmes et députée européenne

<sup>10</sup> Femme politique française, fondatrice du Parti démocrate-chrétien

heureusement. Les filles ne doivent pas se promener la nuit, s'habiller de telle manière, provoquer etc. Le stade suivant est que les femmes commencent et continuent à dire que leur sexualité doit à la fois échapper à la domination et correspondre à leurs désirs, celui de leur corps, de leur tête et de mener une vie libre. Je développe ces idées dans un livre [Sortir du manichéisme : des roses et du chocolat](#). Merci.

---

## ▪ Spectacle "Vilaines" d'Amadeus Rocket

Re-bonjour à toutes et à tous. Merci de votre écoute malgré ce temps de digestion.

Nous sommes vilaines. Vous allez assister à un spectacle improvisé issu de témoignages recueillis au fur et à mesure de nos parcours et que nous découvrons en même temps que vous sur scène. Ces témoignages inspirent nos scènes improvisées. Merci beaucoup.

*"Ce monsieur est pour l'instant toujours député. Il a le droit de continuer à toucher son indemnité, à être représentant de l'État, sans se présenter à l'Assemblée, et de ne jamais avoir à se justifier de rien alors que nous avons toutes passé des heures et des heures à mettre nos tripes sur la table pour expliquer pourquoi nous avons vécu ça. Avant, le féminisme était un principe. Dieu sait que j'avais vécu des choses compliquées. Là, ce n'est plus possible. On se rend compte – ce qui est insupportable en tant que femme politique – qu'il n'y a pas d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans notre société. Pour être en sécurité, il faudrait qu'une femme puisse dégainer une plainte tous les deux jours si on appliquait les textes à la lettre. Quand on voit comment cela se passe dans les transports en commun, dans la rue, dans un magasin, en réunion. Le sexisme est absolument partout. Il est compliqué d'assumer le fait d'être une femme politique dans ce pays et de ne pas être capable d'agir contre ça. En gros, on nous dit qu'il ne va rien arriver à cet homme. 14 femmes ont eu le courage d'aller déposer plainte auprès de la police, et il ne se passera rien".*

**Léa :** Madame, vous avez beau mettre vos viscères sur le plancher, cela ne change rien. Arrêtez un peu avec cette charge émotionnelle ! Vous ne vous rendez pas compte que cela vous dessert, madame ? Vous êtes toujours en train de pleurer, chouiner. Bravo, il est beau le féminisme ! On déverse des entrailles, on montre son cœur jusqu'à son organe sexuel, peut-être. On ne le regarde pas assez. On est obligé de le montrer à qui veut le voir. Ce n'est pas parce que votre mari, après vous avoir agressé, est relégué plus rapidement que vous, que cela pose un problème. Nous faisons ce que nous pouvons. Vous ne croyez pas qu'il y a des causes prioritaires ? Vous ne trouvez pas que le terrorisme est plus important ? Vous ne pensez donc qu'à vous ? Et la planète alors, l'écologie ? C'est quand même quelque chose d'important ! Même si vous êtes une femme, vous comprenez bien que le budget doit être réparti sur des causes utiles et globales qui permettent de parler au monde entier, et non pas à une minorité, blanche ou noire. Vous comprenez cela, non ? Merci de votre réponse tellement éloquente ! Je vais donc vous demander de remballer vos viscères et tout ce qui va avec, et de rentrer chez vous. Madame, nous avons du travail.



**Julie :** Est-ce que vous auriez un petit sac pour mes tripes ? Un tote bag ?

**Léa :** C'est écologique le sac... Évidemment que nous avons un petit tote bag écologique puisque nous travaillons pour des causes ! Prenez le tote bag et également de l'eau. Il faut s'hydrater, car la canicule est une cause nationale. Allez, dépêchez-vous. Prenez le tote bag et rentrez chez vous. Merci beaucoup.

**Julie :** Vous avez déjà sorti vos tripes ?

**Léa :** Non, pourtant Dieu sait que j'en ai, mais je sais les garder à l'intérieur.

**Julie :** Est-ce que vous vous êtes déjà senti impuissant ?

**Léa :** ImpuissantE.

**Julie :** Vous vous êtes déjà sentie impuissante ?

**Léa :** J'ai du travail.

**Julie :** J'ai une question : est-ce que vous vous êtes déjà sentie impuissante ?

**Léa :** J'ai du travail *[répété plusieurs fois]*.

**Julie :** Est-ce que vous vous êtes déjà sentie impuissante ? Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

**Léa :** J'ai du travail. *[répété plusieurs fois]*.

**Julie :** Vous avez la cinquantaine et probablement que vous vous êtes sentie plus d'une fois impuissante. Est-ce qu'on vous a déjà fait une réflexion comme quoi vous étiez mignonne ? J'imagine qu'on vous a déjà dit que vous aviez des couilles pour une femme. Est-ce qu'on vous a déjà dit que le président avait bon goût dans ses recrutements, tout en faisant un clin d'œil appuyé ? Vous a-t-on déjà dit que votre petit costume aujourd'hui vous allez à ravir et que vous étiez beaucoup plus convaincante quand vous étiez belle ? Avez-vous déjà entendu cela ? Pouvez-vous répondre, car j'en ai marre de remplir mon tote bag avec mes tripes parce qu'il y a une femme à côté de moi qui ne veut pas reconnaître son impuissance ? Est-ce que vous pouvez juste être présente et me répondre ?

**Léa :** Je suis présente.

**Julie :** Pouvez-vous me répondre ?

**Léa :** Je ne peux pas.

**Julie :** Est-ce que vous pouvez faire autre chose que me regarder dans cette salle en train de ramasser mes tripes dans un tote bag ? Nous vivons exactement la même merde ! Quel camp avez-vous choisi ? Allez-vous me laisser ramasser mes viscères dans un tote bag en me regardant ?

**Léa :** À chacun son rôle pour gravir la montagne. Vous avez un tote bag. Je suis celle qui vous le donne. J'ai été agressée hier soir, madame. Nous sommes sur la même colline, croyez-moi bien.

**Julie :** Aidez-moi à ramasser mes tripes, puis je vous aiderai à sortir les vôtres.

**Léa** : Madame, laissez-nous travailler pour pouvoir gravir la montagne ensemble.

**Julie** : Il y a une boucle là-bas que je n'arrive pas à ramasser. J'étais trop émue et j'ai fait des nœuds avec mes tripes. Aidez-moi, s'il vous plaît. Il y en a d'autres là-bas. Mon intestin grêle est à côté de la marche !

**Léa** : Je vous donne mon cœur avec.

**Julie** : Merci.

**Léa** : Rentrez chez vous.

**Julie** : Gardez votre cœur.

**Léa** : Merci.

**Julie** : Ne démutez pas votre cœur. Je l'entends battre.

*"Les enfants au milieu de tout cela, c'est un désastre. Bien évidemment qu'un père violent n'est pas un bon père. On ne peut pas scinder père et mari. Pourtant, nous sommes dans une tradition où, au sein de la justice et dans les mentalités, on dit "oui, il tape sa femme, mais il reste quand même son père". Je vous amène d'ailleurs à regarder aussi la façon dont sont traitées les violences conjugales dans les médias. Je disais tout à l'heure que la parole de la femme et celle de l'homme ne sont pas traitées pareil. Quand des hommes montent sur des grues et disent "on m'empêche d'avoir la garde de mes enfants", cela fait la une de tous les journaux. Tout le monde en parle. Les violences conjugales sont des faits divers. Il faut voir les titres : "Crime passionnel : il l'aimait trop alors il l'a tuée". Il ne l'aimait pas trop. Les violences conjugales ne sont pas de l'amour. Elles sont une volonté de contrôle de l'autre, d'emprise. Elles ne sont pas un hasard, ni accidentelles. Ils savent ce qu'ils font. Quand on regarde les chiffres du gouvernement dans un rapport sur [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr), les papas ne demandent pas la garde partagée. Seulement 20 % des papas demandent la garde partagée. Quand ils la demandent, elle est accordée dans 90 % des cas"*

**Fille** : Pas papa. Je ne veux pas papa. Pas papa [répété plusieurs fois].

**Mère** : Viens, ça va aller. Tu sais, dans la forêt, il faut toujours se raccrocher à une petite lumière.

**Fille** : D'accord.

**Mère** : Tu prends une lampe torche ou tout ce qui passe : une étoile, n'importe quoi. Est-ce que tu vois la petite luciole ?

**Fille** : Oui.

**Mère** : Tu la vois et tu la gardes.  
Ok ?

**Fille** : Ok.



**Mère** : Tu continues à la voir même si tu fermes les yeux.

**Fille** : Ok.

**Mère** : Je pense aux lampes Quechua qu'on remonte à la main. Tu vois, elle marche. Tu t'accroches à ta lampe Quechua quand il fait nuit. D'accord ?

**Fille** : Ok.

**Mère** : Surtout, tu dis non très fort.

**Fille** : D'accord.

**Mère** : Et tu cries.

**Fille** : Ok.

**Mère** : Papapapapa...

**Fille** : Papapapapa...

**Mère** : Ça fait flipper, hein [*rires*]. Il faut y aller. Tu es magnifique, ma chérie. Tu es magnifique, mais tu n'es pas que cela. Tu es un paquet Quechua à toi toute seule ! Le duvet, la tente, le camping, tout d'un coup.

**Fille** : Papapa !

**Mère** : Tu reviens ce soir ? Regarde-moi, tu reviens ce soir ? Tu vas voir papa pendant une demi-journée et tu reviens ce soir.

**Fille** : Je n'irai pas voir papa.

**Mère** : Il est devant la porte, ma chérie. Tu dois y aller.

**Fille** : Je n'irai pas. Pas papa.

**Mère** : Tu t'accroches à ta Quechua et tu reviens.

**Fille** : Je passe la porte, je pars dans la forêt, j'évite les loups, je construis un igloo. Je n'ai pas peur du loup. Je passe la porte et je remonte ma Quechua : papapapa...

**Mère** : Tu montes ta Quechua.

**Fille** : Je n'ai pas peur du loup.

**Mère** : Et tu écoutes les petites histoires qu'on lit aux petites filles comme toi. Une souris verte qui courait dans l'herbe, voulait sauver sa peau et ne pas être transformée en escargot. Je l'attrape par la queue et la montre à ces messieurs en costume et en cravate, à la calvitie naissante et aux ventres proéminents. À l'unanimité, ces messieurs me disent "trempez dans l'huile, puis trempez-la dans l'eau". Je regarde en silence tandis que la souris verte de peur s'agite au bout de sa propre queue que je tiens entre mon index et mon pouce. Ils ajoutent "hmm, ça fera un escargot tout chaud !". Je m'exécute et exécute sur le champ cette souris verte, blanche comme un linge, qui courait dans l'herbe au mauvais moment et au mauvais endroit. Elle va bien croustiller, frite et ébouillantée, comme une coquille

d'escargot sous les dents couronnées de ces messieurs affamés. Je remercie Pauline Calmet qui m'a envoyé ce texte à partager avec vous aujourd'hui.

**Fille** : Papa n'est pas dans le bois. J'ai ma lampe Quechua, maman.

*"On a un peu l'impression que maintenant tous les hommes sont considérés comme des vautours et des porcs en puissance. Cela m'enquiquine un peu parce que ça coupe le dialogue. Des femmes sont victimes et ne peuvent rien dire. Personnellement, je pense que je n'oserai pas aborder une fille dans la rue, pas du fait d'une certaine timidité, mais à cause de la peur que cela soit mal perçu. Je parle de manière très convenable. Je ne mettrai pas une main aux fesses évidemment. Cela est inadmissible. J'aborderai la fille normalement. C'est un peu flippant, car, finalement, j'ai l'impression que tout pourrait être mal interprété. Je ne dis pas que ce qui a été dénoncé est bien. Il faut que cela soit dénoncé, mais j'ai peur que cela ait créé un élan qui finisse par être clivant".*

**Pierre** : Tu vois, *"Je pense que ça peut finir par un élan pouvant être clivant"*. Je trouve cela con parce qu'on n'est pas obligé de cliver.

**Olivier** : Moi, je dis que si le combat du féminisme tue l'humanisme, c'est vraiment contreproductif. Nous sommes avant tout des citoyens libres et égaux en droits. C'est écrit. On commence à créer du conflit là où il peut y avoir de la complémentarité.

**Pierre** : Le Yin et le Yang. Cela ne vient pas de nulle part.

**Olivier** : À un moment donné, il est normal que nous combattions par exemple l'esclavage. Là, il y a un vrai problème de domination, d'utilisation des noirs et de leur corps au service de l'économie et d'un système politique occidental. Toutefois, il ne faut pas tout confondre.

**Pierre** : Évidemment. Nous parlons de relations humaines. Nous sommes tous comme cela. Qui serait dans la rue à se dire « on est des momies, on ne peut plus rien faire ? Les boules quoi. Une main, c'est quoi ? Il y a bien le mot "main" dans un "rapport amical" ou un "rapport humain".

**Olivier** : Les mains se serrent, se touchent, se cognent.

**Pierre** : La galanterie, le romantisme français, c'est quoi ? La France est soi-disant le deuxième pays de violences sexuelles en Europe, mais, je vais te dire, il n'y a aucun problème.



**Olivier** : Bah si, il y a un problème. Je vais le dire, car je pense qu'il faut nommer les choses. Il y a clairement un problème. Le problème est dans l'instrumentalisation de cette soi-disant violence masculine qui génère elle-même une violence et un conflit là où les hommes et les femmes – si on prend le temps long de l'histoire – se sont construits dans une société dans une sorte de complémentarité constructive, ne serait-ce que physiquement. D'un côté, le fait de donner la vie pour la femme, de l'autre côté, l'homme qui a plus tendance parfois à

la reprendre pour défendre un état, une nation, un but. Cette complémentarité de la mort et de la vie, du sexe et du fusil, du poil et de la douceur.

**Pierre :** Tu me fais flipper ! Est-ce que tu t'écoutes parler ? Tu délirés ! On est sur de la relation simple, humaine. On revient à quelque chose de basique. Nous sommes faits pour être les uns avec les autres : une femme avec un homme pour faire un bébé, point barre. Comment allons-nous renouveler l'humanité si on ne peut plus accoster quelqu'un dans la rue ? Dire "Bonjour mademoiselle" n'a jamais été une agression. Je veux bien porter le fardeau de toutes ces gonzesses hystériques, mais c'est bon quoi ! Et nous là-dedans ? On dit que nous montons sur des grues pour avoir la garde de nos gamins. Nous avons bien le droit d'aimer nos gamins, non ?

**Olivier :** Nous ne pourrons bientôt même plus faire des gamins puisque nous ne serons soi-disant plus assez bien pour elles.

**Pierre :** Évidemment.

**Olivier :** Elles feront des GPA entre lesbiennes et nous n'aurons plus qu'à nous éteindre comme une espèce menacée avec l'éléphant de mer, le béluga et l'ours blanc. Voilà à quoi nous en sommes réduits !

**Pierre :** Elles seront bien contentes après. Elles diront comme Michel Sardou "femmes des années 90, retournez chez vous" [*rires*].

**Olivier :** Vous savez quoi ? Dans dix ans, l'extinction des grands mammifères, ce sera la nôtre, celle des hommes ! Alors, agissez dès maintenant si vous voulez une biodiversité sur votre planète ! Pensez-y.

**Pierre :** Nous sommes là. Mesdames, ne reculez pas devant le romantisme français.

**Olivier :** Le béluga, le romantisme français, la chouette effraie...

**Pierre :** Le mythe de Don Juan !

**Olivier :** ... et l'homme blanc.

**Pierre :** On est dispos !

*"Je crois que c'est en train d'évoluer en ce moment. Les femmes sont en train de faire changer les choses, mais je suis de la vieille école et je dis à chacun son truc. Une femme fait les enfants et les met au monde. Elle doit être le plus près possible de ses enfants pour les soins. Un homme peut donner un petit coup de main à sa femme au lieu de lire le journal, les pieds dans les pantoufles et sur la table, le soir quand elle revient du travail. Ce qui n'est pas normal est que les femmes travaillent maintenant. Avant, une femme se mariait pour avoir des enfants et elle restait au foyer. Aujourd'hui, si on est un peu ambitieux et qu'on veut mettre du beurre sur les épinards, il faut que les deux travaillent. Il est donc normal que le soir, le mari aide un peu sa femme pour les tâches ménagères. Je trouve énorme que des hommes repassent leurs chemises pour les enfiler. Je suis d'accord pour qu'un homme s'occupe d'un détail comme remettre en place une vis qui a dégringolé ou changer une ampoule. Il a suffisamment de petits*

*trucs à faire dans le ménage pour ne pas avoir à faire chauffer les biberons. Voilà comment je vois les choses, mais je ne dis pas que j'ai raison. C'est mon point de vue".*

**Yves :** C'est énorme ! [répété plusieurs fois]. C'est trop ! Ouah ! Il faut réaliser !

**Dominique :** Je sais où sont les cotons !

**Yves :** Arrête, c'est trop. Ne prends pas le liniment. C'est trop.

**Dominique :** Le liniment ? J'allais le dire : "Je vais prendre le liniment".

**Yves :** Aide un peu, mais ne prends pas le liniment.

**Dominique :** Si, le liniment est important pour ses fesses.

**Yves :** Qu'est-ce qu'il a fait, le bébé ?

**Dominique :** Il a fait caca.

**Yves :** Non !

**Dominique :** Si, et je le change : devant, derrière, devant, derrière, et attention, il ne faut pas aller derrière, devant, derrière, devant ! Je le sais !

**Yves :** C'est un petit garçon ?

**Dominique :** C'est une petite fille.

**Yves :** Arrête ! C'est hyper technique une petite fille.

**Dominique :** Pourquoi est-ce que ce serait plus technique ?

**Yves :** Parce que ce sont des sans zizi. Il y a un trou à la place du zizi. Si tu mets des excréments dans la fente, c'est la fin du monde ! On appelle ça une vulve. C'est complexe, ça craint !

**Dominique :** Je sais que c'est une vulve. Ce n'est pas sans zizi puisqu'il y a une vulve. Ce n'est pas une fente ni un trou, mais une vulve. Je le sais. Et ça, c'est un clitoris. On ne le voit pas encore bien, mais il est présent, à l'intérieur sur au moins dix bons centimètres. C'est dingue !

**Yves :** Arrête !

**Dominique :** Quoi ?

**Yves :** C'est vulgaire.

**Dominique :** Ce n'est pas du tout vulgaire. Ma chérie, tu as une vulve. Il est important que tu le saches. La vulve se compose de plusieurs choses : des petites lèvres, des grandes lèvres et un clitoris. Un jour, je te ferai un dessin.

**Yves :** Tu as pensé à ton boulot ?

**Dominique :** Oui, j'ai pensé à mon boulot. J'ai pris un 80 %.

**Yves :** Un quoi ?

**Dominique** : Un 80 %.

**Yves** : Un quoi ?

**Dominique** : Renseigne-toi. Cela se fait beaucoup à l'heure actuelle. Tous ne le font pas, mais moi oui.

**Yves** : Cela ne s'appelle pas un 80 %, mais un "tu te fais niquer". En fait, c'est un 100 % qui est payé 80 %. Tout le monde s'en fout que tu saches torcher une vulve. C'est vraiment un mauvais choix !

**Dominique** : Ne dis pas ça.

**Yves** : Tu as quand même vu passer des dizaines de femmes avec des bébés dans le service. Beaucoup d'entre elles ont pris des 80 % dans la métropole. Où est-ce que cela les a amenées professionnellement ? Est-ce que quelqu'un s'intéresse au bonheur qu'elles ont à changer leurs petits ? Est-ce que leur N+1 à la métropole leur ont un jour dit "Tu sais, je voulais te dire que c'est vraiment génial la façon dont tu arrives à réinventer les temps de travail. J'adore ce que tu fais parce que cela permet de repenser ce que veut dire produire, créer de la richesse aujourd'hui. Je trouve que cela est professionnellement super. Je ne me permets pas de parler de ta vie personnelle et intime, mais je trouve que tu donnes un exemple de ce qu'est aujourd'hui la richesse ?" Personne !

**Dominique** : Tais-toi donc !

**Yves** : Oh hé, ça va !

**Dominique** : Elle dort [*berceuse chantée*] Ne t'inquiète pas, tout va bien. Écoute, je vais ouvrir la fenêtre. Ne t'inquiète pas, papa est là, et maman aussi.

**Yves** : Elle s'est endormie ?

**Christian** : Bien sûr qu'elle dort.

**Yves** : Est-ce que je peux essayer de prendre un bébé dans mes bras ? Je ne l'ai jamais fait.

**Dominique** : Fais gaffe, tu vas aimer ça.

**Yves** : Elle est belle et a l'air forte.

**Dominique** : Elle l'est. C'est parce qu'elle a une vulve.

*"Une fois, il m'a proposé de mettre son sexe sur mon bureau. Je lui ai dit non, d'arrêter, en faisant un mouvement de recul. Le policier m'a dit « Mais madame, il fallait dire oui et prendre une photo ». Vous vous dites, d'une part, que vous n'avez pas envie de voir son sexe, d'autre part, qu'il ne va pas se laisser prendre en photo. J'ai l'impression qu'en tant que femmes, nous ne sommes pas entendues là-dessus".*

*"Le fait est que pas mal de plaintes sont classées. L'idéal serait effectivement que toute plainte puisse être discutée pendant des heures devant un tribunal, mais nous ne pouvons pas*

*le faire. Nous n'avons pas la possibilité matérielle de pouvoir le faire parce qu'il s'agit d'une infraction difficile à prouver. Par définition, elle va donc être difficile à poursuivre. C'est mathématique".*

**Clara :** On n'y arrive pas. Il y a trop de dossiers. On ne peut pas y arriver. Il y en a partout. Nous devons traiter presque 70 dossiers en une journée ! Tu ne te rends pas compte ? On n'y arrivera jamais.

**Marc :** Classe, allez classe [*répété plusieurs fois*].

**Clara :** On les classe comment ? Par ordre alphabétique, par problème, par ordre d'arrivée ou par importance ?

**Marc :** Il n'y a pas de photo : tu classes. Il n'y a pas de témoignage : paf, tu classes. Il n'y a pas de nom : paf, tu classes. Tu classes aussi s'il n'y a pas plusieurs plaintes faites par une même personne.

**Clara :** Ah, il y a un dossier. On va quand même avoir du travail. Il suffit de prendre les choses du bon côté. Les choses se classent une à une. Ce n'est pas si grave, finalement. Voilà, il n'y a plus de dossiers !

**Marc :** Il n'y a pas de preuves ni d'antécédents.

**Clara :** Affaire classée.

**Marc :** C'est un bonheur de bosser avec toi. En plus, tu es mignonne comme tout. Oh, c'est étrange : mon nom est inscrit sur le dernier dossier.

**Clara :** Il y a une photo et des témoignages complémentaires. On a déposé plainte. Il va y avoir un procès et vous allez payer.

**Marc :** Ne vous en faites pas. On va faire une petite correctionnalisation du truc.

**Clara :** Vous allez payer pour moi et pour tous les autres dossiers que vous avez mis à gauche sans savoir ce qu'il y avait dedans. Vous allez payer, monsieur. Vous allez payer, messieurs.

**Marc :** J'ai à peu près 80 % de chances que cela n'aboutisse pas. Vous savez, ce n'est pas la première fois. J'ai une grande confiance en la justice, mais le dossier est très bien monté. Je vous félicite et vous retrouve dans un quart d'heure, car je prendrai bien un petit café.

**Clara :** Je vais vous le chercher, monsieur. Nous allons trinquer.

**Marc :** Je n'ai pas entendu.

**Clara :** À la vôtre ! Je ne vous parle plus. Je ne vous parle pas. Vous n'avez plus de micro. Vous n'existez plus.

Je décide que c'est la fin de l'improvisation. Merci.

*amadeus grocket*

---

## ■ ÉDUCATION, FORMATION : ET SI C'ÉTAIT LA CLÉ ?

### Caroline DE HAAS

Militante féministe, fondatrice du collectif Nous toutes, directrice et présidente du groupe Egaé qui forme et conseille en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Bonjour à toutes et tous. Je suis ravie d'être là. C'est impressionnant, mais j'ai laissé mon syndrome de l'imposteur à l'entrée donc ça va. Je vais bien m'en sortir.

Nous travaillons sur plusieurs éléments en matière d'éducation et de formation. Dans ma vie professionnelle, je suis formatrice spécialisée sur la question de la prévention des violences. J'accompagne à la fois des professionnels de santé, des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et travailleuses sociales sur la question de la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple ou des enfants co-victimes. J'accompagne aussi dans les entreprises ou l'administration les managers, les encadrants-es, les RH, les représentants-es du personnel, les référents-es harcèlement sur la question de la prévention du harcèlement du sexuel au travail.



Quand on travaille sur ces sujets-là, il faut avoir en poche plusieurs éléments, outils et cartes. Il faut d'abord toujours savoir par où commencer. Ces outils servent lorsque vous travaillez, intervenez sur la question des violences, mais aussi en repas de famille, à la machine à café avec les collègues ou en soirée avec des potes. Le premier outil à avoir en tête est les chiffres de la réalité des violences sexistes et sexuelles en France. **Quand on travaille sur ce sujet, le premier frein rencontré est en général l'illusion de l'égalité.** Vous connaissez cette petite phrase qui, dès que vous commencez à parler des violences, vous rétorque : *"Globalement, ça va. Tu ne vas quand même pas te plaindre"*. Des comparaisons internationales (*"Tu n'es pas en Afghanistan"*) ou historiques (*"Les choses vont quand même beaucoup mieux que du temps de la grand-mère"*) suivent en général. Je ne vous propose pas d'ouvrir un débat sur ces sujets qui, par ailleurs, sont passionnants. L'histoire des droits des femmes et les droits des femmes à travers le monde sont des sujets passionnants. Les choses vont mieux que du temps de nos grand-mères ou qu'en Afghanistan pour les femmes en France, mais ce n'est pas pour autant que cela va globalement. En fait, cela ne va globalement pas très bien. **Pour percuter cette illusion de l'égalité, utilisez les chiffres.**

Vous devez vous dépêcher, car le principal organisme qui produit les chiffres des violences va être supprimé. Édouard Philippe, Premier ministre, a décidé de supprimer purement et simplement **l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP)**. Vous êtes tout de suite pris au sérieux quand vous citez ce fait lors d'un repas de famille. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales va disparaître. Pourtant, cet observatoire générait les enquêtes les plus importantes et fournies sur la

question des violences sexistes et sexuelles. Cette enquête était surtout la seule à se dérouler tous les ans. Une grande enquête, nommée Virage, a été réalisée notamment par l'INET qui est un institut de recherche, mais elle est renouvelée de manière beaucoup moins régulière. D'ailleurs, il n'est pour l'instant pas prévu de la renouveler. L'ONDRP va disparaître alors qu'il s'agit d'un outil indispensable pour travailler, convaincre et se mobiliser sur la question des violences.

L'ONDRP nous apprend, par exemple, le nombre de femmes qui sont victimes de viols ou de tentatives de viol chaque année en France. Le connaissez-vous ? 94 000 femmes adultes sont concernées. Vous provoquez en général toujours de la surprise lorsque vous donnez les chiffres de la réalité des violences sexistes et sexuelles. Là, vous venez de percuter l'illusion de l'égalité. Si nous divisons 94 000 par 365 jours, cela fait plus de 250 femmes adultes chaque jour en France qui sont victimes de viols. Dans une grande majorité des cas (plus de 90 %), le viol est commis par quelqu'un de leur entourage, qu'elles connaissent.

Vous pouvez aussi utiliser les chiffres des enquêtes menées récemment sur la question du harcèlement sexuel au travail. La part des femmes qui déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel au travail ou des violences sexuelles type agression sexuelle au travail est de 32 %. Je dis souvent en formation ou en repas de famille quand on me lance sur le sujet que nous ne sommes pas face à un petit problème. Le problème concerne chacune et chacun d'entre nous. Chaque individu de cette société a été confronté, à un moment ou à un autre, à la question des violences sexistes et sexuelles, soit en tant que victime, soit en tant que témoin. Savoir comment réagir face à ces violences, comment accompagner les victimes, comment déconstruire les idées reçues est un élément déterminant. Percuter l'illusion de l'égalité grâce aux chiffres est déterminant si vous souhaitez agir.

**Le deuxième outil est la déconstruction de certains mythes.** Le principal mythe que j'essaie de déconstruire en formation est celui de la "zone grise". Avez-vous déjà entendu parler de ce mythe ? Cette idée part du principe qu'il y aurait une différence de degré entre la question de la drague et celle du harcèlement : je suis dans la "dragouille", la "dragounette", "la drague", "la drague un peu appuyée", "la drague vraiment lourde" et, d'un coup, la limite est franchie et je suis dans "le harcèlement". Cela est un mythe, une histoire qu'on nous raconte pour **nous faire croire qu'il y a un rapport entre la drague et le harcèlement**. Il ne s'agit pas d'une différence de degré, mais de nature entre deux relations totalement différentes. La drague est une relation consentie qui vise, en général, à faire plaisir, même si parfois on se prend des râtaux, ce qui n'est pas très agréable. Le harcèlement est un rapport de domination et de violence. Les gens sont généralement d'accord en théorie avec cela, mais cela ne suffit pas à percuter. Je vous encourage donc, lorsque vous êtes en repas de famille ou en entreprise, à faire une petite mise en situation. On choisit un ou une cobaye dans la salle. Elena a accepté de l'être et je la remercie. Vous mettez ensuite en scène la différence entre la drague et le harcèlement.

Elena avait un peu la voix tremblante quand elle m'a présentée. J'ai un peu chaud. D'ailleurs, quand je me suis assise tout à l'heure, elle a frôlé ma main. Cela tombe bien, car Elena me plaît bien. Après ma présentation et la table ronde, je vais aller récupérer le 06 d'Elena et je vais l'inviter à boire un verre. Je peux dire que j'ai raté mon train ou que je peux,

si elle veut, rester à Strasbourg ce soir. Si Elena est partante, nous rentrons dans une relation entre adultes consentantes qui ne regarde que nous. Il y aura des détails croustillants demain matin à la machine à café. Si Elena n'est pas partante, à votre avis combien de temps vais-je mettre pour m'en rendre compte ? Je vais m'en rendre compte très vite, en un quart de seconde, le temps que ça monte au cerveau. En effet, quand une personne n'a pas envie de coucher avec vous, vous vous en rendez compte assez rapidement. On appelle cela un râteau ou un vent. Ce n'est pas du tout agréable, mais c'est la vie et vous allez vous en remettre.

Vous connaîtrez d'autres râteaux. Si je me prends un râteau, je fais un pas de côté, je m'excuse et je ne vais jamais recommencer. Je respecte le fait qu'Elena n'a pas envie, son consentement. Je ne vais jamais revenir à la charge. S'il se passe un jour quelque chose entre Elena et moi, ce sera parce qu'Elena a réactivé les signaux d'alerte pour indiquer qu'elle a changé d'avis. Nous sommes là dans un rapport qui s'appelle la drague. Il s'agit d'un rapport consenti entre des adultes qui se respectent.

Imaginons que je revienne l'an prochain lors d'un nouveau colloque. Je refais une intervention. Je vous rappelle que je me suis pris un gros râteau au colloque précédent. Je m'assieds près d'Elena et dis "Ohlala, elles sont bien ces actrices. Ça va depuis un an ? Elle est vachement sympa ta petite jupe". Qu'est-ce que je fais là ? Comment m'appellerait-on si j'étais un mec ? Un relou ou un forceur. On entend parfois parler dans les entreprises d'un mec "un peu tactile". Vous n'avez pas le Code du travail sur vous, mais ouvrez-le dans votre tête. Vous ouvrez la loi de 1983 qui porte sur les droits et obligations des fonctionnaires et vous recherchez dedans les mots "relou", "forceur", "tactile". Ces mots-là n'existent pas. Le comportement que j'ai actuellement n'est en fait pas celui d'un relou, d'un forceur ou d'un tactile. Cela s'appelle du harcèlement qui est caractérisé dans le code du travail et la Loi de 1983. Le fait d'utiliser des mots qui banalisent la gravité des faits et déqualifient ce que je suis en train de faire s'appelle du harcèlement. J'utilise ma posture d'intervenante pour mettre Elena mal à l'aise, créer à son encontre un environnement hostile, intimidant, humiliant ou offensant pour tenter d'atteindre à sa dignité en considérant que son consentement ne compte pas. Si mes propos sont à connotation sexuelle, cela s'appelle du harcèlement sexuel. Cela est formellement interdit par le Code du travail et par la Loi. Les gens, à ce moment de la formation, sont souvent étonnés qu'il s'agisse de harcèlement, car cela arrive tout le temps. Je leur explique que cela est interdit et doit s'arrêter. Je demande aux encadrants que j'ai en face de moi d'arrêter tout de suite de harceler les gens. Si vous ne pouvez pas vous empêcher de parler de sexe au travail et de tenir des propos à connotation sexuelle à vos collègues, allez dans les toilettes et criez votre remarque. Vous irez mieux en sortant ! Vous n'avez pas le droit de faire cela. Par ailleurs, vous pouvez apprendre les articles du Code du travail ou l'article 6 ter de la Loi de 1983.

Il faut donc déconstruire les mythes. Les violences sexuelles ne concernent pas la drague ou les rapports amoureux, mais un rapport de domination qui fait mal, atteint à la dignité, crée un environnement hostile, intimidant, offensant.

**Le troisième élément à utiliser est le langage.** Quelques mots font partie de notre vocabulaire alors qu'ils déqualifient la réalité des violences. Par exemple, les médias et la parole publique parlent souvent à propos des violences de "phénomène" ou de "fléau". Un

fléau est, par exemple, les sept plaies d'Égypte avec la nuée de sauterelles qui s'abat sur vous sans que vous n'ayez rien compris. Les sept plaies d'Égypte, de mémoire, n'étaient pas contrôlables. On ne peut pas décider d'arrêter un fléau ou un phénomène. Cela nous dépasse, ce qui n'est pas le cas des violences. Ces dernières sont un fait social et politique qui peut être arrêté. Le fait d'employer les mots "phénomène" ou "fléau" a tendance à déresponsabiliser collectivement la société de sa capacité à faire cesser les violences. L'autre élément de langage qui revient très régulièrement, notamment pour parler des violences sexuelles que subissent les enfants, est le mot "abus". C'est comme pour le chocolat : j'en mange un peu, mais si j'en mange trop, j'ai abusé du chocolat.

J'ai un peu de relations sexuelles avec un enfant, mais si j'en ai trop, j'abuse. Le mot "abus" ne convient pas pour parler de viol ou d'agression sexuelle sur des mineurs. Il faut parler de délit ou de crime, nommer les choses, sinon on déqualifie la réalité des violences. On emploie le mot "viol" pour parler d'un viol.

Le quatrième élément est très utilisé dans l'éducation et la formation. Nous nous rendons compte qu'en matière de violences sexistes et sexuelles, il existe des invisibles parmi les invisibles. Les violences sexistes et sexuelles font la une des médias. Cela est une bonne chose, permise par la mobilisation d'associations féministes ou de professionnels travaillant sur ces sujets-là, notamment à Strasbourg. **Nous observons qu'une partie de la population est encore invisible, surtout les femmes qui subissent des violences multiples.** Ces femmes sont au croisement, à l'intersection des mécanismes de discrimination ou de domination. De fait, elles subissent des violences encore plus fortes que la moyenne des femmes en France. Cela est, par exemple, le cas des femmes en situation de handicap. Celles-ci subissent plus que les autres femmes des violences sexistes et sexuelles. C'est aussi le cas des femmes racisées, non blanches, des femmes lesbiennes qui, en raison de leur orientation sexuelle, subissent des violences sexistes et sexuelles plus fortes que les autres. Il y a aussi le cas des femmes trans. Vous avez peut-être entendu parler de la récente mobilisation des femmes de ménage dans des hôtels à Paris suite à des faits de violences sexuelles de la part de l'encadrement. Le statut social est également un facteur de discrimination qui augmente le risque d'être victime de violences. Ces femmes sont souvent plus invisibles que les autres invisibles. Les formations permettent de travailler avec les professionnels pour faire comprendre qu'un certain nombre de personnes sont particulièrement vulnérables lorsqu'il s'agit des violences sexistes et sexuelles. Il faut être très vigilant dans son entourage personnel ou sa vie professionnelle, lorsqu'on est encadrant ou RH, afin de veiller à ce que les mécanismes de discrimination ne s'accumulent pas, en particulier sur les femmes.

**La dernière chose importante est la détection.** C'est un élément essentiel sur lequel nous travaillons en formation. Il est déterminant dans n'importe quel repas de famille ou n'importe quelle discussion à la machine à café. Comment peut-on détecter les violences ? Il est bizarre de constater que les chiffres clés des violences sont massifs alors que les gens ont l'impression que cela ne les concerne pas, ne se produit pas chez eux. Je vais parfois dans des entreprises où travaillent 10 000 personnes, dont 5 000 femmes, et on me regarde droit dans les yeux en disant "Non, il n'y a pas de harcèlement sexuel chez nous". Je réponds que je vais appeler l'AFP tout de suite, car il s'agit de la seule entreprise en France où il n'y a pas de harcèlement sexuel. C'est un truc de fou ! BFM TV va venir faire un direct dans les locaux de

l'entreprise. Plus sérieusement, je leur explique que je ne remets pas en cause leur parole, mais qu'il faudrait tout de même vérifier, car il y a sans doute un problème si 30 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle sur leur lieu de travail, et que vous n'en avez aucune chez vous. Les violences peuvent ne pas avoir été détectées. Je pose la question : à votre avis, quel est le meilleur outil pour les détecter ? Que répondent les gens en premier ? Ils disent que l'oreille est un bon outil pour détecter les violences, car nous pouvons écouter la parole des victimes. La réponse est bonne, mais ce n'est pas le meilleur outil. Les yeux sont aussi un outil, car nous pouvons voir les signaux d'alerte (une femme qui ne va pas bien, une copine qui s'isole, est fatiguée, etc.). Il est vrai que les yeux sont un très bon outil, mais là encore ce n'est pas le meilleur. Le meilleur outil est la parole. La bouche est l'outil le plus efficace pour détecter les violences. Elle permet de questionner la personne. Quand je dis cela, les gens commencent en général à se tortiller un peu sur leurs chaises, car ils sont mal à l'aise. Ils demandent s'il faut poser la question de manière systématique. Je réponds oui. Les gens pensent que cela est trop compliqué. Je leur propose donc de faire un petit exercice. Je leur demande de se lever. Faites-le, allez-y. Je vous demande de répéter après moi "Salut, ça va ? Est-ce que tu as déjà été victime de violences dans ta vie ?". Vous arrivez tous à dire cette phrase. Il n'y a pas de problème technique, alors pourquoi a-t-on autant de mal à poser cette question ? On peut faire cela avec les amis-es ou les professionnels-les en formation. On se rend alors compte que tous les freins et toutes les craintes arrivent les uns après les autres. Que se passe-t-il si la personne se braque ? J'ai demandé leur avis à des personnes qui font cela depuis 40 ans, par exemple à Emmanuelle Piette qui est médecin et membre du collectif féministe contre le viol. Elle pose la question de manière systématique depuis à peu près 40 ans. En 40 ans, elle n'a rencontré aucune femme qui s'est braquée. Vous en verrez peut-être une dans votre vie, mais ce n'est pas la majorité. N'ayez pas peur : les personnes, qu'elles soient victimes ou non de violences, ne vont pas se braquer si vous leur posez cette question. La deuxième crainte est le caractère très intime de la question. C'est ma remarque préférée, car je travaille avec des professionnels-les de santé qui demandent aux gens l'état de leurs selles, leur méthode de contraception, leur nombre de rapports sexuels, etc. Ceux-ci me disent très sérieusement que parler des violences est trop intime. Ils comprennent que le problème est peut-être en fait dans leur tête. Le problème est le regard porté sur la question.

L'autre crainte est que la personne interrogée réponde qu'elle est victime de violences. Les gens se demandent ce qu'ils doivent faire. C'est pourquoi nous organisons des formations. Le but est d'outiller l'ensemble des citoyennes et citoyens au-delà des professionnels-les. Il devrait s'agir d'une formation obligatoire pour tout le monde, afin d'apprendre comment réagir et se défendre. Que faire si une personne répond oui ? En général, quand nous mettons en situation les professionnels, ceux-ci commencent par bombarder de questions la femme qui témoigne des violences subies : "cela dure depuis longtemps ?", "est-ce que tu en as parlé à quelqu'un ?", "tu as été violée ? Que s'est-il passé exactement ?". La victime est bombardée de questions. Or, il ne faut pas faire cela. La première chose à dire à une victime de violences est "Je te crois". Il faut prendre soin d'elle, prendre des nouvelles, vérifier, revaloriser la personne en lui disant qu'elle a bien fait de venir nous parler. Une personne qui vient vous voir pour témoigner de violences a une grosse boule dans le ventre, car la société lui envoie le message qu'elle doit avoir honte et peur. Il est par ailleurs rationnel d'avoir peur puisque

vous pouvez être obligée de changer de travail, licenciée, dévalorisée si vous témoignez de violences subies dans le cadre professionnel. La personne a peur et la société lui envoie le message qu'elle doit avoir honte. Elle a l'impression que c'est de sa faute et ressent de la culpabilité. Votre rôle est de remettre les choses à l'endroit : "Je te crois. Tu as bien fait de venir me voir. Tu n'y es pour rien. Tu n'es pas responsable des violences que tu subis. Le coupable est celui qui commet les violences. Ces violences sont graves et interdites par la loi. Je vais t'aider". Je reçois beaucoup de témoignages de femmes victimes de violences dans mon travail. La première à avoir en tête est qu'il y a des moments de la vie où nous ne sommes pas en capacité de recevoir des témoignages, car on est soi-même victime de violences, dans une période difficile de sa vie ou on n'a simplement pas les forces.

**La première règle indispensable et incontournable pour commencer à s'engager personnellement ou professionnellement sur les violences est qu'il faut prendre soin de soi.**

Si vous n'allez pas bien, vous serez en difficulté pour aider les personnes qui vous sollicitent. Cela m'arrive parfois de dire à une personne que je ne suis pas en état d'entendre son histoire et de l'aider. Dans ce cas, je rebascule sur d'autres copines ou des associations spécialisées. Je vous dis cela, car quand je peux recevoir, mon cerveau se met en général en mode panique, car je veux trouver une solution tout de suite et je bombarde de questions la personne. Je fais exactement ce qu'il ne faut pas faire. Notre président de la République a par exemple posé la question à une femme victime qui appelait au 3919 "*Madame, est-ce que cela fait longtemps que votre mari vous bat ?*". Nous ne jugeons pas, car il n'est pas formé. Il n'y a en fait pas de bonne réponse à cette question. Si la personne répond que cela fait longtemps, le sous-entendu est qu'elle aurait dû en parler avant. Si elle répond que cela ne fait pas longtemps, le sous-entendu est que ce n'est donc pas si grave. Certaines questions sont posées de bonne foi, mais nous ne nous rendons pas compte qu'il n'y a pas de bonne réponse et qu'elle fait culpabiliser la personne en face. Je mets donc mon cerveau en mode pilote automatique et je dis les phrases apprises par cœur. Le fait d'entendre ces phrases est déterminant pour pouvoir passer à l'étape suivante de la reconstruction selon la méthode choisie (porter plainte, aller voir des gens pour aider à aller mieux, etc.). **Les numéros de téléphone à donner aux victimes sont le 3919 et le 0 800 05 95 95** (numéro du [collectif féministe contre le viol](#), ouvert du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures). Ces deux numéros de téléphone ne sont pas des numéros d'urgence. En cas d'urgence, il faut appeler le 17 ou le 15. Si la police refuse de prendre une plainte pour violences, vous devez lui rappeler que cela est interdit. Il faut toujours avoir dans sa poche l'article 15-3 du code de procédure pénale : "*aucun policier n'a le droit de refuser de prendre une plainte, quand bien même la plainte ne concerne pas son département*". La justice doit ensuite déterminer si la plainte est valable ou pas.



**COLLECTIF FEMINISTE  
CONTRE LE VIOL**  
**VIOLS FEMMES INFORMATIONS**

N° national **0 800 05 95 95**  
APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H

Pour récapituler, il faut :

1. Percuter l'illusion de l'égalité.
2. Détruire les mythes. La drague et le harcèlement ne sont pas une question de degré, mais une différence de nature.
3. Faire attention à son langage. Des mots comme "fléau", "phénomène" ou « abus » ne doivent plus être utilisés pour parler des violences.
4. Penser à ne pas rendre encore plus invisibles celles qui le sont déjà.
5. Poser systématiquement la question à son entourage pour pouvoir détecter les violences.

*[Applaudissements]*

---

## ■ Table ronde : retours d'expériences sur des actions particulières

### Caroline DE HAAS

Animatrice de la table ronde

Bonjour et bienvenue et merci de participer à cette table ronde. Nous allons continuer à parler d'éducation et de formation. Nous allons commencer par vous, Nicole GREIB, qui êtes responsable du Planning Familial. Vous allez nous parler d'un programme que vous avez mis en place au Planning ces derniers temps.

## ■ La prévention et la formation auprès de groupes de personnes en situation de handicap

### Nicole GREIB pour Le Planning Familial 67

Je vais vous parler du programme "Handicap et alors ?", des personnes invisibles parmi les invisibles et des violences qu'elles subissent.

Je précise que je ne suis pas déléguée régionale du Planning Familial pour la bonne raison qu'il n'y en a pas. J'en suis l'ex-présidente et je suis actuellement militante.



Je présente en deux mots Le Planning pour montrer les liens qui existent. J'étais très contente de ce que disait Caroline, car, il y a déjà plus de 20 ans, Emmanuelle Piette, Marie-France Casalis et la bande qui a créé le collectif féministe contre le viol, nous ont formé à ces mots que tout le monde doit s'approprier.

Le MSPF ([Mouvement français pour le Planning Familial](#)) est plus connu sous le nom de Planning Familial. Il s'agit d'un mouvement féministe d'éducation populaire et d'une confédération. Nous pouvons travailler ensemble sur la France et les départements d'Outremer. Le Planning Familial défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception et à l'avortement. Il lutte contre les violences et les discriminations, particulièrement celles liées au genre et à l'orientation sexuelle. Le Planning Familial a réaffirmé lors de son dernier congrès en octobre son attachement à la laïcité et à l'universalisme de ses luttes. Il est en train de se renouveler avec une implication grandissante des moins de 35 ans à tous les échelons du mouvement. Il rencontre et accompagne entre 350 000 et 400 000 personnes par an dans ses permanences. Par ailleurs, 120 000 à 130 000 jeunes participent chaque année à ses animations collectives. Le numéro vert géré par le Planning est le 0 800 08 11 11. Ce numéro a été créé pour les informations sur la contraception et l'avortement, mais nous répondons à

toutes les questions, notamment celles sur les violences. Nous recevons entre 25 000 et 30 000 appels par an sur la France.

Je vous donne quelques chiffres qui sont significatifs :

- 15 % de la population dans le monde vit avec un handicap.
- 200 millions de personnes en situation de handicap ont entre 10 et 24 ans.

Les personnes en situation de handicap doivent faire face à des violations sidérantes de leurs droits. Elles sont, par exemple, exclues de l'éducation et de la santé. Elles subissent des discriminations et sont prisonnières d'un cercle vicieux de pauvreté et de violence. Les femmes font majoritairement les frais de ces violences. Une étude du FNUAP (Fonds de l'ONU pour la population) révèle que les filles et les femmes handicapées subissent jusqu'à 10 fois plus de violences basées sur le genre que celles qui sont valides. Vous voyez l'ampleur de la question. Celles qui présentent une déficience intellectuelle sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Dans une enquête de 2014 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 34 % des femmes en situation de handicap déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire, contre 19 % pour les autres femmes. La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et les violences qu'elles subissent sont deux sujets qui ont été et sont encore trop souvent tabous.

Depuis très longtemps, le Planning a été sollicité pour intervenir dans les institutions accueillant des jeunes ou des adultes en situation de handicap. Ces appels étaient le plus souvent des appels au secours d'une institution ou de professionnels qui voulaient faire quelque chose face aux difficultés qu'ils rencontraient au quotidien par rapport à l'expression d'une sexualité et à l'émergence de situations de violences vécues qui commençaient à être dévoilées. Nous y allions le plus souvent. Nous avons évidemment compris très vite que jouer les pompiers, tout en apportant beaucoup ou trop de questionnements pour l'institution et les professionnels, n'était pas la bonne réponse. Une grande demande de formation émergeait aussi et de nombreuses résistances s'exprimaient. Nous avons commencé, au niveau national, à réfléchir à une action de prévention dans la durée auprès de ces publics. Nous avons théorisé petit à petit à partir de nos pratiques, comme nous l'avons toujours fait au Planning dans une démarche d'éducation populaire. Plusieurs militantes du Planning de Strasbourg ont participé à cette réflexion. Notre expérience a montré que pour qu'un public s'approprié des messages de prévention, une approche globale centrée sur l'écoute et l'expression des personnes est à développer par l'échange des savoirs et des questionnements, en reconnaissant que chacune et chacun est acteur de sa propre vie. Or, la situation de handicap induit des difficultés particulières pour les personnes quant à leur vie relationnelle, affective et sexuelle, très souvent mise sous tutelle. Ces difficultés ont conduit le Planning à proposer d'intervenir aussi, en parallèle, auprès des familles et des professionnels, en les accompagnant au quotidien avec l'aval et l'engagement des institutions qui les accueillent. Le Planning a pu s'appuyer sur les lois de 2002 et 2005 pour développer sa pratique en direction de ces publics. Ces lois favorisent la prise en compte de la personne en situation de handicap dans sa globalité, y compris sur le plan de la sexualité, en lui reconnaissant le respect de sa vie privée et l'exercice de son autonomie dans ce domaine.

Nous avons intitulé ce programme "[Handicap et alors ?](#)". Son objectif est de favoriser l'accès à l'information, à l'éducation, à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap, qu'elles soient des garçons, des filles, des femmes ou des hommes. Cette situation limite le plus souvent la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté. Cet objectif se décline dans une démarche de prévention des risques sexuels et tout particulièrement des violences. Quand ce programme a été élaboré, nous avions déjà l'expérience de ce travail en groupe et du concept de groupe de parole. Depuis les années 1985-1990, nous avons fait émerger avec d'autres féministes la question des violences faites aux femmes et aux jeunes comme un problème de société, et non comme une affaire privée. Cela a l'air d'être gagné, mais il y a encore du travail. À partir de 1986, à la suite du Collectif féministe contre le viol dont Caroline vous a parlé et qui a été essentiellement fondé par des militantes du Planning, nous avons constitué les premiers groupes de parole pour les femmes victimes de viol et de viol par inceste. Ces groupes existent toujours dans certains Plannings, en particulier à Strasbourg où le groupe créé en 1994 rassemble depuis lors huit à dix personnes par an avec deux animatrices. Il a été proposé, dans cet esprit, de recevoir les personnes en situation de handicap en groupe et en plusieurs séances sur les thématiques habituelles du Planning Familial. Nous avons l'expérience à Strasbourg de travailler avec des personnes ayant un handicap mental. Chaque groupe se réunit quatre fois dans des institutions avec, quand c'est possible, une visite de nos locaux.

Je ne vais pas détailler les thématiques du programme pour ne pas être trop longue. Je vous donne juste les têtes de chapitres :

- La vie affective et la relation à l'autre. Nous abordons aussi la question du consentement.
- Le corps et son autonomie.
- La sexualité et la fécondité.
- Le désir et le plaisir.
- Les normes sexuelles (homosexualité, hétérosexualité).
- Le désir d'enfant.
- L'approche de genre : qu'est-ce qu'un homme ou une femme ?
- La réduction des risques et la prévention (contraception, avortement, IST, la grossesse).
- Les violences (différents types de violences dans les relations amoureuses ou avec les autres, difficultés inhérentes à la vie en collectivité, les violences de l'institution, les violences faites à soi et aux autres, l'homophobie, le droit de dire non, les interdits sociaux, les limites individuelles et collectives concernant l'intimité).

Les outils d'animation sont bien sûr adaptés à chaque public rencontré en fonction de l'âge, du type de handicap, du niveau des connaissances, des situations concrètes et des questionnements des personnes. Nous travaillons beaucoup avec des poupées sexuées en chiffon, initialement fabriquées au Brésil par des groupes de femmes des favelas. Dans certaines institutions, nous complétons ce programme par la mise en place d'entretiens individuels ou de couple. Certaines personnes plus autonomes peuvent être reçues dans nos locaux.

Cela ne pourrait pas se faire sans travailler avec les professionnels. Tous les professionnels ne sont pas démunis. Beaucoup d'entre eux ont réfléchi et expérimenté, mais ils sont aussi nombreux à exprimer un important besoin de formation et de temps pour souffler et réfléchir ensemble, car, en institution, le travail d'équipe est primordial. Nous proposons trois jours de formation sur les mêmes thématiques que celles citées précédemment. Il s'agit de pouvoir mettre à distance ses propres représentations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes accueillies et de travailler sur ses propres limites pour être en mesure de s'impliquer en toute confiance dans le questionnement des pratiques pour construire collectivement un positionnement professionnel. Le but est également d'acquérir des techniques d'écoute pour devenir des interlocuteurs possibles pour les personnes sous leur responsabilité. Cela doit permettre de promouvoir au sein de l'institution une plus grande autonomie des personnes qui y vivent. Pour que tout cela puisse se réaliser au mieux, un cadre institutionnel bienveillant et favorisant est bien sûr nécessaire. Il s'agit donc de contextualiser le projet en fonction de la structure, de son histoire, du public accueilli et des professionnels, d'aider à formaliser un plan d'action et d'identifier les partenaires extérieurs qui pourraient collaborer au projet.

Nous effectuons aussi un travail avec les familles, car les parents sont légitimement préoccupés et souhaitent que leurs enfants s'intègrent. Ils ont beaucoup de questions sur l'affectivité et la sexualité, mais de l'appréhension à les aborder, car la sexualité fait partie de la sphère privée. Ils ont parfois peur des violences sexuelles, des IST, de la maternité. Cette peur peut conduire à des interdits et au déni de la sexualité. D'autres parents parlent des difficultés qu'ils ressentent à cause de la très grande proximité avec, par exemple, un enfant adolescent. Pour les interventions auprès des parents ou des familles, le travail en groupe est privilégié, mais des entretiens individuels peuvent aussi être proposés.

Ce programme permet également à tous de repérer les personnes ressources et les relais dont ils pourraient avoir besoin ultérieurement. Cela est évidemment important dans l'accueil et le recueil de la parole des victimes de violences.

L'intérêt de ce programme pour le Planning Familial est aussi de permettre la mise en place d'un groupe de travail national avec des personnes ressources et coordinatrices qui organisent des échanges réguliers, des moments de formation et de réflexion avec des personnes intervenant dans le cadre de ce programme. Cela permet une plus grande cohérence et une homogénéité des pratiques au sein du Planning.

Tout cela a bien sûr un coût. Notre confédération est subventionnée par le ministère de la Santé pour son travail de formation et de coordination. Le Planning 67 de Strasbourg est actuellement financé par les établissements voulant mettre en place ces moyens d'action.

La philosophie, les objectifs et la pratique de ce programme ont permis à notre confédération et à tous les groupes locaux participants de recevoir le Prix spécial du jury 2013 du Comité national coordination handicap et un Laurier national en 2011 de la Fondation de France.

L'information et la prévention favorisent la prise de parole des personnes en situation de handicap, mais qu'allons-nous faire de cette parole ? Ce sera à toutes et à tous notre défi,

car si le handicap augmente le risque de violences, celles-ci aggravent également le handicap, d'où l'urgence de sortir de ce cercle vicieux. Ce programme "Handicap et alors ?" n'est pas figé. Il continue à évoluer au fur et à mesure des expériences de terrain. Il doit continuer à être financé dans le long terme pour se développer, même si ce n'est plus un projet innovant au sens « subventionnel » du terme. Le temps et la pratique des militant-e-s de la prévention ne sont pas forcément ceux des politiques publiques, même si la lutte des violences faites aux femmes est affirmée comme une grande cause du quinquennat et que l'éducation à la sexualité a été reconnue encore récemment comme une priorité. Il nous serait insupportable d'interrompre des actions ayant fait leurs preuves dans de nombreux territoires et depuis de nombreuses années.

### **Caroline DE HAAS**

Merci beaucoup Nicole. Vous disiez que de nombreux professionnels ont envie d'agir, mais qui manquent d'outils aujourd'hui pour le faire, d'où les programmes de formations que vous créez. Est-ce que vous rencontrez des professionnels qui sont encore dans le déni de la réalité des violences sexistes et sexuelles que subissent les personnes en situation de handicap, notamment les femmes ? Avez-vous le sentiment que ce déni est en train de bouger ?

### **Nicole GREIB**

Il y a forcément encore une part de déni, mais plus les personnes travaillent en équipe, plus les gens qui sont dans le déni peuvent en sortir, car ils entendent ce que les autres disent. Le déni est aussi parfois dû au fait que les personnes connaissent des difficultés particulières avec les personnes dont elles s'occupent. Quand nous pouvons collectivement les aider ou trouver des outils et solutions pour sortir de ces difficultés, les dénis tombent d'eux-mêmes.

### **Caroline DE HAAS**

Merci beaucoup. Je me tourne maintenant vers vous, Christine Panzer, présidente de l'ASTU. Vous allez parler de la déconstruction des stéréotypes et de l'éducation. Comment fait-on pour déconstruire des stéréotypes chez les plus jeunes ?

## ■ L'éducation

### Christine PANZER pour l'ASTU

Présidente de l'ASTU ([Actions citoyennes interculturelles](#))

Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Je viens vous parler du travail des salariés-es de l'ASTU et des militants-es qui sont engagés dans des actions éducatives dans le milieu scolaire dès le CP. Nous avons vraiment commencé à élaborer des outils à destination des scolaires très petits dans le cadre de la Mission de lutte contre les discriminations qui est un projet mené par la Ville de Strasbourg et un collectif d'associations. Il s'agissait de travailler autour des 25 critères de discrimination.



Nous nous sommes très vite rendu compte qu'il n'y avait pas d'outils à destination des petits. Nous nous revendiquons de l'éducation populaire et nous voulions dépoussiérer des méthodes pédagogiques. Il ne s'agit pas de faire la leçon, de dire ce qui est bien ou mal. Le but est de sortir des codes moraux et de permettre aux enfants de vivre des expériences, d'échanger sur leurs représentations initiales, de discuter et faire évoluer les points de vue, de déconstruire, de poser des questions, de débattre, etc. pour réfléchir sur les stéréotypes de genre. La démarche proposée aux adultes est transposable sur beaucoup de points aux enfants. Nous avons, par exemple, un atelier sur les catalogues de jouets pour amener les enfants à réfléchir sur ce à quoi ils aiment bien jouer, ce qu'ils aimeraient avoir et sur l'existence de jouets spécifiques pour les filles ou les garçons. Nous faisons aussi un atelier sur les adjectifs. Les filles seraient plutôt douces, gentilles et les garçons forts, courageux. Cela va de pair avec le fait que les garçons aiment jouer au foot. Il est donc normal qu'ils occupent les trois quarts de la cour de récréation. Les filles sont plus tranquilles et en bord de cour, souvent dès le CP. Nous avons construit un parcours éducatif qui a la chance d'être aujourd'hui pérenne. Il se trouve rue Pestalozzi. Un des ateliers se déroule dans la cour de récréation. Nous pouvons faire des arrêts sur image pour voir comment les classes occupent les espaces. Nous avons aussi un magasin de jouets.

Nous travaillons également sur la question de la minimisation et de l'invisibilité des femmes dans l'espace, notamment dans les matières scolaires comme la lecture, la littérature, l'histoire, les sciences. Cela est en lien avec les programmes qui ont timidement affirmé en 2002 la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette question est réactualisée en 2016 par le gouvernement précédent, mais est à travailler dans toutes les matières. Nous avons élaboré une frise pour montrer qu'à toutes les époques de l'histoire, des femmes ont agi, pensé, construit, inventé, peint, écrit, philosophé. Les enfants apprennent à connaître ces femmes. Je ne sais pas si vous vous souvenez des frises accrochées dans les salles de classe où il n'y a que des hommes, parfois un squelette qui s'appelle Lucie et une femme déguisée en chevalier qui se nomme Jeanne d'Arc. Le but est que les petites filles puissent se projeter dans

autre chose et que les garçons comprennent que les espaces publics, comme celui de l'école, sont à partager. Nous agissons aussi sur la question de l'estime de soi pour que les enfants, garçons et filles, puissent construire des rapports différents entre eux.

### **Caroline DE HAAS**

Il est important de travailler avec les enfants, mais j'imagine qu'il n'y a pas qu'eux dans l'école. Les professionnels, notamment les enseignants-es, sont une des clés pour faire reculer les stéréotypes. Est-ce que vous travaillez aussi avec eux ?

### **Christine PANZER**

Dans le cadre de notre projet "Espace égalité", les enfants viennent pendant le temps scolaire, accompagnés de leurs enseignants-es, et nous proposons une formation pour les enseignants-es. Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'époque de l'ABCD de l'égalité qui avait soulevé des choses. Toutefois, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait proposer, dans la formation initiale et continue, des éléments aux enseignants-es. Actuellement, un-e enseignant-e en formation débute vers l'âge de 23 ans. Cela est très jeune pour s'approprier toutes les questions. Des sujets sont plus difficiles que d'autres. J'entendais une ancienne étudiante de l'ESPE (aujourd'hui INSPE "Institut national supérieur du professorat de l'éducation") dire qu'on leur déconseillait fortement de toucher à certains sujets, comme l'éducation sexuelle, qui sont compliqués, complexes, clivants et controversés. Ils nécessitent des affirmations claires. La bonne nouvelle est que les textes qui encadrent nos programmes d'éducation sont clairs. L'éducation à l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations sont dans ces textes. Néanmoins, il faut apporter des outils pour que les enseignants-es puissent travailler ces questions et déconstruire. En effet, beaucoup d'adultes véhiculent, consciemment ou inconsciemment, des stéréotypes. Il faut, par exemple, se demander comment distribuer la parole en classe, ce que l'on fait faire aux filles ou aux garçons. Cela nécessite une approche. À Strasbourg, des associations interviennent dans une UE montée par une professeure de l'INSPE, Madame Flatère, qui propose aux étudiants-es des projets interdisciplinaires sur ces questions. La question de l'estime de soi est fondamentale pour les enfants. L'éducation à la sexualité et à la vie affective, l'égalité dans toutes les disciplines sont également des questions importantes.

### **Caroline DE HAAS**

Vous intervenez auprès des enseignants-es qui sont déjà en poste et pratiquent au quotidien, de fait, les stéréotypes. Lors de votre formation, vous leur dites globalement que leur façon d'enseigner reproduit des stéréotypes. Comment faites-vous passer la pilule ? Cela est douloureux de se faire interroger sur ses propres pratiques.

## **Christine PANZER**

Nous sommes plus pédagogues. Nous les amenons à réfléchir. J'ai moi-même fait ce travail. Je suis enseignante depuis 30 ans et je me pose parfois des questions, car les sujets que nous nous approprions aujourd'hui collectivement n'étaient pas forcément abordés il y a 30 ans. Le but est d'amener les enseignants-es à se poser des questions, y compris sur les outils qu'ils peuvent utiliser en classe pour faire bouger les choses. Nous menons ce travail dans notre école et cela marche bien.

## **Caroline DE HAAS**

Vous m'avez dit, quand nous avons préparé cet entretien, que la question des stéréotypes est un sujet particulier. Les méthodes pédagogiques employées avec les enfants ou les adultes pour travailler sur ces sujets-là sont très importantes. Nous ne pouvons pas faire la leçon aux gens. Comment travaillez-vous pour faire en sorte que les gens s'approprient ce que vous racontez et qu'ils l'intègrent dans leurs pratiques sans prendre une leçon ?

## **Christine PANZER**

Nous avons un parti pris pour les ateliers conçus avec l'ASTU, les activités menées en classe et les conseils donnés aux enseignants-es : prôner un modèle pédagogique horizontal (pédagogie coopérative, faire réfléchir en commun les enfants, encourager ces derniers à s'investir dans des projets). L'année dernière, suite à des ateliers sur des portraits de femmes, nous avons élaboré avec ma classe une charte de l'égalité à l'école en 10 points. Les enfants s'y réfèrent encore aujourd'hui. Le but est de faire participer les enfants à la vie de l'école pour les préparer à leur future vie de citoyens-nes. La pédagogie est dépoussiérée, coopérative, pour construire des choses ensemble. Nous appelons aussi cela l'enseignement explicite : qu'est-ce que tu as retenu ? Qu'as-tu entendu ? Que peux-tu dire ? Es-tu d'accord ? Il faut laisser à l'enfant le droit de s'exprimer, de se poser des questions, sans que les choses soient fermées. L'enfant a également le droit à l'erreur, de dire qu'il n'est pas d'accord ou qu'il a du mal avec cela en ce moment, de changer d'avis.

## **Caroline DE HAAS**

J'ai une dernière question. Quand nous parlons d'éducation, on nous répond souvent que beaucoup de choses sont déjà abordées à l'école et qu'on ne peut pas tout faire. C'est ce que m'a répondu le ministre de l'Éducation nationale au début du mois de septembre lors du Grenelle contre les violences. Je lui ai proposé de mettre en place une attestation de la non-violence sur le modèle de l'attestation de la sécurité routière. Le ministère m'a dit que l'idée était bonne, mais qu'il n'allait pas le faire parce qu'il y a déjà trop de choses. Je trouve que le parallèle avec la sécurité routière est très intéressant. Il pose la question de la responsabilité de l'école dans la formation des futurs citoyens et citoyennes. Nous le faisons bien pour la sécurité routière, mais pas pour l'égalité. Pourquoi, en France, sommes-nous capables de

structurer en profondeur un pays à travers l'éducation nationale sur les questions de sécurité routière, et pas sur celles liées à l'égalité ? Est-ce que nous manquons de textes de Loi ou d'une circulaire ? Ou est-ce autre chose ?

### **Christine PANZER**

Je considère que les programmes sont clairs et ont intégré cette dimension. Le socle commun de connaissances et de culture est paru en 2016. Le texte est clair et structure tous les programmes selon cinq axes, notamment le troisième qui est le développement de la personne et du citoyen. L'égalité entre les hommes et les femmes est par ailleurs inscrite dans la Constitution. De plus, 3h devraient être consacrées chaque année à l'éducation sexuelle et affective, mais elles dépendent du bon vouloir ou de l'engagement des enseignants-es. Nous devons appuyer et soutenir ce qui devrait être fait et que la loi permet. Les partenaires associatifs sont complémentaires de l'école. Un chiffre m'a interpellé tout à l'heure sur les adultes victimes de violences. L'autre chiffre terrible est celui des enfants victimes de violences, notamment sexuelles. Il est affolant. Protéger les enfants fait partie de nos missions en tant que citoyens-nes. Ils ne savent pas encore de quoi nous parlons, ce qui est autorisé ou pas par la Loi. Nous devons parler de pédocriminalité, d'inceste et leur apprendre dès le plus jeune âge que leur corps leur appartient et que non, c'est non.

### **Caroline DE HAAS**

Vous avez tout à fait raison sur les chiffres des violences. Quand nous travaillons sur les violences subies par les femmes, nous avons l'impression d'avoir découvert le tabou ultime et de soulever une énorme chape de plomb – ce qui est par ailleurs le cas. J'ai commencé par m'occuper des violences que subissent les adultes, surtout les femmes, puis je me suis engagée sur la question des violences subies par les enfants. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait là du véritable tabou ultime. Quand nous parlons des violences subies par les enfants, dans notre pays comme dans tous les pays du monde, nous interrogeons de fait la cellule familiale. Nous avons commencé il y a quelques années à vouloir mettre de l'égalité, en l'occurrence dans le mariage, et vous avez vu ce que cela a créé dans la société. En France, ce sujet est extrêmement tendu. Le fait d'interroger notre structure familiale et d'accepter de regarder la réalité en face – c'est-à-dire que celle-ci n'est pas protectrice pour beaucoup d'enfants – est difficile. Les enquêtes sur les violences que subissent les enfants sont rares, car il est interdit d'interroger dans un sondage des enfants. En revanche, nous savons grâce notamment à une enquête menée par [l'Enfant bleu](#)<sup>11</sup> que 16 % de la population française déclare avoir subi des maltraitements sexuelles dans l'enfance. Cela est très important. L'autre chiffre a été rendu public par le Collectif féministe contre le viol. Nous estimons qu'en moyenne en France, un enfant par classe est victime de violences sexuelles, généralement dans le cadre familial. J'utilise ce chiffre dans les formations pour les professionnels-les. Dans une carrière de 20, 30 ou 40 ans, un-e enseignant-e devrait avoir détecté entre 20 et 50

---

*11 Association créée en 1989 par Lorène Russell victime de graves maltraitements dans son enfance et qui a souhaité mettre en place une structure qui pallie les dysfonctionnements des institutions auxquels elle avait été confrontée*

enfants, sinon cela signifie que le décodeur n'est pas encore allumé. Les chiffres sont aussi un outil pour faire percuter les enseignants-es.

Nous accueillons Thomas Foehrlé qui est directeur de l'association SOS Femmes Solidarité. Vous avez mis en place un programme de formation dédié aux professionnels de santé. Pouvez-vous nous raconter d'où est venu cette idée ou ce besoin ?

## ■ La formation des professionnels-les notamment la santé

### Thomas FOEHLÉ pour SOS Femmes Solidarité

Directeur de SOS Femmes Solidarité.

Bonjour.

L'association [SOS Femmes Solidarité](#), à Strasbourg, est constituée de centres d'hébergement pour des femmes victimes de violences conjugales. Elle s'occupe de l'accueil de jour départemental. L'idée est de former au départ les médecins traitants, libéraux. Il existe énormément de choses au niveau hospitalier, mais beaucoup moins auprès des médecins libéraux, les généralistes que nous appelons les médecins de famille. L'idée est venue d'un chiffre, car il s'avère que les violences faites aux femmes, notamment conjugales, coûtent très cher. Nous avons estimé à quatre ou cinq milliards d'euros le coût des violences conjugales et à 600 millions d'euros la prise en charge et les soins liés à celles-ci. Cela a alerté les pouvoirs publics. La sensibilisation des professionnels de santé existait auparavant, mais il y a eu un coup d'accélérateur avec le 3<sup>ème</sup> plan interministériel. Depuis 2004, l'État édite des plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes. Le 3<sup>ème</sup> plan de 2011-2013 préconise de mobiliser les professionnels-les de santé sur le repérage en consultation. Le 4<sup>ème</sup> plan de 2014-2016 a été le vrai démarrage officiel avec l'élaboration d'un protocole national de prise en charge des violences faites aux femmes et de suivi des victimes. Il avait d'ailleurs été remis à Laurence Rossignol qui était alors ministre. Le 4<sup>ème</sup> plan demande une meilleure coordination entre les services de santé, la police et la justice et l'obligation de faire des formations à destination des professionnels-les de santé par rapport au dépistage et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.



L'association est du secteur social. Le but est de travailler en lien avec un syndicat de médecins pour mettre en place ces formations depuis 2016 sur le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales en consultation. L'objectif, très spécifique, est de travailler sur la posture des médecins en consultation et de promouvoir le questionnement systématique auprès des professionnels de santé. La question du questionnement systématique est ancienne, mais est maintenant mise en œuvre de manière massive avec une recommandation de la Haute autorité en santé (HAS) émise en juin 2019 avec un argumentaire scientifique. Si nous posons la question, nous avons une réponse, mais si nous ne la posons pas, nous ne savons pas.

## **Caroline DE HAAS**

Vous avez cité le rapport de la HAS à propos de la détection systématique. Nous pouvons rappeler que le Premier ministre, dans une réponse à une pétition lancée par Murielle Robin sur la question des violences conjugales, a recommandé la détection systématique. Est-ce que cela est aujourd'hui rentré dans les mœurs ou en sommes-nous encore loin ? Quand vous proposez la détection systématique, quelles sont les réactions dans la salle ?

## **Thomas FOEHLÉ**

Nous nous approchons d'une détection systématique. Le protocole de 2014 notait que les médecins libéraux sont, dans 25 à 30 % des cas, la première personne à laquelle une femme victime de violences va parler. Il a aussi été constaté que, dans la plupart des cas, le médecin ne savait pas quoi faire de cette parole une fois qu'il l'avait reçue. La formation a pour but de faire connaître le réseau pour que les médecins sachent quoi faire. Nous sommes tous passés chez notre médecin généraliste. Il y a généralement du monde en salle d'attente. Le médecin n'a parfois pas envie de s'encombrer avec une histoire qui dépasse selon lui ses propres missions. Les dernières enquêtes, par ailleurs, ont démontré que, dans une salle d'attente de médecin, il y a entre quatre et cinq femmes susceptibles d'avoir été victimes de violences conjugales. Ces chiffres sont une découverte pour beaucoup de personnes en début de formation. Les formations ont lieu le soir à partir de 20h pour que les médecins puissent fermer leur cabinet et participer. Ces chiffres font réfléchir, mais il y a de nombreux freins, car les médecins se demandent si c'est à eux de poser cette question et ce qu'ils doivent faire de la réponse. C'est une question de posture. Les questions doivent devenir un réflexe au même titre qu'"avez-vous des antécédents cardiovasculaires ?" ou "est-ce que vous fumez ?". Nous appelons cela la pédagogie de la porte ouverte. Le fait de poser d'emblée la question va peut-être étonner, mais si la personne est sous contrôle chez elle, elle sait au moins que la porte lui est ouverte chez son médecin pour qu'elle puisse parler des violences un jour. Le médecin doit ensuite être en capacité de répondre. Les choses évoluent, même si des médecins ne souhaitent clairement pas poser la question. Nous organisons donc des rencontres "échanges entre pairs" avec des médecins pour voir si leur pratique a évolué, s'ils posent la question et savoir quelles réponses ils ont eues.

## **Caroline DE HAAS**

Avez-vous déjà eu des personnes qui ont mis en place la détection systématique et qui sont revenues vous voir en disant que cela ne marche pas et qu'elles ne le feront plus jamais ?

## **Thomas FOEHLÉ**

Non

## **Caroline DE HAAS**

Je trouve que ce que vous avez dit sur la porte ouverte est très important. Les professionnels-les se demandent souvent ce qu'ils doivent faire si la personne ne répond pas et ne veut pas en parler. Une personne a le droit de ne pas parler des violences qu'elle subit si elle n'en a pas envie. Ce que vous dites est fondamental. Au fond d'elle, la personne sait qu'un espace lui est ouvert si elle se décide un jour à en parler.

Les professionnels-les s'interrogent également sur ce qu'ils doivent faire si la dame répond, mais ne souhaite pas qu'ils en parlent. Cela pose la question du secret médical qui fait pas mal de bruit en ce moment. Une proposition a été faite récemment, notamment par la ministre de la Justice, pour augmenter la surface du lever du secret médical. Les médecins ont l'autorisation en cas de danger grave et imminent, ou en cas de violences sexuelles sur mineurs, de lever le secret médical. Cela est déjà encadré par le Code pénal. La question est d'étendre cette autorisation. Des médecins ont pris la parole pour critiquer cette décision. Comment est-ce que vous vous positionnez par rapport à cela ?

## **Thomas FOEHLÉ**

J'aimerais bien répondre par oui ou par non, mais cela ne marche pas. La question est très délicate. Fondamentalement, nous devons d'abord nous demander si nous voulons que la femme victime de violences conjugales soit objet ou sujet de protection. À partir du moment où nous souhaitons que la femme soit sujet de protection, nous devons être sûrs de son accord pour faire en sorte que son histoire puisse être divulguée, à part en cas de danger imminent, etc. Nous devons réfléchir beaucoup à cette modification de l'article 226-14 du Code pénal, car si nous étendons l'autorisation du lever du secret médical, quelle sera la limite ? Est-ce que nous allons retourner dans une sorte d'infantilisation où le médecin fait et dit les choses à la place de la femme ? L'article concerne pour l'instant les mineurs ou les adultes dans l'incapacité de se protéger ou en état de danger grave et imminent. Beaucoup de médecins ne souhaitent pas de modification, car la Loi est aussi une façon de se protéger dans leur pratique. Je n'ai pas de réponse. Au départ, nos formations étaient ciblées sur les médecins généralistes. Elles se sont ensuite étendues aux médecins hospitaliers. La femme victime de violences conjugales ne doit pas devenir juste un objet médical, un protocole médicalisé. Elle doit être considérée comme un sujet qui a la liberté de parler, d'où la pédagogie de la porte ouverte. En filigrane, je veux dire qu'il faut faire confiance à la dame, à partir du moment où il n'y a pas de danger vital. Nous pouvons lui dire que nous sommes là, prêts à l'écouter si elle le souhaite, mais la prise de parole reste son choix.

## **Caroline DE HAAS**

Merci beaucoup pour votre intervention.

Nous allons laisser la parole à la salle.

Je trouve que trois éléments ressortent de vos interventions. Dans vos stratégies pour embarquer des professionnels-les, vous vous basez sur leurs propres parcours et compétences. Vous n'allez pas rajouter une "brique", c'est-à-dire une tâche ou un truc à faire, mais essayer d'intégrer ce que vous racontez sur la question de l'égalité et de lutte contre les violences dans leurs pratiques déjà existantes. Cela doit sans doute leur simplifier la tâche dans une période de restrictions budgétaires et de grande tension sur le plan économique dans les structures. Dans ce contexte, il n'est pas facile de rajouter des "briques" à sa vie professionnelle.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Souhaitez-vous revenir sur des éléments pour les approfondir ?

### Échanges avec la salle



#### Première question :

*Bonjour. Je m'appelle Julia et je suis militante féministe. Est-ce que le genre du professionnel dans les différents secteurs évoqués a un impact sur les questions abordées (porte ouverte, protocole, etc.) ?*

**Thomas FOEHRLE :** Je vous remercie pour votre question. Nous avons constaté avec les médecins qui animent les formations que, malheureusement, sur les presque 300 médecins formés depuis le début des sessions, nous avons eu 5 hommes et 300 femmes.

**Caroline DE HAAS :** La question n'est donc même pas de savoir s'il y a une différence dans l'appropriation et la mise en œuvre. Le problème est qu'on n'arrive pas à faire venir les médecins hommes libéraux et hospitaliers. Or, la profession est féminisée à 50-60% maximum. Il ne devrait donc pas y avoir de telles différences. Est-ce que vous voyez, en fonction du sexe ou de l'identité de genre de la personne en face de vous, des différences dans la manière de s'approprier les sujets et de les mettre en œuvre.

**Nicole GREIB :** Les équipes de professionnels-les que nous voyons dans le cadre de ce programme sont en général très mixtes. Cela dépend de la mixité de la profession. À partir du

moment où on travaille sur ses propres stéréotypes et limites, la question du genre se pose. Cela est évident, mais nous travaillons tous ensemble. Les résistances peuvent être différentes selon que l'on est un homme ou une femme. Cela fait partie du travail à faire avec les personnes. Par contre, le fait de savoir pourquoi il n'y a parfois que des femmes qui s'intéressent à la question des violences ou veulent se former est un vrai questionnement genré.

**Christine PANZER** : Dans l'éducation nationale, la profession est malheureusement hautement féminisée. Cela pose un problème. Plus on avance dans la scolarité, plus il y a d'enseignants hommes. Il faut réinterroger les postures en lien avec les questions d'autorité et de pédagogie, etc. De plus, on véhicule l'idée qu'il vaut mieux être une femme pour parler d'un certain nombre de sujets. Cela fait aussi partie des choses à déconstruire pour avancer, car il n'y a pas de règle disant que les femmes doivent parler de l'éducation sexuelle. Nous avons mené un projet dans notre école l'année dernière avec un collègue. Nous avons animé les ateliers à deux ce qui est très bien.

**Caroline DE HAAS** : C'est une question de compétences nouvelles à s'approprier et à transmettre. Nous le voyons aussi dans les formations de professionnels. Le degré de conscience et d'engagement sur le sujet, plutôt que le sexe ou l'identité de genre de la personne, pèse sur la capacité et la volonté à mettre en place des nouvelles pratiques professionnelles.

#### Deuxième question :

*Je suis Isabelle Collot du Mouvement du Nid. Je vous remercie d'avoir partagé vos expériences. Ma question s'adresse en particulier à Nicole Greib, mais les autres auront aussi peut-être des choses à dire. Je suis heureuse de savoir qu'il y a aujourd'hui du personnel dans les maisons d'accueil de personnes handicapées qui se posent la question de l'éducation à la vie affective, à la sexualité, à l'égalité et aux violences. J'ai eu beaucoup de retours de ce milieu-là qui semblaient indiquer que pour les responsables éducatifs, une des solutions était d'avoir des accompagnateurs sexuels pour les personnes handicapées. L'autre solution était le recours à la pornographie. Est-ce que, dans vos pratiques et vos rencontres dans les maisons d'accueil de personnes handicapées, vous êtes confrontée à ces demandes-là ? J'avais en effet l'impression que celles-ci étaient très présentes.*

**Nicole Greib** : Je pense que, dans un certain nombre d'institutions, ces questions sont encore très présentes. Par contre, les personnes qui nous contactent pour le programme "Handicap et alors ?" ne sont pas forcément dans cette problématique-là. Elles sont dans une problématique beaucoup plus globale de formation pour sortir de ces questionnements. Nous pouvons en discuter dans les groupes pendant la formation, mais ce n'est pas un choix préalable de l'institution, sinon celle-ci ne fait pas la démarche de venir nous chercher pour faire le programme "Handicap et alors ?". Toutefois, cela reste bien sûr encore un sujet de discussion, également au sein du Planning. Il y a déjà eu une réflexion sur ces questions parmi les personnes qui demandent la formation. Par ailleurs, nous pouvons parler de pornographie

avec les jeunes. Nous évoquons aussi la question de la cyberviolence avec ces jeunes qui peuvent être des victimes plus faciles. Nous devons leur montrer les dangers de cette cyberviolence.

**Caroline De Haas** : Je signale, en termes de ressources, qu'il existe une association de femmes féministes en situation de handicap s'appelant "[Femmes pour le dire, femmes pour agir](#)". Cette association a produit des documents, notamment avec le Mouvement du Nid, sur la manière de penser une sexualité de désir, une éducation à la sexualité libre, égale, non marchande, avec l'ensemble de la société, notamment les personnes en situation de handicap.

**Nicole Greib** : Je peux donner le numéro de téléphone de l'association : 01 40 47 06 06.

**Caroline De Haas** : Ce numéro de téléphone permet aux personnes, aux femmes en situation de handicap d'appeler si elles sont victimes de violences. Il peut également être ouvert sur d'autres thématiques.

Troisième question :

*Je vais revenir en arrière. Je ne souhaite pas poser une question, mais témoigner par rapport à la première intervention. Vous parlez du genre de la personne qui accueille les choses. En tant que victime, j'ai remarqué dans mon propre parcours que ce sont les femmes qui m'ont le moins écoutée. Elles ont été les plus sévères par rapport au doute sur la parole que je donnais, que ce soit dans la justice ou au sein de la police. Je me pose vraiment des questions. Les rares hommes que j'ai rencontrés ont eu une oreille peut-être plus formée. Je m'interroge quand même. Est-ce que cela est à mettre en lien avec l'éducation ou la formation ? Je voulais juste faire cette remarque. Merci.*

**Caroline De Haas** : Ce que vous dites reflète un vécu et une intuition qui renvoient à une réalité. Par exemple, il a été observé dans le monde de la justice qu'il n'y avait pas le même traitement de la part des magistrats ou magistrates des cas de violences sexuelles. Les gens pensent que les femmes magistrates jugent plus sévèrement, mais ce n'est pas le cas. La moyenne des peines est globalement très basse par rapport à la réalité du Code pénal. De plus, elle est plus basse quand ce sont des femmes magistrates qui jugent. L'explication donnée est que cela est dû à "l'autocensure", car les femmes ont digéré les stéréotypes comme quoi des sanctions trop fortes étaient le fait de magistrates féministes, militantes, laissant parler leurs émotions plutôt que le Code pénal. D'un autre côté, des éléments matériels permettent d'attester qu'il y a parfois un comportement différencié entre les femmes et les hommes face à des problématiques. Cela n'est pas étonnant puisque nous sommes socialisés de manière différente. Nous observons en même temps chez les professionnels – femmes ou hommes – un niveau assez faible en général de formation. Nous avons autant de témoignages de femmes qui ont été bien ou mal accueillies par des policiers ou des policières pour prendre les plaintes.

Quatrième question :

*Bonjour. Je m'appelle Yamina. Je suis contente d'être ici. Cela fait plusieurs fois que je viens à ce type de colloque. Je suis déçue qu'il n'y ait pas de femme ou d'homme victime de violences qui intervienne. J'ai moi-même été victime, pourtant je suis travailleuse sociale. Je suis curieuse de savoir dans la salle combien de personnes ont été victimes. Il serait bien que des personnes témoignent de leur expérience et de leur vécu lors du prochain colloque. Merci.*

Cinquième question :

*Bonjour. Ma question s'adresse plutôt à Thomas Foehrlé, au-delà des dispositifs que vous avez présentés, mesdames. Est-ce que des dispositifs sont formalisés en matière d'accompagnement des personnels travaillant en contact direct avec des femmes victimes de violences ? Par exemple, est-ce que des choses sont prévues pour accompagner les femmes de votre équipe à la suite d'un entretien avec une femme victime de violences conjugales qui a été particulièrement lourd ou si elles en ont besoin au fil de leur travail ? Merci.*

Sixième question :

*Je m'appelle Dominique Guillien et je suis présidente de la Fédération nationale solidarité femmes. Je suis ravie d'être parmi vous. Je suis aussi gestionnaire du 3919 et c'est à ce titre que j'interviens. Je te remercie, Caroline, d'être intervenue par rapport à "Femmes pour le dire, femmes pour agir" qui sont des partenaires directs de la Fédération nationale solidarité femmes. Je voudrais préciser que si vous appelez le 3919, que vous êtes victime de violences ou connaissez une femme qui est victime et, par ailleurs, en situation de handicap, vous serez mis en relation directement avec "Femmes pour le dire, femmes pour agir". Le lien se fera si vous précisez la situation de handicap. Cela me paraît vraiment important. De plus, le 3919 est un numéro vert anonyme et gratuit, géré par la Fédération nationale solidarité femmes et financé en partie – bien entendu pas suffisamment – par le gouvernement. Ce n'est cependant pas une annexe du gouvernement. Par ailleurs, la Fédération nationale solidarité femmes regroupe 67 associations, dont Solidarité femmes Strasbourg que j'ai eu l'honneur de diriger. Je remercie Thomas pour son intervention, ainsi que Christine que je connais bien et Nicole. Merci à toi, Caroline.*

**Nicole Greib :** Il est important de porter la parole des femmes, mais cela me paraît compliqué de faire témoigner les victimes dans de grandes salles. Il s'agit d'une opinion personnelle plutôt que d'une position officielle du Planning. Néanmoins, cela est possible si des personnes victimes en expriment le besoin et l'envie. Le colloque peut être un lieu d'expression. Il faut toutefois, dans ces conditions, que les personnes qui parlent et sont entendues par une salle réceptive, rencontrent ensuite des personnes en chair et en os – pas des associations ou un numéro de téléphone – qui vont lui parler. L'expérience prouve que ces personnes se sentent très seules si le relai n'est pas pris tout de suite après leurs témoignages. C'est ma position personnelle.

**Caroline De Haas :** Dans ma pratique professionnelle et militante, je fixe systématiquement comme règle, dans n'importe quel cadre collectif où j'arrive qui n'est pas un groupe de parole (formation, colloque, réunion militante), de ne pas faire de témoignage individuel. Pourquoi ? À la fois pour les raisons données par Nicole à l'instant et parce que, dans la salle, de manière quasi certaine, se trouvent des personnes encore en état de stress post-traumatique suite à des violences subies. Elles ont le droit d'être là et de participer à ces rencontres, sans forcément entendre des récits qui vont réveiller cet état de stress post-traumatique. Nous fixons donc comme règle de ne jamais, dans ce cadre-là, avoir une parole de témoignage individuel. Il s'agit d'un choix et d'une posture militante ou professionnelle. Cela peut parfois être douloureux pour les personnes victimes qui viennent et espèrent trouver un espace de parole. Les espaces de parole de témoignage sont encadrés, organisés et structurés pour protéger à la fois les personnes victimes et celles qui entendent ces témoignages.

**Thomas Foehrlé :** Je vais à la question sur les dispositifs qui existent pour les salariées de l'association qui reçoivent cette parole. Nous sommes très sensibles à cette question. Les personnes en accueil de jour départemental, par exemple, réalisent parfois trois ou quatre entretiens dans la journée avec des femmes qui racontent chacune leur histoire. Il existe un dispositif central qui est la supervision. Il permet à l'équipe de pouvoir se retrouver une heure et demie par mois pour parler. Je ne participe pas à ce dispositif en tant que directeur de l'association afin de laisser une totale liberté de parole. Il existe aussi des dispositifs plus informels qui sont très importants dans notre association. Un éducateur ou une éducatrice qui sort d'un entretien très compliqué peut rencontrer un de nos deux psychologues qui travaillent en priorité avec les victimes, mais aussi avec le personnel. Il y a également les interstices institutionnels, c'est-à-dire les moments où les éducateurs et éducatrices peuvent discuter entre eux et partager les situations vécues au sein de l'équipe, juste après l'entretien ou plus tard. Il est essentiel de libérer ses émotions pour éviter de devenir blasé dans son travail. Nous essayons aussi de dire cela dans les formations pour les médecins. Un principe important est qu'une femme qui vient doit toujours avoir une réponse, quelle qu'elle soit. Cela rejoint la pédagogie de la porte ouverte. Le but est d'éviter le désengagement moral. Nous devons faire en sorte qu'une femme victime de violences conjugales qui vient à l'association ou va chez un médecin doit toujours avoir une réponse ou pouvoir revenir et sentir qu'elle peut avoir quelque chose à un moment donné. Si ces interstices, officiels ou non, n'existaient pas au sein de nos équipes, le risque serait d'avoir une forme d'usure et de réponse automatisée que nous ne souhaitons absolument pas.

**Caroline De Haas :** Merci. J'indique une ressource supplémentaire qui est une vidéo disponible sur internet. Vous tapez "trauma vicariant" et "Marion Fareng". Je vous explique le syndrome vicariant. Quand vous recueillez la parole des personnes victimes, vous pouvez vous-même, à force d'être soumis régulièrement à des récits de violences ou traumatisants, développer les symptômes du trauma, alors que vous n'êtes pas directement visé. Cela se traite. Il y a des signaux d'alerte à repérer pour se mettre en sécurité émotionnelle avant que les choses deviennent difficiles. De plus, ces signaux se traitent. Marion Fareng est une psychologue qui a fait une vidéo pour la [CGT police qui s'appelle le "trauma vicariant"](#), c'est-à-dire le trauma par procuration. Cette vidéo est extrêmement utile. Par ailleurs, cette vidéo

vous permet de réclamer au RH un soutien psychologique ou une supervision si vous êtes dans une structure où il n'y en a pas.

Septième question :

*Bonjour. Je m'appelle Angélique et je suis élue chargée de la petite enfance, école et jeunesse. Je suis ravie d'entendre qu'on ne parle pas que des adultes et que vous prévoyez un programme pour des enfants en école élémentaire. Il est très important de dire que ce n'est pas normal de lever la jupe des filles ou de baisser le pantalon des garçons. Est-ce que vous faites des interventions dans les écoles comme pour la sécurité ? Est-ce que quelque chose est prévu et proposé aux écoles afin qu'un-e intervenant-e vienne expliquer que ces petites choses-là ne sont pas normales, qu'il est très humiliant de lever une jupe ?*

Huitième question :

*Bonjour. Je m'appelle Carine Jeangeorge et je travaille en tant que conseillère la réussite à Strasbourg. J'ai été expatriée pendant plus de 18 ans et victime de violences conjugales. Je ne parle pas aujourd'hui seulement en mon nom, mais au nom de toutes les françaises qui sont à l'étranger, victimes de violences conjugales et ne savent pas quels recours elles ont dans le pays d'accueil où elles sont. Est-ce qu'il existe des dispositifs pour ces femmes qui ont souvent suivi leur mari, n'ont pas de salaire et parlent difficilement la langue ? Est-ce que l'aide s'arrête aux frontières de la France ? Merci.*

Neuvième question :

*Bonjour. Ma question porte sur les professionnels-les de santé. Comment peut-on les identifier ? Je me positionne comme étant potentiellement victime de violences. Est-ce qu'il existe une sorte de liste de médecins ou de gynécologues qui pourraient être identifiés facilement et être identifiés sur différents supports ? Merci.*

**Christine Panzer :** Je peux répondre à la question sur les femmes expatriées. Il existe des dispositifs, notamment chez nous dans l'association, pour accompagner ces femmes.

Concernant les ateliers en classe, notre association a élaboré des ateliers pour intervenir sur le temps scolaire sur des sujets comme l'égalité entre les filles et les garçons ou le harcèlement scolaire. Nous avons fait la semaine dernière un atelier sur le harcèlement scolaire, car il y a au mois de novembre une journée nationale pour lutter contre celui-ci. Nous travaillons avec les enfants grâce à des moyens adaptés (jeux de rôle, théâtre, ateliers de débat qui interrogent les pratiques). Le but est de se poser des questions par rapport à tout cela. Un travail peut aussi être fait sur le sens de la phrase « c'est pour rire » chez les enfants. Il faut réinterroger tous ces petits gestes qui font que l'intégrité physique des enfants est en danger, ces petits riens qui me font rire, mais n'amuse pas l'autre. Il est également nécessaire d'interroger sur les nouvelles pratiques qui nous interpellent, notamment l'accès des enfants aux réseaux sociaux et les contenus auxquels ils sont livrés sans accompagnement (en particulier la pornographie). Il faut agir là-dessus, car les enfants peuvent être victimes, mais aussi involontairement auteurs de violences. Des chiffres sont alarmants sur le nombre de jeunes mineurs auteurs d'actes et de violences sexuelles. Le travail de prévention à faire

est énorme. Je peux en tout cas vous dire que des ateliers existent et que des associations interviennent. Cela est tout à fait possible.

**Nicole Greib** : Je ne sais pas répondre à la question sur les expatriées, mais je peux faire un parallèle avec les mariages forcés lorsque ceux-ci sont faits dans un pays d'origine. Il peut y avoir une action par l'intermédiaire du consulat. Une protection peut être demandée au consulat de son pays d'origine quand on est ailleurs dans le monde. Je ne sais pas du tout si cela est bien pris en compte.

Réponse d'une intervenante dans la salle : Bonjour. Je m'appelle Amina Laurent et je suis militante. Je suis jeune retraitée depuis un mois et travaillais au Planning. Une personne qui est dans un pays, par exemple la Turquie, ou en Afrique du Nord, peut s'adresser à une association. Il suffit de nous envoyer un mail. Nous avons des relations avec des associations sur place qui peuvent agir pour aider ces femmes.

**Nicole Greib** : Il y a des associations féministes au Maroc, par exemple. Nous avons travaillé avec elles. Il y en a sûrement en Algérie et en Tunisie. Il en existe en Turquie.

**Caroline De Haas** : Il y en a partout. Si vous parlez la langue du pays, vous pouvez aller sur le site internet américain [Pixel Project](#). Il recense les numéros de téléphone gratuits de tous les pays du monde. Ils tweetent très régulièrement tous les numéros de téléphone. Vous avez sur le site une carte du monde avec les numéros de téléphone utiles, comme le 3919, partout dans le monde.

Le statut du conjoint permet d'enclencher des actions différentes. Si le conjoint est fonctionnaire, il peut être révoqué pour des faits de violences conjugales, y compris s'il est à l'étranger. Cela arrive et fait souvent suite à une plainte ou à une condamnation. Une sanction disciplinaire n'est cependant pas toujours, loin de là, liée à une plainte ou à une condamnation. Concernant un conjoint qui travaille dans une entreprise privée, je vous encourage à surveiller de près la prochaine application de la nouvelle [Convention internationale de l'OIT](#) (Organisation internationale du travail) qui a été adoptée en juin dernier à Genève avec le soutien du gouvernement et de nombreux syndicats. Cette convention va avoir d'importantes conséquences dans de nombreux pays du monde, car elle fixe des règles ambitieuses en matière de prévention du harcèlement sexuel au travail. En France, quelques modalités législatives doivent bouger sur le harcèlement sexuel, mais le point le plus bouleversant du point de vue du code du travail est que la nouvelle convention prévoit une responsabilité des employeurs dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Quand une personne est victime de violences conjugales et qu'elle est par ailleurs au travail, son entreprise aura une responsabilité en termes de droits, de congés, de mobilité. Elle devrait même avoir l'interdiction de licencier des femmes victimes de violences conjugales. Cela aura un impact pour les entreprises qui emploient des personnes à l'étranger et auront une vraie responsabilité.

**Thomas Foehrlé** : Concernant la dernière question, je souhaite préciser que nous n'avons pas le droit d'imposer le choix d'un médecin. Nous ne pouvons pas faire des listes ou un annuaire de médecins. Nous ne pourrions donc pas vous donner le nom d'un médecin spécialisé dans la prise en charge ou l'écoute des femmes victimes de violences conjugales.

Nous travaillons avec des médecins qui sont sollicités par l'association, mais nous ne pouvons pas dire aux femmes d'aller voir tel ou tel professionnel de santé. Cela doit rester son propre choix. L'idée des formations est de faire en sorte que tous les médecins aient cette sensibilité et qu'il n'y ait plus à choisir. Une femme victime de violences conjugales doit pouvoir aller chez n'importe quel médecin et être écoutée. Les choses sont différentes au niveau des hôpitaux, car des référents-es urgences sont nommés-es dans tous les établissements pour accompagner et écouter les femmes victimes de violences conjugales. Par contre, la loi ne nous permet pas de donner de liste de médecins libéraux.

**Caroline De Haas** : Vous ne pouvez pas donner de liste de médecins en tant qu'association, mais je peux envoyer à titre personnel une liste à une copine qui me le demande.

**Thomas Foehrlé** : Oui.

---

## ■ BIEN NOMMER LES CHOSSES C'EST COMMENCER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES

### Florence MONTREYNAUD

Linguiste, historienne, féministe, co-fondatrice des Chiennes de garde, de Encore féministes ! et de Zéromacho.

Bonsoir.

Après tous ces savants-es et travailleurs-ses sociaux-les qui parlent de choses passionnantes, compliquées et spécialisées, je vais vous parler de choses de base, très concrètes, simples. Je reviens aux choses élémentaires : les mots et ce que nous voulons dire.

Vous connaissez l'expression "ça veut dire". Par exemple, un immeuble « ça veut dire » une grande maison. Quand on dit "ça veut dire", qui est le sujet ? Qui veut dire ? Une chose ne veut pas, elle n'a pas de volonté. C'est moi qui veux dire. Nous employons beaucoup de mots et certains veulent dire autre chose que ce que nous voulons exprimer.



Je vais vous raconter une longue histoire et vous parler d'une quantité de mots que j'ai employés en voulant dire quelque chose. Pourtant, on a compris autre chose. Il m'a fallu du temps pour comprendre que je m'étais mal exprimée et trouver un meilleur mot.

J'ai publié un livre, [Le roi des cons](#), dans lequel j'ai établi la liste de 100 mots ou expressions. Je m'étais à chaque fois trompée, et quelqu'un m'avait fait l'amitié d'expliquer que cela ne voulait pas dire ce que je voulais. Je vous donne quelques exemples. Avant de commencer, je précise que je ne suis pas une maîtresse, je ne corrige pas de copies, je ne vous fous pas la honte, je dis simplement que nous vivons dans un pays machiste avec une langue machiste. Malheureusement, nous n'avons que celle-là à notre disposition. La langue nous trompe, nous trahit et véhicule d'autres choses que ce que nous voulons dire. Nous ne savons parfois pas ce que nous voulons dire, mais parfois, nous le savons et nous disons le contraire, ce qui est très dommage. Caroline a commencé à en parler tout à l'heure. Cela faisait partie des moyens indispensables dans l'enseignement et la formation. J'ai de la chance, car je vais vous parler uniquement des mots.

Je choisis quatre mots. Certains sont drôles et d'autres non. Je vais d'abord parler des préliminaires. Autrefois, avant la guerre, on parlait de préliminaires pour désigner ce qui était pour nous les femmes le plat de résistance. Les préliminaires dépendent du point de vue de celui qui pense que le plat de résistance suit ces derniers. Le sujet est très sérieux. Je sais que vous avez parlé de la prostitution qui est un sujet extraordinairement important. Il s'agit d'une violence extrême. J'ai écrit plusieurs livres et articles sur le sujet. La question du vocabulaire

est fondamentale. Dix mots seraient importants à traiter, mais je vais en choisir un seul. Tout commence par ce mot dont dépend l'analyse du problème : le client. J'ai entendu ce mot durant le colloque ce matin. Le client désigne les hommes qui payent des femmes pour obtenir un acte sexuel qu'elles ne désirent pas. C'est très indulgent d'appeler ces hommes des clients. On considère qu'il y a une vendeuse et un acheteur, liés par une transaction commerciale avec de l'argent. Où est le problème ? Le problème est dans le mot "client". Quand le mot n'existe pas, je l'invente. Nous parlons couramment en français de prostituée. Nous pouvons donc aussi parler de "**prostitueur**" pour désigner l'homme qui commet l'action.

Ce mot a été accepté, contrairement à ma première suggestion qui venait de l'espagnol. On dit en espagnol "*putero*". Je trouve cela très bien. Je précise que "pute" vient de "puer", qui "sent mauvais". Le "*putero*" sent donc aussi mauvais.

Le livre *Le roi des cons* a commencé comme cela. J'avais 23 ans et j'étais dans le Mouvement des femmes. Nous parlions dans un groupe de femmes des violences. On découvrait que nous avions toutes été victimes de violences. Tout d'un coup, une fille a dit qu'elle connaissait une femme qui s'était fait violer. Une étrangère était là et a dit qu'elle ne comprenait pas cette expression, "se faire violer". Depuis un certain temps, je n'emploie plus que la voix passive, "elle a été violée". Vous comprenez ? On dit "elle s'est fait opérer", "elle s'est fait couper les cheveux", etc., mais elle ne s'est pas "fait violer" puisqu'elle n'est pas d'accord, ou alors ce n'est pas un viol. Il faut savoir ce que l'on veut dire. J'en reviens à cette idée initiale très importante : que veux-tu dire ? Je me suis fait violer ou j'ai été violée ? Si elle s'est fait violer, cela signifie qu'elle y est pour quelque chose. Qu'est-ce qu'elle faisait dans le parking à deux heures du matin ? Pourquoi est-ce qu'elle traînait dans la rue en mini-jupe ? Je répète ce que Caroline disait très justement : c'est lui qui est en tort. Il est le criminel. Si vous dites "elle s'est fait violer", vous participez au système sexiste, à cette oppression machiste qui pèse sur la langue et fait retomber la faute toujours sur la même personne, c'est-à-dire la victime. Je ne suis pas une puriste totale, absolue, intégrale, chieuse et emmerdeuse, comme on dit en général pour les féministes. C'est son problème s'il s'est fait niquer sa bagnole. Il doit dire "ma voiture a été rayée" et se battre. Vous comprenez la différence entre "il s'est fait piquer son blouson" et "on m'a volé mon blouson". Je ne m'oppose pas à la langue qui est plus forte que nous tous et toutes. Je suis très polie et n'interromps jamais personne sauf pour une chose : quand la personne dit "elle s'est fait violer". Là, je m'étrangle. Cela n'est pas possible. J'explique à la personne qu'elle ne peut pas dire cela et que ce n'est pas ce qu'elle veut dire. Pourquoi est-ce que, dans de nombreuses occasions, nous choisissons entre deux formules celle qui culpabilise la victime ? Le travail des féministes est d'être chieuses et emmerdantes tout le temps, même si les gens se plaignent.

En effet, on ne peut rien dire de machiste. Vous connaissez l'histoire de la grenouille et de l'eau bouillante ? Je vous la raconte. Une grenouille mise dans l'eau bouillante en sort tout de suite parce que ça brûle. Toutefois, si on met une grenouille – c'est-à-dire nous – dans l'eau froide et qu'on allume ensuite le feu doucement, la grenouille trouve au début que c'est un peu chaud, puis trop chaud. Finalement, elle est ébouillantée. C'est foutu. Si on vous met dans l'eau bouillante tout de suite, vous réagissez, mais ce n'est pas le cas si on commence dès l'enfance à vous dire "elle s'est fait violer" ou "c'était un crime passionnel". Combien de fois nous a-t-on dit "c'était un crime passionnel?" Caroline a donné d'autres exemples, comme

"il l'aimait trop" ou "une dispute conjugale qui a mal tourné". Je ne veux pas attaquer la presse quotidienne régionale qui n'en a pas besoin, mais ils ont quand même franchement fait des progrès sur ce point. Il y a 30 ou 40 ans, cela était insupportable. Il n'était pas possible d'employer le mot "crime". La passion n'excuse rien. Ces crimes ne sont en général pas commis de plein sang-froid. L'homme est en colère, même s'il se maîtrise très bien parfois puisqu'il vise au bon endroit. Tous ces mots visent à excuser le criminel, comme si le fait que la soupe soit trop salée justifiait que l'homme frappe la femme. Il n'y a jamais d'excuse à la violence. Or, le langage offre toutes les excuses possibles aux agresseurs. Je veux vraiment vous mettre en garde contre cela. Mon rôle n'est pas de vous expliquer ce que vous devez dire ou penser, car cela relève de la liberté intérieure. Par contre, je vous dis que nous vivons tous dans un bain de mots et que nous employons des expressions parce que ce sont les seules que nous avons. C'est comme une trousse à outils.

J'ai écrit plusieurs livres sur différents sujets et, à chaque fois, je prends les 10, 20, 50 mots du vocabulaire technique et j'y réfléchis. Je me dis, surtout pour le viol et la sexualité, que ça ne va pas. Je suis surprise par la façon dont nous parlons de ces questions. Je suis actuellement en train de réfléchir sur un article que je vais écrire au sujet d'un nouvel acronyme. L'acronyme est très pratique et aseptisé comme, par exemple, IVG qui ne sent pas du tout le sang, la sueur, le sperme. L'IVG fait propre. Personnellement, je parle d'avortement. Je suis de la vieille école. Le I de IVG signifie "interruption". C'est comme à l'école : il y a par exemple des interruptions quand on sort dans la cour ou que le cours est arrêté à cause d'une panne. Les cours reprennent ensuite. Si on voulait vraiment que la grossesse se termine, il fallait choisir un mot moins courant, mais dont le sens est plus exact. Il s'agit de "cessation". Une "cessation de grossesse" sonne bizarre à vos oreilles parce que vous n'êtes pas habitués. Par ailleurs, il est curieux qu'une expression, employée presque uniquement pour les femmes, contienne le mot "cessation". Il s'agit de "cessation d'activité". De plus, le législateur, en choisissant le mot "volontaire", vous met bien le nez dans votre crime. Il vous donne d'une main et vous reprend de l'autre.

L'acronyme qui devient maintenant très chic et qui est beaucoup employé par des jeunes féministes est TDS. Autrefois, TDS voulait dire "tentative de suicide". Aujourd'hui, il signifie "travailleuse du sexe". Je suis en train de travailler sur mon article et j'ai envie de le commencer en écrivant "quand vous baisez, est-ce que vous travaillez ?". Dire cela est un acte fort. L'autre jour, nous préparions la grève du 08 mars 2020 avec des jeunes féministes de 20-22 ans. Celles-ci disaient qu'elles allaient faire la grève des travaux ménagers, du travail productif, etc., et la grève du sexe. J'ai regardé les congénères de mon âge et mon sang n'a fait qu'un tour. Je leur ai dit que je n'étais pas engagée depuis 50 ans dans le féminisme pour qu'elles en soient là. Nous avons agi pour l'avortement et la contraception. Ce n'est pas la peine de nous remercier puisque vous êtes nées avec. Nous faisons tout cela pour s'envoyer en l'air. Nous ne voulions pas qu'à 22-23 ans, vous considériez le sexe comme un travail et fassiez la grève. Qui cela va-t-il punir ? Si vous considérez que votre petit ami est votre employeur, je vous plains et je suis repartie pour 200 ans de pédagogie. J'en ai marre !

En général, nous avons le choix entre plusieurs registres quand nous ne savons pas comment nommer les choses. Je reviens à l'acronyme TDS. Cela est anodin, ne sent pas le sperme, la sueur, la drogue, etc. Nous avons le choix entre le mot vulgaire (pute) ou chic et

propre (femme ou personne prostituée). Le mot "prostituée" est un participe passé. Cela veut dire que la personne peut sortir de cette situation. Elle n'est pas prostituée à vie.

Je reviens au dernier sujet. Je suis désolée, mais je vais cracher dans la soupe, même si on m'a appris à ne pas le faire. Je suis invitée par une personne charmante. Je suis moi aussi Bernie Forever. Attendez la suite. J'ai beaucoup parlé avec Bernadette qui bosse depuis un an pour arriver à quelque chose de parfaitement réussi. Nous avons beaucoup discuté et échangé. Elle m'a dit "*Continuons le combat*". [elle montre l'affiche de la journée avec le poing levé sur le i de Victoires] Quand on est féministe le geste qu'on fait en général c'est ça. Est-ce que quelqu'un ne connaît pas ce signe ? N'ayez pas honte. C'est possible. Il ne s'agit pas d'un triangle, mais d'un losange qui représente la vulve, c'est-à-dire un gros mot. Le signe est mis en haut pour dire que ce qui est en bas est comme ce qui est en haut, mais avec la dignité en plus. Ce qui est en bas est honteux, caché. Tout cela pour vous dire que "victoire" n'est pas le contraire d'"échec". Le contraire d'"échec" est "réussite" et celui de "victoire" est "défaite". Ma chère Bernadette, je sais que vous allez partir à la retraite et enfin pouvoir poursuivre dans un chemin pacifique que je vais vous décrire. Des féministes viennent de l'extrême gauche, ce qui est parfaitement leur droit. Il y a 50 ans, l'extrême gauche employait souvent un vocabulaire de combat. Ces féministes ont apporté dans notre vocabulaire de libération des mots comme "avant-garde", "combat", "victoire", "arme", etc. J'ai fait une liste qui compte environ 250 mots de ce genre. Je ne viens pas de l'extrême gauche, même si je me considère plus révolutionnaire que n'importe qui. En effet, trouvez-moi quelqu'un qui soit d'accord pour un monde reposant sur l'égalité. Cela n'est pas une révolution ? Je suis plus révolutionnaire que les révolutionnaires en peau de lapin qui sont en général de gros machos et se vantent d'être plus révolutionnaires que nous les féministes. Je vais porter une banderole avec 11 copines samedi lors de la manifestation organisée par Nous toutes.



Cette banderole porte la phrase de Benoîte Groult, "***Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours***".

L'extrême gauche a imprégné le vocabulaire de libération du féminisme. Il ne s'agit pas de faire une comparaison avec les luttes de décolonisation. Nous avons, bien sûr, employé des images en comparant, par exemple, la femme à un territoire à décoloniser. Toutefois, nous ne voulons la mort de personne, même pas celle du pire des machos. Vous voyez comme nous sommes cruches ! Cela serait tellement facile si nous pendions le dernier macho avec les couilles du dernier sexiste. Nous faisons une révolution, mais nous sommes paisibles et calmes. Je suis vêtue de blanc, une couleur porteuse de paix. Je n'emploie pas ce vocabulaire-là. Je ne parle pas d'armes, mais d'instruments ou d'outils. Un chapitre de mon livre est là-dessus, car je trouve cela vraiment important. Les journalistes me disent toujours "*Alors, c'est quoi votre prochain combat ?*". Je leur demande de quoi ils parlent et où sont les ennemis à tuer. Je n'ai pas de combat. Je vis avec les machos dans la société. Je ne peux pas imaginer que je vais me battre avec un macho. Je discute et dialogue. Je renvoie au macho ses affirmations bizarres, comme "les femmes sont moins intelligentes que les hommes", avec

lesquelles j'ai été élevée. Je connais le machisme depuis que je suis née. Je sais reconnaître les machos. Je ne veux pas la mort des machos. Vous la voulez peut-être, mais cela vous regarde. Toutes les stratégies sont possibles. Il y a autant de féminismes que de féministes. Cependant, je ne crois pas que nous y arriverons en déclarant la guerre des sexes qui, d'ailleurs, n'a jamais été déclarée. Nous savons quelles sont ses victimes : des femmes. À mon avis, ce vocabulaire guerrier fait du mal et du tort. Il n'y a pas de bataille, de guerre, de victoire qui induit une défaite, des morts et des blessés. Nous ne voulons blesser personne. Il s'agit d'autre chose de beaucoup plus compliqué qui fait appel à l'intelligence – ce qui est parfois difficile pour les machos.

Essayez d'inventer un vocabulaire nouveau, de proposer un dialogue, de reformuler les affirmations des machos pour leur montrer à quel point celles-ci sont stupides. Proposez quelque chose et construisons ensemble, marchons ensemble sur un chemin de paix. J'aime beaucoup le titre, « victoires et rêves », car les rêves nous font avancer. Ces rêves sont évidemment un monde de paix. La guerre qui a été déclarée aux faibles, aux femmes et aux enfants, et qui fait des millions de mortes, de violées, de blessées, de prostituées, de dégradées, d'insultées, toutes ces vexations quotidiennes qui rendent la vie impossible. Nous avons bien du mérite d'être de bonne humeur. Je rêve d'un monde d'égalité. Je suis obsédée par la sexualité – ce que j'assume – et termine donc mon intervention en vous disant que, pour moi, dans ce monde de rêve, chaque acte sexuel devrait être la rencontre entre deux désirs. Je vous laisse méditer. C'est comme ce que nous sommes en train de vivre : vous avez apparemment désiré m'écouter et j'ai désiré vous parler. Seule la rencontre produit de bons fruits. Je voudrais que nous vivions dans un monde de paix et que la sexualité soit la rencontre de deux désirs.

Merci.

*[Applaudissements]*

---

## ▪ Intervention impromptue d'Amadeus Rocket

Nous remercions tous les intervenants-es pour la qualité des échanges qui nous ont beaucoup inspirés. Nous avons dû suivre tout ce qui a été dit. Nous nous sommes fait un petit délire. Nous avons imaginé que, parmi nous toutes et tous, se cachait des espions du FLEM, qui est la Fédération Locale d'Emancipation Masculine de Strasbourg. Celle-ci n'existe pas. Nous l'avons inventée. Des masculinistes étaient cachés parmi nous pour savoir ce que nous disions et où nous en étions. Je vais donc jouer le responsable local du FLEM qui reçoit à son bureau les deux espions/espionnes venus faire un compte-rendu de la journée passée ensemble. Je vous demande de faire avec moi un compte à rebours 5, 4, 3, 2, 1, en remplaçant le zéro par "impro".

**Responsable du FLEM** : Qu'est-ce que vous faites ? Personne ne vous a vu ?

**Espion 1** : Je ne crois pas.

**Responsable du FLEM** : Vous êtes sûr ?

**Espion 1** : Je ne crois pas.

**Responsable du FLEM** : Et l'autre, elle est où ? Fais gaffe, le bureau est tout neuf !

**Espion 1** : On est dans la merde.

**Responsable du FLEM** : Que se passe-t-il ? Personne ne t'a vu ? Tu es sûr ? Sur place, personne ne vous a remarqué ?

**Espion 1** : On est dans la merde.

**Responsable du FLEM** : Que se passe-t-il ?

**Espion 1** : Elles sont au Palais des Congrès !

**Responsable du FLEM** : Ce n'est pas vrai !

**Espion 1** : Il y a 1 200 personnes qui viennent alors qu'il n'y a rien à bouffer !

**Responsable du FLEM** : 1 200 personnes !

**Espion 1** : C'est blindé.

**Responsable du FLEM** : Est-ce que certaines personnes ont dormi ?

**Espion 2** : J'ai vu seulement quatre personnes qui dormaient, et encore, par intermittence. Elles ont juste gagné des badges et on ne comprend rien à ce qui est écrit dessus !

**Responsable du FLEM** : Qu'est-ce qui est écrit sur les badges ?

**Espion 1** : J'ai ramené des badges.

**Responsable du FLEM** : Quel est le message sur le badge ?

**Espion 1** : "Bernie Forever".

**Responsable du FLEM** : Nom di diou ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Espion 1** : On ne sait pas.

**Responsable du FLEM** : C'est un acronyme ?

**Espion 2** : J'ai peut-être une idée.

**Responsable du FLEM** : C'est quoi ?

**Espion 2** : En fait, on a cru comprendre que parmi toutes ces personnes engagées en féminisme, celles qui partent à la retraite continuent à être féministes. Un boulanger qui part à la retraite arrête de faire du pain, mais les féministes continuent et l'écrivent même sur des badges !

**Responsable du FLEM** : Ce n'est pas vrai ! Est-ce qu'un homme a pris la parole sur scène ? Cela est important.

**Espion 1** : Un mec est monté sur scène. Il s'occupe de SOS Femmes Solidarité. Cela nous a fait du mal.

**Responsable du FLEM** : Ce n'est pas possible.

**Espion 2** : En plus, quand il ne savait pas répondre à la question, il ne faisait pas semblant de savoir.

*[Rires et applaudissements]*

**Espion 1** : Tu sais ce qu'elles ont dit ? Elles ont dit "*vous les mecs*" comme si elles savaient qu'on était là. On s'est cachés. Elles ont dit "*vous les mecs, si vous avez un problème, vous allez dans les toilettes pour crier vos trucs sexistes*". J'y suis allé aux toilettes et il y avait plein de nanas dedans ! J'ai voulu pisser tranquille dans les toilettes des mecs. Là, des nanas sont arrivées. Elles ont dit qu'il n'y avait plus de place chez les meufs et qu'elles allaient donc chez les mecs ! En plus, dans les toilettes des mecs, il y avait un stage d'autodéfense féministe. Je te jure que c'est vrai.

**Responsable du FLEM** : Est-ce qu'elles sont toujours un peu guerrières ou pas ? Est-ce qu'elles veulent nous tuer ?

**Espion 2** : C'est la merde parce que tu les vois monter et elles sont toutes jolies. J'ai pris sur moi derrière mon cache-pot.

**Responsable du FLEM** : Tu as bien fait. Tu as résisté, c'est bien.

**Espion 2** : Le pire est que des dames ressemblent à ma grand-mère. Je pense qu'elles vont me donner à bouffer un marbré ou un petit yaourt au citron. En fait, elles te déboîtent !

**Responsable du FLEM** : Non ! Est-ce qu'elles veulent nous tuer ?

**Espion 1** : Non, elles ne veulent pas nous tuer. Le pire est qu'elles veulent la paix. Elles veulent la paix dans le monde ! Non seulement elles réécrivent le dictionnaire, mais en plus elles le font avec des gestes visuels. Elles font un dictionnaire visuel !

**Responsable du FLEM** : Ce sont des extraterrestres !

**Espion 1** : Dignité vers le haut.

**Responsable du FLEM** : Nous, c'est ça, je ne comprends pas !

*[Rires]*

**Responsable du FLEM** : Il y a d'autres trucs ?

**Espion 2** : Elles sont super révolutionnaires. Si, au lieu de tricoter, elles mettaient les deux mains en l'air comme ça, on pourrait se dire qu'on les aura à un moment donné. Elles gardent une exigence extrêmement forte de lutte féministe. Elles n'ont pas peur de le dire. Elles ne sont pas toutes d'accord, mais elles arrivent à se parler contrairement à nous. D'ailleurs, ça me gonfle. Tu iras la prochaine fois.

**Responsable du FLEM** : J'ai encore une question. Est-ce qu'elles ont mis cette année leur fameuse boule à facettes qui ne sert à rien ?

**Espion 1** : Oui. Elles ont mis une boule à facettes. On ne sait pas si elle va servir à un moment donné, mais elle est là ! Tu sais quoi ? On sait tous que les nanas sont des chieuses.

**Responsable du FLEM** : Évidemment que nous le savons.

**Espion 1** : Le pire est qu'elles le savent aussi ! En plus, elles s'applaudissent de l'être !

*[Applaudissements]*

**Espion 1** : Elles ont découvert le tabou ultime.

**Responsable du FLEM** : Le tabou ultime ?



**Espion 1** : Oui.

**Responsable du FLEM** : C'est quoi ? Un nouveau taboulé ?

**Espion 1** : Elles ont découvert que les femmes et les hommes n'étaient pas égaux.

**Responsable du FLEM** : Elles l'ont découvert ?

**Espion 1** : Oui. Elles l'ont analysé et compris. Elles ont travaillé.

**Espion 2** : Elles sont en révolte profonde contre cela.

**Espion 1** : Elles sont bien plus intelligentes que nous.

**Responsable du FLEM** : Arrête.

**Espion 1** : Si, je te jure.

**Espion 2** : En plus, elles ont plein d'idées. Par exemple, elles veulent que, dans les voitures lors des formations à la sécurité routière, on fasse de l'éducation à la sexualité, à la liberté sexuelle, à l'émancipation et aux questions de genre. On pensait les avoir niquées avec la remise en cause des abécédaires de l'égalité et elles remettent ça dans les voitures ! Les moniteurs d'autoécole vont être formés pour faire ça.

**Espion 1** : Les médecins du monde entier aussi. Il y a des médecins partout.

**Espion 2** : Par contre, j'ai été rassuré parce qu'elles n'arrivent pas trop à avoir autant d'hommes que de femmes pour l'instant.

**Responsable du FLEM** : Bah quand même. Je l'espère.

**Espion 2** : Il n'y a que cinq hommes sur 300 médecins. C'est cool.

**Responsable du FLEM** : Les autres sont avec nous.

**Espion 1** : Le pire est qu'elles se donnent le droit de changer d'avis.

**Responsable du FLEM** : Elles se donnent le droit de changer d'avis ?

**Espion 1** : Oui. Je suis désolé.

**Responsable du FLEM** : Qu'est-ce que tu fais ?

**Espion 1** : Je ne sais pas (l'espion met le badge)

*[Rires]*

**Responsable du FLEM** : Elle est « Bernie Forever » maintenant !

**Espion 1** : Je suis désolé, Francis. Je veux être Bernie.

**Responsable du FLEM** : Ne me dis pas que, toi aussi, tu es Bernie ?

**Espion 2** : C'est juste que je n'ai plus de badge. (quelqu'un dans la salle lui jette un badge)

**Espion 1** : Mon capitaine.

**Responsable du FLEM** : Ne me lâche pas pour Bernie !

**Espion 1** : Désolé, soldat.

**Espion 2** : Désolé, mais c'était hyper convaincant.

**Responsable du FLEM** : Ne me lâchez pas ! Je suis tout seul au FLEM.

**Espion 2** : Tu sais quoi ? Tu as le droit de venir avec nous.

**Responsable du FLEM** : En tout cas, cela a l'air plus sympa.

Merci et fin de l'impro.

*[Applaudissements]*

---

## ■ Conclusion de la journée

### Françoise BEY

Adjointe au Maire

Il est très dur de conclure après Amadeus Rocket. Je pense que tout a été dit donc je ne vais pas rajouter grand-chose. Par contre, je souhaite remercier chacun et chacune, tous les intervenant-e-s, le comité d'organisation du colloque et les associations qui sont toujours présentes, pleines d'initiatives et d'idées. Je veux aussi les remercier pour les tables rondes qui étaient vraiment très intéressantes et profondes.



Je suis heureuse d'être adjointe au maire en charge du droit des femmes et de l'égalité de genre aux côtés de la mission, de Bernadette et Nathalie. Il est important d'avoir à côté de soi des personnes qui ont autant de convictions, d'envie de travailler sur ces sujets-là et de force – Bernie Forever. Cette force emmène aussi les élus-es.

J'aimerais aussi faire un remerciement spécial. Il s'agit du 10<sup>ème</sup> colloque. La mission droits des femmes et ce colloque sont nés également grâce à Mine Günbay. Je ne sais pas si elle est dans la salle. Elle était là ce matin. Je la remercie, car sans elle nous ne serions pas là aujourd'hui. La Ville de Strasbourg lui doit beaucoup de par sa passion et sa détermination dans tous ces sujets. Je me souviens qu'avant d'être élue aux droits des femmes, j'étais aussi assise là, comme vous, à écouter, m'enrichir de ces colloques qui, d'année en année, nous ont fait progresser sur ces sujets.

Je ne vais pas être très longue, car Bernadette a un impératif horaire. J'aimerais qu'elle vienne sur scène.

Je vous encourage à aller voir l'analyse du Haut Conseil à l'égalité sur ces sujets. Finalement, tout ce qui a été dit aujourd'hui rejoint complètement les analyses. Mon rêve est de retrouver quelqu'un comme Bernadette à mes côtés. J'ai préparé un petit discours. Il s'agit du dernier colloque de Bernadette en tant que chargée de mission et maîtresse d'œuvre de la mission des droits des femmes et de l'égalité de genre. Elle va vers d'autres horizons et sa passion, après de belles années au service des unes et des autres, dans plusieurs services de la collectivité. Je tiens à la remercier publiquement pour cet engagement sans faille au service des autres tout au long de sa carrière, la force et la conviction qu'elle a toujours eues, et la naissance de la mission droits des femmes aux côtés de Mine Günbay que j'invite à nous rejoindre sur scène. Vous étiez toutes les deux un beau couple.

Je vais appeler les associations du comité d'organisation. J'ai un petit cadeau pour Bernadette.

---

## ■ Mot de Bernadette Geisler

### **Bernadette GEISLER**

Chargée de mission droits des femmes et égalité de genre

Je me dois de remercier tout le monde. J'ai reçu de nombreuses fleurs. Je vais en offrir une par personne : pour Diabou que j'ai enquinée parce qu'elle ne répondait jamais à mes mails, Ayfer qu'il fallait régulièrement bousculer un peu, Josiane qui était toujours réactive, Anna qui répondait avec humour comme elle sait le faire, Isa qui riait en disant 12 choses en même temps, mais nous arrivions à nous en sortir, Nicole que j'ai dû calmer à plusieurs reprises à cause du stress, Françoise qui s'en est toujours bien sortie – je dois le reconnaître – , Thomas qui a été l'homme de la situation. Je n'hésite pas à le dire, car nous appelions Thomas – qui était toujours réactif – quand il fallait un intervenant particulier. Je vois que Gaëlle qui a rejoint le groupe il n'y a pas très longtemps pour le Nid et Josiane qui est une amie depuis longtemps, avant même le CIDFF puisque nous nous étions auparavant croisées professionnellement. Il manque Nathalie Bahl qui se cache. Elle est une cheville ouvrière, comme moi. J'ai une fleur pour chacun et chacune. Nathalie a beaucoup souffert avec moi. Nous nous engueulons régulièrement juste avant les colloques, sachez-le. C'était un plaisir d'avoir commencé avec Mine Günbay. Je n'étais qu'une petite fille à l'époque, même si j'avais 50 ans. Je n'y connaissais rien et elle m'a tout donné, même si elle m'a aussi épuisée. Françoise, qui a pris la relève, a supporté mon caractère pas toujours évident. Les associations, vous toutes et tous qui êtes là, m'avez supportée également quand je vous disais que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait plus de place et que vous ne pouviez pas venir. Je finissais par vous dire de venir quand même. Je pourrai parler encore longtemps de tous les intervenants-es que nous avons vus. J'ai aussi une fleur pour eux. Je téléphonais aux uns et aux autres en février en leur disant qu'ils pouvaient venir en novembre et que nous avions une salle de 1 000 personnes. Ils n'y croyaient pas, mais cela était possible et ils sont tous venus. Nous les avons accueillis avec beaucoup de sympathie. Une page se tourne. Je n'appelle pas cela une retraite, car je commence une autre vie professionnelle. Je fais des fauteuils, des canapés, des chaises. J'adore ça, c'est ma passion. Ce n'est pas une retraite, mais la fin d'une deuxième activité professionnelle. La troisième s'appelle la Berlué cousue. Il s'agit de ma marque et de ma passion.



Toutes les collègues des services sont là, environs 300. Nous en connaissons certaines, mais d'autres pas du tout. Certaines nous interpellent dans les couloirs, Nathalie ou moi. Accueillir les agentes de la collectivité fait partie de mon job. C'est à la fois un plaisir et un déchirement. Je pleure parce que je pars. L'année dernière, je pleurais à cause de Mathilde.

Merci.

## *Lancement de la vidéo de Mathilde*

*Bonjour Strasbourg et coucou Bernadette. Je voulais te dire depuis ma cuisine parisienne que je pense très fort à toi. Je voulais te remercier pour tout ce que tu as fait pour moi l'année dernière. Je sais que tu t'es battue pour m'avoir. Toi tu sais ce qu'il s'est passé en coulisse, que ça été dur et encore une fois il a fallu qu'on se frotte à de la misogynie, de l'infantilisation et à ce patriarcat qui va dans tous les petits interstices et tu t'es battue et tu as eu du courage et tu m'en as donné. Ensuite je suis montée sur cette scène et je t'ai vu et on on a partagé des larmes. Des larmes silencieuses mais qui voulait tout dire. Je pense à toi aujourd'hui parce qu'en ce moment je peints des affiches, je colle dans tout Paris des messages contre les féminicides avec mes alliées les héroïnes et je prépare la marche du 23 novembre. Je pense que je ne l'aurais pas fait de la même façon si tu ne t'étais pas battue pour moi l'année dernière et si tu n'avais pas changé ma vie d'artiste. Aujourd'hui je me rends compte que grâce à toi, à ce concert, j'ai encore plus de courage. Je suis émue parce que je sais ce que je te dois et je sais ce que je dois à ce concert. Je sais ce que je dois au public de Strasbourg et ce que je dois à ce colloque qui a vraiment changé ma vie d'artiste et qui m'a permis d'élargir mes horizons. Et ça je sais que c'est grâce à toi. Je t'embrasse très fort et j'espère à très bientôt.*

Mathilde l'année dernière ça a été un moment qui restera dans les mémoires de tout le monde. Pour vous dire, j'ai négocié avec un manager de janvier à août pour apprendre en septembre qu'il n'était plus son manager depuis janvier. A la dernière seconde j'ai réussi à avoir les coordonnées personnelles de Mathilde que j'ai appelée. Elle n'était au courant de rien. On s'est démené comme des malades pour la faire venir. Ça été pour moi le plus gros parcours compliqué sur lequel on avait aucune prise. Il y a eu des moments forts, celui-ci la maintenant en est un particulier. Et comme les femmes sont des pleureuses (paraît-il), je ne vais pas pleurer, mais merci.

*[Applaudissements]*

***Ce colloque est organisé par la ville de Strasbourg  
en partenariat avec les associations :***



Violences Femmes Info :	3919
SOS Viols Femmes Informations :	0 800 05 95 95
Sexualité, contraception, IVG :	0 800 08 11 11